

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 10 DE LA CDB LUNDI 18 OCTOBRE 2010

La séance plénière du matin a entendu des déclarations liminaires et abordé des questions d'organisation. L'après-midi, le Groupe de travail I (GT I) a examiné les questions des eaux intérieures, de la biodiversité des montagnes et de la biodiversité marine et côtière. Pour sa part, le GT II a examiné les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 2010 et les Perspectives mondiales de la biodiversité (PMB) ainsi que le plan stratégique révisé, l'objectif et les indicateurs de la biodiversité. Le Comité consultatif informel (CCI) sur l'accès et le partage des avantages (APA) s'est réuni brièvement et a ensuite été suspendu pour permettre la tenue de discussions en groupes restreints.

LA PLENIERE D'OUVERTURE

Les délégués ont assisté à un spectacle d'arts traditionnels, avec Yoko Deva jouant de la Shinobue (flûte japonaise) et la troupe de Kakashi-za dans le Tekage-e (théâtre d'ombres). Jochen Flasbarth (Allemagne), au nom de la présidence de la CdP 9, a ouvert la réunion signalant l'échec auquel ont abouti les efforts visant à atteindre l'objectif de biodiversité de 2010 et appelant à la finalisation du plan stratégique et du régime international d'APA. Il a ensuite passé la présidence de la CdP à Ryu Matsumoto, ministre de l'Environnement du Japon.

Le président de la CdP 10, Matsumoto, a déclaré que le moment est critique pour la prise de mesures pour la protection de la biodiversité, et a appelé à de nouveaux objectifs mondiaux réalistes pour la mise en place d'un régime international d'APA. Masaaki Kanda, gouverneur de la préfecture d'Aichi, a fait part de son espoir de voir la CdP 10 adopter des objectifs pour la période post-2010 et le régime international d'APA. Takashi Kawamura, maire de la ville de Nagoya, a souligné le rôle important des municipalités et des citoyens dans l'adoption d'un mode de vie en harmonie avec la nature.

Achim Steiner, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a exprimé l'engagement du PNUE à combler les lacunes constatées dans la gouvernance parallèle et les dispositions administratives des AEM, et a souligné que la CdP 10 pouvait devenir une source d'inspiration pour un multilatéralisme efficace.

Ahmed Djoghlaif, secrétaire exécutif de la CDB, a appelé la CdP 10 la réunion la plus importante sur la diversité biologique dans l'histoire des Nations Unies, compte tenu de la pertinence du plan stratégique et du protocole sur l'APA pour le développement durable.

Les participants ont ensuite regardé une vidéo préparée par le gouvernement japonais et écouté une chanson, "Vivre en harmonie," par la cantatrice Misia, ambassadrice honoraire de la CdP10.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les délégués ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (UNEP/CBD/COP/10/1 et Add.1) et ont élu Snežana Prokić (Serbie) comme rapporteur de la réunion et Cosima Hufner (Autriche) et Damaso Luna (Mexique) comme présidents respectifs du GT I et du GT

II. Les délégués ont convenu de reporter à la CdP 11, l'examen de la question en suspens des règles financières applicables au barème des quotas.

LES RAPPORTS: Les délégués ont entendu : le rapport de la CdP/RdP 5 du Protocole sur la biosécurité, y compris l'adoption du Protocole complémentaire de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation; le rapport du FEM (UNEP/CBD/COP/10/6) et le rapport des réunions intersessions du GT sur l'Article 8 (j), de l'OSASTT et du GT sur l'examen de l'application (UNEP/CBD/COP/10/2 à 4), étant entendu que leurs recommandations seront examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour, sous forme de projets de décisions (UNEP/CBD/COP/10/1/Add.2/Rev.1).

Les coprésidents du Groupe de travail sur l'APA, Fernando Casas (Colombie) et Timothy Hodges (Canada), ont présenté leur rapport concernant les négociations sur l'APA. Comme suite à leurs recommandations, la plénière a approuvé la création d'un CCI à composition non limitée, comprenant un comité de rédaction juridique, selon le besoin, et coprésidé par Casas et Hodges, pour travailler en parallèle avec les deux groupes de travail et négocier et finaliser à la fois le protocole et la décision de la CdP, et présenter son rapport le vendredi 22 octobre.

ADMINISTRATION ET BUDGET: Ahmed Djoghlaif a présenté son rapport sur l'administration de la Convention et sur le budget (UNEP/CBD/COP/10/7 et Add.1). Attirant l'attention sur la modestie de l'augmentation budgétaire proposée, il a souligné que la croissance zéro et la croissance du taux d'inflation ne doivent pas être retenues comme option. La plénière a ensuite établi un groupe de contact sur le budget, présidé par l'Ambassadeur Conrad Hunte (Antigua-et-Barbuda), chargé de lui présenter un rapport le vendredi 22 Octobre.

LE GROUPE DE TRAVAIL I

LES EAUX INTERIEURES: Le président Hufner a introduit le projet de décision, signalant que le seul point resté en suspens était les références crochetées à la sécurité de l'eau, figurant dans plusieurs endroits de la décision. La SUISSE a proposé de se référer à la sécurité de l'eau "pour les services écosystémiques". Le BRESIL, appuyé par le CANADA et l'Egypte, parlant au nom des PAYS ARABES, a proposé de remplacer les références à la sécurité de l'eau par des références à "ressources naturelles", "approvisionnement en eau", "approvisionnement durable en eau", "utilisation durable des ressources en eau" et "qualité et disponibilité de l'eau", selon le contexte. La CONVENTION DE RAMSAR a suggéré aux délégués de s'entendre sur une définition du terme sécurité de l'eau, au lieu de le remplacer par divers termes similaires. La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAIN, appuyée par la NOUVELLE ZELANDE, a suggéré de mentionner "l'eau pour les services écosystémiques", et a souligné que cela devait être reflété dans le plan stratégique. La Norvège a demandé la suppression des crochets autour des références à la sécurité de l'eau.

La NORVEGE a proposé de tenir compte de la valeur des écosystèmes des eaux intérieures dans les comptabilités nationales, et a souligné l'importance de la conservation des écosystèmes des eaux intérieures et, avec le CANADA, de leur restauration. L'UE a proposé que les efforts de conservation et de restauration doivent être renforcés à travers la garantie de la sécurité de l'eau pour la biodiversité.

LA BIODIVERSITE DES MONTAGNES: le président Hufler a introduit le projet de décision, signalant que l'OSASTT 14 l'a soumis dépourvu de crochets. La SUISSE a proposé que l'établissement de couloirs de conservation prenne en compte la nécessité d'éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes. Le BRESIL a recommandé l'insertion de références au partage des avantages, dans toutes les références de la décision à la conservation et utilisation durable de la biodiversité des montagnes. La CHINE a proposé, entre autres, l'insertion d'une référence aux réalités nationales dans les textes sur la vision à long terme et sur l'approche écosystémique de la biodiversité des montagnes.

LA BIODIVERSITE MARINE: Le délégué des Philippines a encouragé le renforcement des mécanismes d'application des lois à l'encontre des pêches illicites, non déclarées et non réglementées (INDNR), à l'échelle nationale et transfrontalière, et la création de mécanismes financiers pour les soutenir. La NORVEGE a suggéré d'encourager les gouvernements à agir conformément à la résolution sur la fertilisation des océans de la Convention de Londres et du Protocole sur les rejets en mer.

La NORVEGE a également soutenu que l'identification des zones écologiquement et biologiquement sensibles devrait être la tâche des organisations régionales compétentes, et a préféré préciser que l'identification de ces zones est "une étape scientifique et technique seulement et qu'elle n'a pas de fonction dans les responsabilités de politique et de gestion". Le MEXIQUE, appuyé par le BRESIL, a rappelé le rôle central du Groupe de travail sur la biodiversité marine dans les zones au-delà de la juridiction nationale (ZADJN) de l'Assemblée générale dans l'identification et la désignation des zones écologiquement et biologiquement sensibles, et s'est opposé à la création d'un inventaire mondial des CDB zones écologiquement et biologiquement sensibles dans les ZADJN. L'UE a soutenu, à la place et lieu de cela, la création d'un inventaire scientifique mondial, suggérant qu'il soit financé par le FEM.

La NORVEGE et le BRESIL ont proposé de supprimer la référence à un processus menant à la désignation d'aires marines protégées (AMP) dans les ZADJN. L'UE a souligné la nécessité d'aligner le programme de travail sur le plan stratégique. L'ARGENTINE a soutenu la tenue d'un atelier conjoint d'experts de la CDB et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le JAPON a proposé de supprimer toutes les références au krill dans le projet de décision.

LE GROUPE DE TRAVAIL II

PROGRES ACCOMPLIS DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF DE 2010 ET LES PMB: Les délégués ont pris connaissance du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique et des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 2010 pour la biodiversité et des messages clés des PMB 3 (UNEP/CBD/COP/10/8 et Add.1), et des projets de décisions respectifs.

Le MEXIQUE, le BRESIL et la MALAISIE ont souligné le manque de financement pour les pays en développement et l'absence de progrès dans la réalisation du troisième objectif de la CDB concernant le partage des avantages. Le MEXIQUE, le BRESIL, l'EQUATEUR, l'INDE et la MALAISIE ont plaidé pour la suppression des crochets placés autour d'une disposition appelant à la liaison avec la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (PISPBSE) pour la réalisation d'une pleine synergie avec la CDB. Le Cameroun, au nom du GROUPE AFRICAIN, a déclaré que l'absence d'un régime international d'APA a eu un impact négatif sur la biodiversité. L'UE a appelé à redoubler d'efforts pour stopper l'érosion de la biodiversité dans la prochaine décennie, notamment à travers des partenariats. S'agissant de l'objectif de 2010, le NIGER a demandé de mentionner qu'il "n'a pas été atteint", plutôt qu'il "est partiellement atteint".

L'Australie a déclaré que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dépend de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes de manière durable, et que les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) sont un instrument essentiel à cet égard. Le CANADA a souligné l'importance de l'intégration de la biodiversité, et a appelé la CDB à ne pas dupliquer les travaux menés par le PNUE et d'autres dans ce domaine. La FAO s'est engagée à intégrer la biodiversité dans ses travaux. L'UNIVERSITE DES NATIONS UNIES a formulé des recommandations quant à la manière d'élaborer des SPANB complets, en conformité avec le nouveau plan stratégique et les directives de la CdP.

LE PLAN STRATEGIQUE REVISE, L'OBJECTIF ET LES INDICATEURS: Au sujet des deux options proposées pour la mission du plan stratégique, la NOUVELLE ZELANDE, l'ISLANDE et la THAÏLANDE ont apporté leur appui à la première option, consistant à prendre des mesures pour enrayer

l'érosion de la biodiversité et à réduire, d'ici 2020, les pressions exercées sur la biodiversité et les écosystèmes restaurés et sur les services écosystémiques. Le GROUPE AFRICAIN a apporté son soutien à la deuxième option consistant à prendre des mesures pour enrayer l'érosion de la biodiversité, d'ici 2020, à condition qu'un financement suffisant soit disponible. L'ALLIANCE de la CDB a déclaré que l'objectif de 2020 devrait consister à stopper l'érosion de la biodiversité et être subordonné à la mobilisation des ressources financières et à l'adoption d'un régime international d'APA. La CHINE a déclaré que l'objectif de 2020 devrait être fondé sur la science. La NORVEGE a demandé un fondement scientifique solide pour le plan stratégique, une mission qui appelle à l'arrêt de l'érosion de la biodiversité et des objectifs axés spécifiquement sur: les subventions, les forêts, les pêches et l'eau douce. La JAMAÏQUE a fait part de ses réserves concernant les implications financières et le besoin de mettre en place des mécanismes supplémentaires pour la mise en œuvre du Plan stratégique.

L'UE a déclaré que le plan stratégique est un cadre efficace et souple qui pourrait renforcer la gouvernance internationale dans les conventions. La COLOMBIE a appelé au renforcement de la coopération régionale et au soutien financier et technique. L'AFRIQUE DU SUD a appelé à des ressources financières supplémentaires pour la mise en œuvre du plan stratégique. Le BRESIL a souligné le lien entre le plan stratégique révisé et la stratégie de mobilisation des ressources. L'UICN a déclaré qu'une action urgente pour enrayer l'érosion de la biodiversité est nécessaire pour éviter le point catastrophique de non retour.

Le président Luna a annoncé qu'un groupe de contact se réunira mardi.

LE COMITE CONSULTATIF INFORMEL SUR L'APA

Le CCI s'est réuni pour examiner le processus et a convenu ce qui suit: un groupe restreint sur le respect des dispositions (article 13) se réunira pendant le reste de l'après-midi, un groupe sur la relation avec d'autres instruments (article 3 bis) se réunira dans la soirée, et le CCI procédera à l'examen des progrès accomplis, mardi.

RESPECT DES DISPOSITIONS (ARTICLE 13): Le groupe a tenu un débat conceptuel sur les points de contrôle, en se basant sur le texte élaboré par les coprésidents Sem Shikongo (Namibie) et Alejandro Lago (Espagne) et a précisé que les points de contrôle doivent recueillir l'information concernant le point de savoir si le consentement préalable en connaissance de cause (CPCC) a été obtenu et si des conditions mutuellement convenues (CMC) ont été établies, ainsi que les renseignements relatifs aux ressources génétiques utilisées, y compris, selon ce qu'il convient, par le biais d'un permis ou d'un certificat de conformité internationalement reconnu, et que les renseignements obtenus seront transmis à l'autorité nationale compétente en matière d'APA. Les délégués ont échangé leurs points de vue sur nombre de sujets en rapport et notamment: sur les points de passage frontaliers des ressources génétiques qui ne relèvent pas de la compétence du protocole, soit parce qu'elles sont à usage domestique, soit parce que le CPCC n'est pas nécessaire; sur le besoin de mettre l'accent sur les violations présumées de la législation du pays fournisseur; sur les liens avec l'article 12 (conformité avec la législation nationale) et avec l'article 14 (respect des CMC); et sur l'autorité qui doit recevoir les renseignements obtenus.

DANS LES COULOIRS

Après une cérémonie d'ouverture impressionnante et une séance plénière rapide consacrée à l'organisation des travaux, les délégués sont passés directement aux points divers, complexes et hautement interdépendants, de l'ordre du jour. "Je n'ai jamais vu une telle urgence à aboutir", a déclaré un participant chevronné. Ayant quitté la réunion de septembre sur l'APA, à Montréal, craignant de voir les négociations sur l'APA manquer de temps, plusieurs délégués ont été agréablement surpris par les progrès réalisés à Nagoya, "tout le monde semblant déterminé à les conclure."

Il n'a échappé à personne, dans les couloirs et dans les salles de réunion, que la réussite de la réunion sera considérée comme un "ensemble indivisible": près de 20 ans après l'entrée en vigueur de la CDB, le monde en développement a besoin du protocole d'APA pour commencer à réaliser le troisième objectif de la Convention, le partage des avantages. Plus d'un délégué a précisé qu'à moins d'une percée sur l'APA, accompagnée par des décisions concernant le financement, il n'y aurait d'accord ni sur le plan stratégique ni sur la PISPBSE.

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 10 DE LA CDB MARDI 19 OCTOBRE 2010

La séance plénière du matin a entendu les déclarations régionales. Le Groupe de travail I a examiné les projets de décisions sur la biodiversité des aires marines et côtières et les aires protégées et le Groupe de travail II a examiné les projets de décisions sur les opérations de la Convention, le mécanisme de financement et la stratégie de mobilisation des ressources. Les négociations sur l'APA ont porté sur la relation avec d'autres accords, les situations d'urgence, les savoirs traditionnels et le respect des dispositions.

LA PLENIERE

Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, a appelé: à la mise en œuvre des trois objectifs de la CDB dans le soutien mutuel; à la conclusion des négociations sur le protocole sur l'APA; à une révision du plan stratégique et de la stratégie de mobilisation des ressources; à s'assurer de l'adhésion universelle à la CDB; à maximiser les ressources pour financer la participation des pays en développement aux réunions de la CDB; et, à combler immédiatement les lacunes dans les dispositions administratives prises entre le PNUE et le Secrétariat de la CDB.

Le BRESIL, au nom des Pays riches en biodiversité, aux vues similaires (LMMC), des Pays d'Asie-Pacifique partageant les mêmes vues (PGAF) et du GRULAC, a appelé à un accord sur un paquet englobant l'APA, le plan stratégique et la stratégie de mobilisation des ressources, en vue du Sommet de Rio+20. Le délégué a recommandé que le protocole sur l'APA comprenne les dérivés, des dispositions fortes sur le respect des obligations, et la reconnaissance des droits des communautés autochtones et locales (CAL). Le Malawi, au nom du GROUPE AFRICAIN, a également accordé la priorité à l'APA, au plan stratégique et à la stratégie de mobilisation des ressources, appelant à un régime d'APA complet et prévisible, permettant de soutenir l'utilisation durable de la biodiversité. La Malaisie, au nom des LMAP, a mis en garde contre un "protocole de vide" sur l'APA, soulignant la nécessité d'y intégrer les dérivés, des mesures de respect des obligations efficaces, et les savoirs traditionnels (ST) comme thème transversal. Le Mexique, au nom du GRULAC, a parlé de "l'ensemble indivisible" devant être adopté par la CdP 10 pour la création d'un cadre de coopération internationale vertueux.

L'Ukraine, au nom de la CEE, a mis l'accent sur l'importance de finaliser le protocole sur l'APA et de fixer des objectifs clairs et réalistes dans le plan stratégique, en liaison avec des ressources adéquates pour la mise en œuvre. L'UE a souligné la nécessité: de veiller à une utilisation plus efficace des ressources provenant de sources publiques et privées pour la mise en œuvre du plan stratégique; d'adopter un protocole d'APA significatif; d'envoyer au Sommet de Rio+20 un message fort sur la biodiversité et le développement durable; de renforcer la coopération entre les Conventions de Rio et d'intégrer la biodiversité dans d'autres secteurs, et d'impliquer le secteur privé.

L'INDE a donné la priorité au plan stratégique, à la stratégie de mobilisation des ressources, au protocole sur l'APA et à la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (PISPBSE) et a offert d'accueillir le secrétariat de la PISPBSE. Le délégué a également fait remarquer que certains objectifs du plan stratégique sont trop ambitieux pour les pays en développement ne disposant pas d'un soutien adéquat, qu'ils ne sont pas entièrement fondés sur la science et qu'ils ne sont pas accompagnés d'un système de surveillance approprié. Vanuatu, au nom des ILES DU PACIFIQUE, a souligné le besoin de ressources financières suffisantes et de temps pour mettre en œuvre le plan stratégique.

Le FIAB a demandé que toutes les décisions de la CdP reconnaissent et respectent: les droits des autochtones; le rôle des femmes autochtones; les savoirs traditionnels; et la participation pleine et effective des peuples autochtones dans la prise de décisions de la CDB, signalant que les négociations n'ont pas dûment pris en compte les contributions apportées par les peuples autochtones.

GROUPE DE TRAVAIL I

LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE:

L'Indonésie et Fidji ont proposé un nouveau texte soulignant l'importance du financement pour la protection des récifs coralliens. La NOUVELLE ZELANDE a recommandé l'alignement du programme de travail sur le plan stratégique et le programme de travail relatif aux AP. L'organisation NATURE CONSERVANCY a appelé à renforcer les liens entre le programme de travail, le plan stratégique et les OMD. Le PAKISTAN a suggéré d'ajouter une référence à la menace posée par les déversements d'hydrocarbures.

Le FIAB a encouragé: la reconnaissance des savoirs traditionnels et des pratiques traditionnelles de gestion durable; la participation pleine et effective des peuples autochtones dans l'élaboration des politiques, la mise en œuvre et le suivi à tous les niveaux; et la conduite d'études d'impacts du changement climatique sur la biodiversité marine et sur les moyens de subsistance des peuples autochtones. Le COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI A LA PECHE ARTISANALE a appelé à rendre obligatoire l'implication des communautés dans la protection de la biodiversité marine et au respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA). L'UNU a appelé à l'intégration des savoirs traditionnels dans la conservation de la biodiversité marine.

Le changement climatique: La MALAISIE, la République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAÏN et le TIMOR LESTE ont plaidé pour la tenue d'un atelier d'experts sur les impacts du changement climatique sur les zones océaniques. La THAÏLANDE, L'EGYPTE, le CANADA, l'INDE et le HONDURAS ont préféré un atelier conjoint d'experts de la CDB et de la CCNUCC pour promouvoir une meilleure compréhension des questions d'intérêt commun. La TANZANIE, le COSTA RICA, VENEZUELA, l'URUGUAY, le GUATEMALA, HAÏTI, le PAKISTAN et la JAMAÏQUE ont préféré demander à la CDB d'intégrer l'interaction entre les océans et le changement climatique dans une future collaboration avec la CCNUCC, le SALVADOR proposant l'intégration d'alternatives d'atténuation et d'adaptation. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a souligné que l'atelier d'experts peut aboutir à une collaboration CDB-CCNUCC.

Les zones écologiquement ou biologiquement sensibles: Le CANADA, l'INDE, le HONDURAS, le GUATEMALA et l'UKRAÏNE, s'exprimant également au nom de la GEORGIE et la FEDERATION DE RUSSIE, ont soutenu l'idée de mettre en exergue le rôle clé de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de faciliter la désignation des zones écologiquement ou biologiquement sensibles situées dans les régions au-delà de la juridiction nationale. Le GROUPE AFRICAÏN, HAÏTI et le VENEZUELA ont préféré mettre l'accent sur l'identification des zones écologiquement ou biologiquement sensibles par la CDB comme étant distincte de la détermination des réponses politiques et de gestion. La THAÏLANDE, FIDJI et L'EGYPTE ont proposé une combinaison des deux options.

Le GROUPE AFRICAÏN a appelé à mettre les critères scientifiques devant encadrer l'identification des zones écologiquement ou biologiquement sensibles situées dans les habitats de haute mer et des eaux profondes, à la portée des organisations régionales des pêches (ORGP). L'UICN a encouragé les parties à s'appuyer sur les critères de la CDB sur les zones écologiquement ou biologiquement sensibles.

La JAMAÏQUE a proposé de supprimer les paragraphes appelant à l'établissement d'un inventaire mondial des zones écologiquement ou biologiquement sensibles de la CDB situées dans les régions au-delà de la juridiction nationale, tandis que BIRDLIFE INTERNATIONAL, CENSUS OF MARINE LIFE et le WWF ont apporté leur appui à l'établissement de cet inventaire. La FAO a appelé à un processus plus participatif dans les travaux de la CDB consacrés à l'identification des zones écologiquement ou biologiquement sensibles.

Les aires marines protégées (AMP): Le GROUPE AFRICAÏN a appuyé la référence à un processus visant à la désignation d'aires marines protégées dans les zones au-delà de la juridiction nationale, dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, tandis que le Venezuela a proposé la suppression de cette référence. La DEEP SEA CONSERVATION

COALITION a recommandé: protéger les frayères, une coopération solide entre la CDB et les ORGP, et a encouragé l'Assemblée générale à établir un processus permettant l'établissement d'AMP dans les zones au-delà de la juridiction nationale en tant que question hautement prioritaire.

Le président Hufler a proposé, et les délégués ont approuvé: la levée des crochets autour des ORGP; la "mise de côté" du texte appelant à la collaboration avec la CCNUCC en attendant l'achèvement des discussions sur le projet de décision consacré au changement climatique, et l'établissement d'un groupe de contact, présidé par Renée Sauvé (Canada), sur le reste de la décision.

LES AIRES PROTEGEES: Le président Hufler a proposé, et les délégués ont accepté, de ne pas émettre d'observations sur les questions ayant trait aux changements climatiques, au FEM, aux AMP et à la coopération entre les Conventions de Rio, étant donné qu'elles seront examinées dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour.

L'Egypte, au nom des PAYS ARABES, a proposé d'intégrer les aires protégées dans les travaux de la PISPBASE. La SUISSE a plaidé pour un programme conjoint entre les Conventions de Rio, sur les aires protégées, la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres. Le BRESIL, appuyé par l'INDE, a suggéré d'inclure une définition des réseaux écologiques et des couloirs biologiques dans une note en bas de page. Le BOTSWANA a souligné l'importance des "aires protégées transfrontières" pour améliorer la connectivité. L'AUSTRALIE a appelé à une souplesse permettant d'établir une distinction entre les différentes catégories d'aires protégées.

Finances durables: Le BRESIL a proposé de faire référence plutôt aux "pays développés parties" qu'aux pays donateurs. Le BELARUS a appelé à l'élaboration de directives méthodologiques pour l'estimation des coûts de l'établissement des AP. La NORVEGE a proposé que le texte sur le financement durable soit vérifié avec les autres décisions portant sur le financement.

Le délégué des PHILIPPINES, appuyé par la CHINE, l'ARGENTINE, l'INDE, le HONDURAS, l'INDONESIE et SAINTE LUCIE, a proposé la suppression des crochets entourant le libellé appelant à la fourniture d'un appui financier adéquat, prévisible et en temps opportun aux pays en développement. L'URUGUAY a proposé un texte rappelant à la CCNUCC de prêter attention aux mécanismes de financement de la CCNUCC liés aux AP. L'UE a souligné le rôle des SPANB comme base pour l'accès aux ressources, au titre de la cinquième reconstitution du FEM, et la nécessité d'intégrer les rapports consacrés aux AP établis au titre du plan stratégique. Le NEPAL a souligné que l'augmentation du nombre d'aires protégées nécessite une augmentation du financement.

La Gouvernance: Fidji, au nom des ILES DU PACIFIQUE, a rappelé l'importance de la gestion des aires protégées par les communautés autochtones. L'UE a soutenu la participation pleine et effective des communautés autochtones et locales, conformément à la législation nationale et aux obligations internationales. Le FIAB a appelé à la pleine participation des peuples autochtones à la gestion et à la gouvernance des aires protégées.

L'INDONESIE a attiré l'attention sur la gestion des écosystèmes situés hors des aires protégées, sur les aires conservées communautaires et autochtones, sur la restauration des écosystèmes et sur l'utilisation coutumière durable. La FAO a appelé à des normes et à de meilleures pratiques pour minimiser l'érosion de la biodiversité dans et autour de AP. NATURE CONSERVANCY, WWF, BIRDLIFE INTERNATIONAL et

l'ALLIANCE DE LA CDB ont souligné: la protection des zones de droit, l'amélioration de la gestion, l'intégration des AP dans les stratégies d'atténuation des, et d'adaptation aux changements climatiques, et la nécessité d'un financement accru provenant des mécanismes traditionnels et de mécanismes novateurs.

GROUPE DE TRAVAIL II

OPERATIONS DE LA CONVENTION: Le programme de travail pluriannuel: L'UE a demandé que l'accent soit mis sur la mise en œuvre de la CDB et du plan stratégique aux niveaux national et régional. La NORVEGE et le GROUPE AFRICAIN ont suggéré de faire de l'APA le principal point de l'ordre du jour de la CdP 11, tandis que le délégué des Philippines a souligné qu'une fois adopté, le protocole sur l'APA aura ses propres structures opérationnelles. L'UE a suggéré qu'un message fort pour le Sommet de Rio+20 soit élaboré par La GTEA 4.

Au sujet de la périodicité des réunions, le MEXIQUE, la BOSNIE-HERZEGOVINE et le BRESIL ont recommandé que la Conférence des Parties ait lieu tous les trois ans. GRENADE, SAINTE LUCIE et la THAILANDE ont appuyé la tenue de réunions semestrielles de la CdP et de la CdP/RdP, avec deux réunions intersessions de l'OSASTT. Le CANADA, le JAPON, la MALAISIE et l'UE ont suggéré que la question soit examinée à la CdP 11, alors que le BRESIL et le GROUPE AFRICAIN ont plaidé pour son examen à la CdP 12. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom des ILES DU PACIFIQUE, a souligné l'importance du programme de travail sur la biodiversité insulaire et a appelé à l'établissement d'un GSET pour faciliter son examen avant la CdP 11.

Cinquième rapport national: CUBA et le GROUPE AFRICAIN ont suggéré de fournir au FEM un mandat clair de mettre à disposition des fonds pour l'élaboration du rapport. L'UE a appuyé la soumission des rapports nationaux en 2014, et d'aligner la présentation des cinquième et sixième rapports pour permettre la mesure de l'évolution. La NOUVELLE ZELANDE, l'AUSTRALIE et SAMOA ont appelé à une approche harmonisée et intégrée de la notification.

Interface science-politique: Plusieurs délégués ont appuyé la création d'une PISPBSE. Le CANADA a souligné les synergies possibles et les interactions entre la PISPBSE, l'OSASTT et d'autres organes de la CDB. Le BRESIL a déclaré que les questions clés, telles que celles du financement et de la gouvernance doivent être déterminées par le Conseil d'administration du PNUE.

Efficacité de l'OSASTT: Le GROUPE AFRICAIN et la NOUVELLE ZELANDE ont appuyé l'idée de demander au Secrétaire exécutif de soumettre un modus operandi provisoire applicable à la relation entre l'OSASTT et la PISPBSE, à la CdP 11. La CHINE a demandé d'attendre le résultat du Conseil d'administration du PNUE avant de discuter de la relation avec la PISPBSE. Le CANADA a souligné que la référence à la mobilisation des ressources pour les rapports volontaires dépasse le mandat de l'OSASTT. La NORVEGE s'est opposée à la création de systèmes d'informations supplémentaires. La COLOMBIE a souligné que l'OSASTT devrait fournir des orientations concernant l'allocation optimale des ressources. La CHINE et l'INDE ont demandé des précisions sur les GSET proposés. La NORVEGE a plaidé pour la tenue de réunions conjointes des organes des Conventions de Rio chargés de fournir des avis scientifiques, tandis que l'INDE a exprimé des craintes en raison de leurs mandats divergents.

Les thèmes nouveaux et émergents: Le délégué des PHILIPPINES a mentionné la biologie de synthèse et la géo-ingénierie, appelant à l'application du principe de précaution.

Retraite des décisions de la CdP: L'INDE a suggéré un minimum de huit années entre l'adoption et l'examen de la retraite des décisions.

LE MECANISME DE FINANCEMENT: Un représentant du FEM a présenté le rapport du FEM (UNEP/CBD/COP/10/6). La SUISSE, la NOUVELLE ZELANDE et le JAPON ont mis en exergue l'augmentation des contributions des donateurs au titre de la cinquième reconstitution du FEM. L'UE a déclaré que le plan stratégique révisé devrait constituer le futur guide du FEM. Le CANADA a déclaré que des priorités programmatiques cohérentes doivent être communiquées au FEM. Le MEXIQUE et l'AFRIQUE ont appelé à un soutien supplémentaire adéquat pour la mise en œuvre des SPANB. La CCD a appelé à une collaboration accrue avec la CDB et le FEM pour favoriser le soutien mutuel dans la réalisation des objectifs des Conventions de Rio. Le FIAB a appelé à l'élaboration d'une politique pour les peuples autochtones dans le cadre du mécanisme de financement.

STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES : Le BRESIL et les PHILIPPINES ont indiqué que la mise en œuvre efficace de la CDB continuait à être gênée par l'insuffisance et le caractère imprévisible des ressources financières et que les pays industrialisés doivent remplir leurs obligations consistant à fournir des fonds nouveaux. Le KENYA a appelé à la mise en place d'un mécanisme de surveillance à cet égard. Le BRESIL a appuyé l'intégration d'objectifs quantitatifs et d'indicateurs dans la stratégie. L'UE a déclaré qu'un équilibre entre l'ambition du plan stratégique, la capacité adéquate et l'engagement, y compris sur le plan des ressources financières, doit être assuré. Le MALAWI a indiqué que la mobilisation des ressources devrait inclure une rubrique consacrée à la mise en œuvre de l'APA.

Au sujet des mécanismes financiers novateurs, le GROUPE AFRICAIN, l'UE et la CHINE ont souligné que de tels mécanismes visent à compléter et non à remplacer, le mécanisme de financement. La BOLIVIE a déclaré que les ressources financières doivent provenir de fonds publics des pays industrialisés, attirant l'attention sur la "dette écologique" à l'égard des pays en développement. Le GROUPE AFRICAIN et la MALAISIE ont fait objection à la référence au Mécanisme pour un développement vert et le JAPON, à toutes les références faites à des initiatives spécifiques. La NORVEGE a appelé à la mise en place de stratégies nationales de mobilisation de ressources financières permettant d'accéder aux ressources publiques et privées, y compris en utilisant l'approche de l'étude de l'Economie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB). Le JAPON a souligné que la mise en œuvre du plan stratégique révisé exige un financement supplémentaire qui pourrait être obtenu par le biais de mécanismes financiers novateurs. Le FIAB a exprimé la crainte de voir les mécanismes financiers novateurs risquer d'exercer une influence négative sur les terres et ressources autochtones, et a appelé à la reconnaissance du droit à l'autodétermination et du CPCC libre. ECONEXUS a déclaré que la promotion de mécanismes financiers innovants est une déviation de la véritable priorité qui consiste à assurer un financement public pour la conservation de la biodiversité et à éradiquer les subventions défavorables. La représentante a averti que le Mécanisme pour un développement vert et les mécanismes similaires promeuvent de nouveaux droits d'accès et de propriété qui sont en concurrence avec les droits des communautés autochtones et locales.

Le coprésident Luna a invité M.F. Farooqui (Inde) et Robert Lamb (Suisse) à modérer de nouvelles consultations sur les questions financières.

LE COMITE CONSULTATIF INFORMEL SUR L'APA

RELATIONS AVEC D'AUTRES ACCORDS (ARTICLE 3 BIS): Dans le CCI, les délégués ont convenu de stipuler que rien dans le protocole n'affectera les droits des parties découlant d'autres accords, sauf si leur exercice constituerait une menace sérieuse pour la biodiversité, et que ce texte ne crée pas une hiérarchie entre le protocole et d'autres instruments. Au sujet du texte appelant à des mises en œuvre dans le soutien mutuel, le coprésident Hodges a suggéré de supprimer la référence aux travaux et pratiques en cours au titre d'autres accords. Le GROUPE AFRICAIN, le GRULAC et les LMAP ont approuvé, mais l'UE, le CANADA et l'Australie s'y sont opposés. Dans un groupe restreint, les délégués ont convenu de la nécessité de reconnaître la valeur des travaux et pratiques en cours au titre d'autres accords pertinents, mais pas de la façon dont celles-ci devaient être référencées. Le groupe restreint a décidé de reprendre les discussions après avoir résolu les questions en suspens relatives aux situations d'urgence.

LES SITUATIONS D'URGENCE (ARTICLE 6 (b)): Dans un groupe restreint, les délégués ont examiné une proposition des coprésidents Paulino Franco Neto Carvalho (Brésil) et François Pythoud (Suisse) stipulant que les parties doivent tenir dûment compte des urgences de santé et prendre en considération la nécessité de procédures d'accès accélérées/simplifiées, à condition qu'il y ait un partage juste et équitable des avantages, y compris par l'accès, de ceux qui en ont besoin, en particulier dans les pays en développement, à des traitements abordables. Les délégués ont avancé de nombreuses propositions, aboutissant à un texte lourdement croché, mais il est convenu que l'article se réfère: aux situations d'urgence pour la santé humaine, animale et végétale; à la définition des situations d'urgence et/ou la référence aux accords internationaux pertinents; aux procédures d'accès simplifiées ou rapides et au partage des avantages.

SAVOIRS TRADITIONNELS (ARTICLE 9): Au terme de consultations officieuses, les délégués ont accepté une référence stipulant que, conformément à la législation nationale, les parties prendront en considération, selon ce qu'il convient, les lois coutumières des communautés autochtones et locales, les protocoles et les procédures communautaires, dans l'utilisation des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.

Au sujet des savoirs traditionnels relevant du domaine public, les délégués n'ont pu s'entendre ni sur le point de savoir si les parties doivent "encourager" les utilisateurs des savoirs traditionnels à prendre des mesures pour le partage des avantages ou "exiger" d'eux de prendre de telles mesures. L'INDONESIE et la CHINE, contrées par le CANADA, ont insisté sur "exiger". Les deux parties ont préféré la suppression de la référence si leur formulation n'est pas acceptée.

RESPECT DES OBLIGATIONS (ARTICLE 13): au sujet du chapeau de cette disposition, le groupe restreint a tenu un débat préliminaire sur le texte rédigé par les coprésidents Shikongo et Lago et qui stipule que les parties prendront des mesures, selon ce qu'il convient, pour surveiller l'utilisation des ressources génétiques en appui au respect des obligations. Plusieurs formulations de rechange ont été proposées, la discussion se concentrant sur: le point de savoir s'il convenait de se référer au respect, en général, ou au respect du CPCC et des CMC, comme soutenu par les pays en développement; le point de savoir s'il y avait lieu d'ajouter une référence à l'amélioration de la transparence, comme suggéré par les pays industrialisés, et la question de savoir où placer cela dans le texte et si, outre la surveillance, les parties devaient présenter des "rapports" sur l'utilisation des ressources génétiques.

S'agissant des points de contrôle, les délégués ont débattu, entre autres: du point de savoir si le texte doit rester général ou si des détails devaient y être intégrés; du type d'information qui doit être transmis à l'autorité nationale compétente en vue de faire respecter les obligations établies en vertu de l'article 12 sur le respect de la législation nationale; du point de savoir si la charge de collecte d'informations devait incomber aux pays fournisseurs ou aux pays utilisateurs et la possibilité pour la CdP/RdP de décider des renseignements requis. Suite à un exercice de rédaction au cours duquel les délégués ont enregistré toutes leurs préoccupations dans le texte par l'insertion de formulations ou le placement d'autres entre crochets, les coprésidents ont établi un groupe privé qui a poursuivi les délibérations dans la soirée.

LES GROUPE DE CONTACT

PLAN STRATEGIQUE: Le groupe de contact sur le plan stratégique, coprésidé par Asghar Fazel (Iran) et Finn Katerås (Norvège), a tenu un débat sur la formulation possible pour l'objectif de 2020, puis, est passé à l'examen d'autres objectifs contenant des dispositions crochétes.

BUDGET: Le groupe du budget a examiné trois scénarios budgétaires, y compris une proposition de scénario de croissance, ou le maintien du budget du programme en termes réels ou nominaux. Les délégués ont également examiné les implications financières liées à l'APA, et ont demandé au Secrétariat de modifier les propositions en conséquence. Les délibérations se poursuivront jeudi.

DANS LES COULOIRS

Après la réception de fantaisie organisée lundi soir et le programme des déclarations régionales, mardi, les délégués à la CdP 10 sont passés rapidement au travail, les deux groupes de travail s'attaquant chacun à son ordre du jour et établissant leurs premiers groupes de contact. Les opinions sont différentes quant à l'efficacité du travail accompli jusque là, certains soulignant que la conclusion rapide de la première lecture de nombreux points de l'ordre du jour, ne doit pas être surestimée, car l'accord final sur de nombreuses questions est subordonné à la conclusion d'accords sur d'autres, mentionnant principalement les sujets touchant au financement et aux changements climatiques. Certains ont craint de voir la CdP 10 entrer dans plutôt "un mode de prolifération de processus," que dans "un mode de travail". D'autres, toutefois, ont accueilli avec satisfaction l'évolution vers le traitement d'autant de questions que possible, le plus tôt possible.

Réunis dans leur "univers parallèle" dans un coin éloigné du centre de Conférence de Nagoya, les délégués à l'APA ont déjà perdu le compte du nombre de groupes restreints tenus sur les thèmes particuliers. Dans leur course d'une salle de réunion à l'autre, la plupart des participants affichaient un optimisme prudent. L'un d'eux a dit ceci: "Par rapport aux négociations passées, nous allons à la vitesse de la lumière, mais au regard de la tâche qui nous attend, nous sommes encore beaucoup trop lents". Un autre a expliqué que les délégués sont actuellement en train d'exploiter l'espace nouvellement créé pour un nouvel accord, certains pays étant arrivés avec de nouvelles instructions, "mais tôt ou tard nous allons être face au mur, et alors le défi consistera à sortir les questions politiques que nous voulons voir être résolues par nos ministres la semaine prochaine".

Dans l'intervalle, à l'extérieur, les médias ont parlé de scepticisme à la fois chez les ministres des pays industrialisés et chez ceux des pays en développement, ce qui a mené certains à se demander si tous les ministres étaient vraiment prêts à conclure une entente à Nagoya.

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 10 DE LA CDB MERCREDI 20 OCTOBRE 2010

Le Groupe de travail I a examiné les projets de décisions sur l'utilisation durable, le changement climatique, les terres arides et subhumides et la biodiversité forestière. Le Groupe de travail II a examiné la coopération scientifique et technique et le Mécanisme d'échange (ME), le transfert de technologie, la communication, la sensibilisation et la conscientisation du public (CSCP) et l'Année internationale de la biodiversité (AIB), la coopération avec d'autres conventions et l'engagement des parties prenantes. Les négociations sur l'APA ont été axées sur les connaissances traditionnelles, le respect des obligations, les situations d'urgence et la relation avec d'autres accords. Plusieurs groupes de contact et groupes informels se sont réunis pendant la journée et dans la nuit.

GROUPE DE TRAVAIL I

L'UTILISATION DURABLE: Le BRÉSIL et le GROUPE AFRICAÏN ont souligné que l'utilisation durable devrait établir un lien avec les autres objectifs de la CDB, le GROUPE AFRICAÏN appelant à sa mise en œuvre à travers les institutions sous-régionales. Le NIGERIA a demandé l'insertion d'une référence à l'APA pour ce qui est des incitations ou des instruments fondés sur le marché. L'UICN a regretté que le projet de décision n'aborde pas suffisamment la surexploitation. Le FIAB a identifié la sécurité des droits à la terre et aux ressources, et la reconnaissance juridique des lois et institutions coutumières comme condition exigée de l'utilisation durable coutumière.

Le groupe d'experts techniques: Le délégué des Philippines a appuyé l'idée d'établir un GSET sur l'utilisation durable de l'agriculture et de la sylviculture, y compris les produits forestiers non ligneux, tandis que l'Australie, l'Argentine, le Brésil, le Guatemala et le Groupe AFRICAÏN s'y sont opposés, exprimant leur inquiétude concernant le chevauchement des efforts au sein du système de l'ONU. La Fédération de Russie a fait part de ses préoccupations concernant les implications financières.

La NORVEGE, l'INDONESIE, la NOUVELLE ZELANDE, la SUISSE et l'Égypte, au nom des PAYS ARABES, se sont déclarés préoccupés par le mandat trop large du Groupe spécial d'experts, et l'UE a appelé à son examen de manière attentive. La SUISSE a proposé de mettre davantage l'accent sur les approches régionales pour l'échange des bonnes pratiques en matière d'utilisation durable. L'UICN a proposé que le Groupe spécial d'experts examine également la pêche, l'aquaculture et la gestion de la faune. Le président Hufler a proposé, et les

délégués ont accepté, de demander au Secrétariat de compiler les données pertinentes pour les soumettre à la considération de l'OSASTT 15, plutôt que de tenir un GSET.

L'initiative de Satoyama: Plusieurs délégués ont apporté leur appui à l'initiative de Satoyama. Le GROUPE AFRICAÏN, l'EQUATEUR et PALAU ont souhaité avoir de plus amples renseignements sur l'initiative. Le JAPON, appuyé par le GHANA, a proposé de mettre en relief le lancement du Partenariat international sur l'initiative de Satoyama. La NOUVELLE ZELANDE a préféré utiliser "Outils pour promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité" à "Initiative de Satoyama" dans le titre. L'Australie et les PHILIPPINES ont déclaré qu'ils craignent de voir l'Initiative être utilisée pour fausser le commerce ou la production, l'Australie suggérant de commencer par un projet pilote pour tester l'initiative. Le GHANA a fait objection à la référence aux obligations découlant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et a proposé de faire expressément référence à la contribution financière du Japon, qui sera versée par l'entremise du Programme de micro-financements du FEM, ajoutant, à l'adresse du Secrétariat, une demande d'aider les parties dans la mise en œuvre de l'Initiative. BIOVERSITY INTERNATIONAL a proposé que l'Initiative de Satoyama contribue à l'élaboration d'indicateurs sur les types de production agricole durable. Le Président Hufler a établi un groupe des Amis du président, présidé par Alfred Oteng-Yeboah (Ghana).

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: La coopération entre les Conventions de Rio: La CHINE a souligné la nécessité de respecter l'expertise et le mandat indépendant de la CCNUCC, ainsi que le principe de responsabilités communes mais différenciées, et s'est opposée à la proposition d'un programme de travail conjoint entre les conventions de Rio. L'UE, avec la NORVEGE, a appelé les trois conventions à "se soutenir mutuellement". Le MEXIQUE, TUVALU, la BOSNIE-HERZÉGOVINE, le PAKISTAN, MAURICE, PALAU, le GROUPE AFRICAÏN, le NEPAL, la SUISSE, le TIMOR-LESTE, le COSTA RICA et GREENPEACE ont appelé la CDB à transmettre la proposition sur les activités conjointes, y compris un programme de travail conjoint, des diverses conventions de Rio. Les PHILIPPINES, la COLOMBIE, l'AFRIQUE DU SUD, la PAPOUSIE-NOUVELLE-GUINÉE, l'INDE et le BRÉSIL ont préféré suggérer que les parties examinent la pertinence d'entreprendre des activités conjointes et un programme de travail conjoint.

REDD+: GRENADE, PALAU, le CANADA, la SUISSE, l'INDE, la Bolivie au nom du GROUPE de l'ALLIANCE BOLIVARIENNE POUR LES AMERIQUES (ALBA), le MEXIQUE et le FIAB ont soutenu le texte appelant à l'amélioration, pour les communautés autochtones et locales, des avantages découlant de la réduction des émissions dues

au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone des forêts (REDD+). L'ARGENTINE a mis en garde contre le dépassement du mandat de la CDB.

Au sujet de la collaboration de la CDB avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), le PAKISTAN, l'INDONESIE, la THAÏLANDE, le GROUPE AFRICAÏN, le CANADA, le JAPON, la SUISSE, la FEDERATION DE RUSSIE, LA MALAISIE, GREENPEACE et l'IIAB ont appelé la CDB à contribuer à la discussion sur la sauvegarde de la biodiversité et sur des mécanismes permettant de surveiller les impacts exercés sur la biodiversité. MAURICE, le TIMOR LESTE ET le NEPAL ont préféré que la CDB cherche à explorer les possibilités de fournir des avis sur la REDD+, comme demandé et sur la base des concertations tenues avec les parties. L'ECOSYSTEMS CLIMATE ALLIANCE a souligné qu'il n'existe pas, dans les dispositions du Protocole de Kyoto relatives à l'utilisation des terres, de garde-fous de la biodiversité appliqués aux pays industrialisés.

Le PAKISTAN, le TIMOR LESTE, LA SUISSE, la THAÏLANDE, le PEROU et le CANADA ont préféré demander au Secrétariat de contribuer à l'élaboration des lignes directrices devant encadrer les synergies entre les mesures forestières nationales relatives à la biodiversité et celles relatives au changement climatique.

La géo-ingénierie: TUVALU, les PHILIPPINES, le COSTA RICA, le GROUPE AFRICAÏN, la SUISSE, le GROUPE ALBA, GRENADE, GREENPEACE, ECOSYSTEMS CLIMATE ALLIANCE et le GROUPE ETC ont demandé qu'aucune géo-ingénierie ne soit assurée avant qu'un fondement scientifique suffisant vienne le justifier et que les risques connexes soient examinés. Le délégué des PHILIPPINES a également proposé d'insérer un libellé sur la nécessité urgente d'un cadre réglementaire transparent pour la géo-ingénierie, et le BRESIL, que les activités scientifiques peuvent être développées uniquement à petite échelle et à l'intérieur de la juridiction nationale. L'UE a encouragé l'adoption d'une approche prudente en matière de géo-ingénierie. La NORVEGE a souligné la nécessité d'un fondement scientifique plus solide avant la conduite de quelques expériences que ce soit touchant à la géo-ingénierie. Le JAPON a déclaré que certaines activités de la géo-ingénierie pouvaient être bénéfiques pour la biodiversité et le changement climatique. La FEDERATION DE RUSSIE a demandé la suppression du libellé portant sur la géo-ingénierie. La ROYAL SOCIETY a mis en garde contre l'empêchement d'une recherche scientifique menée de manière responsable et dans des conditions sûres, dans le domaine de la géo-ingénierie.

Le Financement: Le GROUPE AFRICAÏN, l'ARGENTINE, GRENADE, la BOSNIE-HERZÉGOVINE, le PAKISTAN, le NEPAL, le TIMOR-LESTE, l'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE et PALAU ont appelé à la suppression des crochets autour de plusieurs paragraphes portant sur le financement de la biodiversité et le changement climatique.

Le Président Hufler a établi un comité des Amis du président, présidé par Horst Korn (Allemagne), pour examiner la géo-ingénierie, et un groupe de contact, présidé par Hesiquio Benitez (Mexique), pour examiner la REDD+ et la collaboration entre les Conventions de Rio.

LES TERRES SECHES ET SUBHUMIDES: L'IRAN et le GROUPE AFRICAÏN, contrés par la CHINE, ont soutenu le texte en soulignant les divergences entre les critères utilisés par la CCNUCC et par la CDB pour la définition des zones arides. Le GROUPE AFRICAÏN, la CHINE et le GUATEMALA ont préféré "mettre en œuvre et développer", et l'ARGENTINE, "explorer", des actions communes pour renforcer la coopération entre les communautés des sciences naturelles et celles des sciences sociales pour accroître l'intégration des considérations de biodiversité dans la prévention des catastrophes.

LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE: L'UE, appuyée par la NORVEGE et la SUISSE, a proposé un nouveau texte portant sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux, et le PAKISTAN, sur une gestion forestière fondée sur l'écosystème.

Coopération avec le FNUF: Le BELARUS, l'EQUATEUR et l'INDONESIE ont appelé à l'insertion d'une référence au renforcement des partenariats entre la CDB et d'autres conventions relatives aux forêts. L'EQUATEUR a préconisé une collaboration avec la CCNUCC, de plus amples renseignements sur la REDD+ et, avec le KENYA, le respect des droits des peuples autochtones. La NORVEGE et le CANADA ont appuyé la conduite de travaux sur les définitions des forêts et les types de forêts. Le délégué des PHILIPPINES, contré par la NOUVELLE ZELANDE, a proposé d'inclure la mention "définition fonctionnelle et fondée sur les écosystèmes des forêts". L'AUSTRALIE a mis en garde que toute définition internationale convenue doit être élargie pour permettre une certaine souplesse au niveau des pays, et contre la tentation de préjuger de toute décision future par la CCNUCC.

Coopération avec les PCF: Le GROUPE AFRICAÏN et la SUISSE ont soutenu l'idée de demander au Secrétariat de contribuer aux discussions sur les garde-fous pour la biodiversité et les mécanismes permettant de surveiller les impacts de la REDD+ sur la biodiversité. Le COSTA RICA a préféré appelé le Secrétariat à explorer, de manière fondée sur la concertation avec les parties, les possibilités de fournir, sur demande, des avis sur la REDD+.

GROUPE DE TRAVAIL II

LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

ET LE ME: Le MAROC a suggéré de promouvoir l'échange d'informations à travers la coopération Sud-Sud. Le BRESIL a mis en exergue l'importance d'avoir des données de qualité pour la facilitation de la mise en œuvre des SPANB. Le BÉNIN et le BURKINA FASO ont souligné l'importance du ME pour la mise en œuvre du plan stratégique, la CHINE, pour la sensibilisation du public, et le NIGER, pour la diffusion des données au niveau national. Le BRESIL, l'INDE, les PHILIPPINES et la MALAISIE ont souligné la nécessité d'un soutien financier pour la mise en place et le maintien de centres d'échange nationaux. La JORDANIE a déclaré que le FEM devrait assurer le financement, et le GROUPE AFRICAÏN a appelé au renforcement des capacités. L'UE a appelé à un redoublement des efforts par les parties pour s'assurer de la mise en œuvre nationale. Le délégué des ILES PACIFIQUES a déclaré que le ME doit être convivial et facilement accessible aux communautés locales.

LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET LA

COOPÉRATION: CUBA a appelé à une décision plus forte et à des engagements concrets pour le transfert de technologie. HAÏTI a souligné la nécessité d'adapter le transfert de technologie aux conditions locales et de l'intégrer avec les techniques autochtones et locales. L'OUGANDA a proposé de lier la mise en œuvre du régime d'APA au transfert de technologie.

L'initiative technologique sur la biodiversité (ITB): L'UE a déclaré que des institutions travaillant déjà sur le transfert de technologie, plutôt que le Secrétariat de la CDB, devraient accueillir le projet de l'ITB, et que les détails de la gouvernance pour l'ITB doivent être élaborés. Le GROUPE AFRICAÏN a déclaré que le Secrétariat devrait accueillir l'ITB et, appuyé par la COLOMBIE, l'INDE, les PHILIPPINES, SINGAPOUR, HAÏTI et la JORDANIE, mais contré par la SUISSE et le JAPON, a souligné que l'ITB devrait être contraignante. Le BRESIL a soutenu qu'une ITB contraignante au titre de la CDB est nécessaire pour corriger le déséquilibre en matière d'accès à l'information et de la technologie. Le CANADA a appelé à poursuivre l'élaboration de son mandat, pour examen à un stade ultérieur.

LA LCPE et L'AIB: Le GROUPE AFRICAÏN a appelé à la participation des parties prenantes dans les questions d'APA. L'UE a suggéré d'établir une base de référence pour le travail

de sensibilisation et a appelé à la promotion des synergies pour la mobilisation des ressources financières. Le JAPON a appelé à l'intégration de la biodiversité. Le CANADA a encouragé l'utilisation d'indicateurs pour mesurer la réalisation de la LCPE. La MALAISIE a recommandé des approches novatrices et l'utilisation des technologies interactives, et les ILES DU PACIFIQUE, des approches qui fonctionnent pour les petits Etats insulaires. Les PAYS ARABES ont souligné le rôle clé de la société civile. Le BURUNDI a appelé à la sensibilisation des décideurs. Le FIAB a appelé à l'implication des peuples autochtones et à l'insertion de références aux droits des peuples autochtones partout dans le projet de décision.

De nombreux pays ont présenté un rapport sur leurs activités relatives à l'AIB et ont soutenu l'idée de proposer une décennie internationale de la biodiversité. Le PEROU a recommandé que le Secrétariat entreprenne une évaluation de l'impact de toutes les activités relatives à l'AIB.

COOPERATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS:

L'UE a déclaré que la coopération est essentielle à la mise en œuvre du plan stratégique, et a noté que le Groupe de liaison des conventions liées à la biodiversité a fait montre de progrès limités, proposant de réviser son mandat. La NORVEGE a proposé un libellé additionnel portant sur le renforcement de la collaboration avec l'OMS et avec les stratégies nationales de santé. Le SÉNÉGAL a suggéré d'insérer une référence à l'Année internationale des forêts. L'OMC a proposé un texte portant sur la coopération avec des accords non-liés à la biodiversité.

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES: La parité homme-femme et la biodiversité: le Cameroun a appelé à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action sexo-spécifique et d'accroître les ressources financières et les indicateurs pour sa mise en œuvre. Le GROUPE DES FEMMES POUR LA CDB, appuyé par la THAÏLANDE et la TANZANIE, a appelé à renforcer la mise en œuvre du Plan d'action sexo-spécifique en créant au sein de la CDB, un poste chargé de la parité homme-femme.

Le secteur de l'entreprise et la biodiversité: Le CANADA a encouragé l'élaboration de rapports sur la conservation de la biodiversité par le secteur privé. L'UE a soutenu: le renforcement de la communication sur la biodiversité et sur les services des écosystèmes dans les milieux d'affaires, et l'exploration de nouveaux mécanismes financiers, tels que les paiements pour les services écosystémiques et l'établissement de partenariats pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique.

Engagement des villes et des collectivités locales: Le BRESIL a présenté le projet de plan d'action sur les villes et les autorités locales pour la biodiversité, et a suggéré l'insertion de références supplémentaires sur les villes et le secteur des affaires, et la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales et des autorités locales. L'UE a proposé d'examiner le projet de plan à la GTEA 4, soulignant qu'elle peut jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du plan stratégique. Singapour, au nom du GROUPE ASIE-PACIFIQUE, a souligné le rôle des villes dans la mise en œuvre et le financement des activités essentielles de la CDB. Le CANADA a accueilli avec satisfaction l'élaboration de l'indice de biodiversité des villes.

La coopération Sud-Sud: Le GROUPE AFRICAIN a suggéré des thèmes pour la coopération Sud-Sud, tels que: l'APA, les savoirs traditionnels, les espèces exotiques envahissantes, la restauration des écosystèmes et la surveillance. L'UE a suggéré de revoir, à la GTEA 4, le projet de plan pluriannuel d'action de la coopération Sud-Sud pour la biodiversité et le développement, tandis que la Chine a appelé à son adoption à la CdP 10. Le BRESIL a encouragé les pays riches à ne pas bloquer la coopération Sud-Sud, car elle peut assurer l'échange de technologies d'une manière culturellement appropriée et respectueuse de l'environnement.

Le président Luna a proposé de traiter les questions en suspens relatives aux villes et à la coopération Sud-Sud dans des consultations officieuses.

LE COMITE CONSULTATIF INFORMEL SUR L'APA

LE SAVOIR TRADITIONNEL: L'Accès (Article 5 bis):

Le coprésident du groupe restreint, Janet Lowe (Nouvelle-Zélande) a présenté un rapport sur les discussions fructueuses menées sur l'accès aux savoirs traditionnels détenus par les communautés autochtones et locales, et sur la coopération en cas de violation présumée, signalant que le groupe n'est pas parvenu à s'accorder, compte tenu du fait que la question était abordée pour la première fois et qu'elle touche au respect des obligations. Les délégués ont ensuite examiné une proposition du coprésident du CCI, Casas, de supprimer les paragraphes entre crochets consacrés à l'application, au respect des obligations et à la coopération en cas de violation présumée, et ont finalement accepté de les placer dans un nouvel article 12 bis, portant sur le respect des obligations et sur les questions relatives aux savoirs traditionnels. L'après-midi, les délégués ont demandé au groupe restreint sur les savoirs traditionnels, co-présidé par Janet Lowe et Jorge Medaglia Cabrera (Costa Rica), de s'attaquer au nouvel article 12 bis et aux clauses relatives aux savoirs traditionnels, dans le préambule. Les discussions en groupes restreints se sont poursuivies dans la soirée et jusque tard dans la nuit.

Le savoir traditionnel et le respect des obligations (article 12 bis): Dans la soirée, le groupe restreint a examiné le respect de la législation nationale sur l'accès et l'utilisation des savoirs traditionnels. Les délégués ont convenu que les parties prendront des mesures pour s'assurer que les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques utilisées dans leur juridiction sont accédées conformément au CPCC, ou de l'approbation et la participation des communautés autochtones et locales, et que les CMC ont été établis comme requis par la législation nationale d'APA ou les exigences réglementaires de la partie ou des parties dans lesquelles se trouvent ces communautés autochtones et locales.

Le partage des avantages (Article 4 (4)): Les délégués ont examiné le libellé consacré au partage des avantages découlant de l'utilisation des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, en se basant sur une proposition de compromis stipulant que les parties prendront des mesures "de manière à ce que" les avantages soient partagés. Au terme d'une discussion approfondie et de nouvelles consultations, les délégués ont approuvé un libellé stipulant que les parties doivent prendre des mesures législatives, administratives ou politiques, selon ce qu'il convient, afin que les avantages découlant de l'utilisation des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques soient partagés de manière juste et équitable avec les CAL détenant ces savoirs, et que ce partage s'effectue selon des CMC.

Les savoirs traditionnels disponibles dans le domaine public (Article 9 (5)): Le coprésident du CCI, Casas, a présenté un texte de compromis stipulant que les parties doivent encourager les utilisateurs des savoirs traditionnels qui ont été obtenus, par l'utilisateur, d'une source autre qu'une CAL, à prendre des mesures raisonnables pour conclure des arrangements de partage des avantages avec les détenteurs de savoirs qui leur reviennent. Le GRULAC, l'Australie et le JAPON ont accepté le texte, tandis que le GROUPE AFRICAIN, l'INDONESIE, les PHILIPPINES et la CHINE ont demandé que les parties "exigent" des utilisateurs de prendre de telles mesures, les PHILIPPINES expliquant que la disposition se réfère aux cas de bio-piraterie typiques.

Le FIAB a ensuite proposé de stipuler que les parties prendront des mesures pour que les utilisateurs des savoirs traditionnels obtenus d'une source autre qu'une CAL, concluent des ententes de partage des avantages. La proposition a été bien accueillie, le CANADA demandant de qualifier les mesures de législatives, d'administratives ou de politiques, selon ce qu'il convient. Le GROUPE AFRICAIN, la CHINE, l'INDE et les PHILIPPINES ont accepté, pour peu que soit ajoutée une référence explicite aux savoirs traditionnels accessibles dans le domaine public. Cela a été contré par l'Australie, le CANADA et le JAPON. L'UE a réitéré sa demande de stipuler que le premier examen de la CdP/RdP procédera à l'évaluation de la mise en œuvre de cette obligation, à la lumière des développements internationaux, en particulier les travaux du CCI et de l'OMPI et, faisant part de préoccupations d'ordre général,

a demandé à placer entre crochets le paragraphe. Le coprésident Casas a appelé à la tenue de consultations informelles pour résoudre le problème.

LE RESPECT DES OBLIGATIONS (ARTICLE 13):

Le CCI a entendu les coprésidents du groupe restreint, Lago et Shikongo, qui ont présenté un rapport sur les négociations de la nuit précédente. Ils ont signalé qu'un accord y a été conclu sur une partie des textes d'ordre général, portant sur les points de contrôle, mais qu'aucun progrès n'a été atteint sur la liste des points de contrôle ou sur la question de l'obligation de déclaration. Dans la soirée, le groupe restreint a poursuivi ses délibérations sur un libellé stipulant que les points de contrôle recueilleront ou recevront, selon ce qu'il convient, les informations pertinentes relatives au CPCC, à la source de ressources génétiques, à l'établissement de CMC et/ou utilisation des ressources génétiques, et qu'un alinéa supplémentaire, portant sur l'endroit où ces informations doivent être fournies, a été inséré. La discussion a ensuite porté sur l'exigence de déclaration obligatoire, où les positions sont restées polarisées. Dans la soirée, le groupe restreint a convenu que la disposition devrait porter sur: l'obligation de déclaration, les renseignements à fournir, les conséquences de l'omission de déclarer; le mécanisme relatif au CPCC, et les liens avec les points de contrôle et le certificat de conformité.

LES SITUATIONS D'URGENCE (Article 6 bis): Dans la soirée, le groupe restreint s'est demandé s'il fallait se référer à des situations d'urgence qui menacent ou causent des dommages, ou à des conditions qui donnent lieu à des menace ou dommage imminent à la santé humaine, animale ou végétale. Les discussions se sont poursuivies dans la nuit.

LES GROUPES DE CONTACT INFORMELS

LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE: Les délégués se sont réunis à l'heure du déjeuner et dans la soirée pour examiner un document officieux élaboré par le Secrétariat. Ils ont convenu: de se référer à d'autres critères scientifiques "convenus au niveau intergouvernemental", outre ceux de la CDB sur les critères encadrant les zones écologiquement ou biologiquement sensibles et de maintenir la référence à la collaboration entre la CDB et le Mécanisme régulier de notification et d'évaluation de l'état de l'environnement marin, y compris les aspects socio-économiques (GRAME) et LA PISPBE, aux fins de faire progresser la mise en œuvre du programme de travail sur la biodiversité marine.

Les délégués ont ensuite discuté, sans parvenir à un accord, du point de savoir s'il ya lieu de retenir les références: au texte particulier adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la pêche dans les fonds marins, qui demande une évaluation préalable de l'impact environnemental (EIE) et la fermeture des zones vulnérables identifiées par l'EIE. Cela a été contré par deux pays industrialisés; et aux zones situées hors des juridictions nationales et aux ORGP, dans ce contexte. Les délégués ont également débattu, sans parvenir à un accord, du point de savoir s'il ya lieu: de se référer au principe ou approche de précaution, pour ce qui est de la gestion efficace des aires marines protégées, et de maintenir un libellé demandant au Secrétariat de synthétiser les données concernant les impacts de l'exploitation du krill sur la biodiversité marine, en collaboration avec les institutions intergouvernementales.

Dans la soirée, les délégués ont examiné le nouveau texte sur les impacts des activités humaines non durables sur la biodiversité marine et côtière, en se concentrant sur la planification de l'espace marin et le rôle des écosystèmes marins et côtiers dans l'adaptation au, et l'atténuation du, changement climatique. Les délégations ont appuyé la proposition, en principe, et ont demandé un délai pour la tenue de consultations. Les délégués ont également examiné les questions de l'identification des zones écologiquement ou biologiquement sensibles et des aspects scientifiques et techniques pertinents au EIE, dans les zones marines, abordant une proposition appelant à supprimer la référence aux zones au-delà de la juridiction nationale. Les discussions se sont poursuivies dans la nuit.

LES QUESTIONS FINANCIERES: Le groupe de contact a commencé ses travaux par les déclarations générales axées sur l'examen des lignes directrices régissant le mécanisme de financement. Alors que de nombreuses parties ont appuyé la proposition unifiée des directives dans le projet de décision, certaines parties ont présenté des suggestions portant, notamment, sur la rationalisation du cadre régissant l'utilisation des ressources du FEM pour la biodiversité avec les objectifs du plan stratégique. Les discussions sont passées ensuite au traitement de l'évaluation de la hauteur des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la Convention, pour la sixième reconstitution du FEM, et se sont poursuivies dans la nuit.

LE PLAN STRATEGIQUE: Le coprésident du groupe de contact, Katerås, a rappelé la décision du GTEA qui énonce que l'ensemble du plan stratégique est resté entre crochets. Les délégués ont ensuite examiné les objectifs qui ne contenaient pas de crochets, mais dans lesquels les parties ont avancé des libellés supplémentaires ou des formulations de remplacement durant les délibérations du Groupe de travail II. Les discussions se sont poursuivies dans la nuit.

LA GEO-INGENIERIE: Le comité des Amis du président a examiné la question de savoir s'il fallait fournir une première idée de la géo-ingénierie, faisant référence aux technologies de réduction de l'insolation solaire ou à l'accroissement de la séquestration du carbone de l'atmosphère, en attendant une définition plus précise pouvant être adoptée. Les délégués ont également examiné le point de savoir s'il fallait limiter le paragraphe à la géo-ingénierie "préjudiciable à la biodiversité" et exclure le piégeage et stockage du carbone. Les délégués ont ensuite débattu des qualificatifs à donner à l'exception applicable à la recherche scientifique, tels que: à petites échelle, confinée, dans un environnement contrôlé, à l'intérieur de la juridiction nationale, sous réserve d'une évaluation préalable des impacts potentiels sur l'environnement, ou justifiée par la nécessité de recueillir des données précises. Les discussions se sont poursuivies dans la nuit.

DANS LES COULOIRS

A 5 h 00 du matin, mercredi, après une nuit de consultations officieuses, les délégués à l'APA étaient face au mur sur la question du respect des obligations. Au cours de la journée, des rumeurs ont couru que certaines parties ne sont pas venues à Nagoya avec un plein mandat de finaliser le protocole d'APA, lesquelles rumeurs ont déclenché des commentaires de colère dans les couloirs et même dans les séances du Groupe de travail. Plusieurs d'entre eux ont souligné que ne pas avoir un plein mandat est interprété comme étant un signe de mauvaise foi, et tout au long de la journée, un nombre de plus en plus important de délégués a exprimé des doutes quant à la possibilité d'avoir un protocole bien ficelé et pouvant être adopté au cours de la CdP 10. Néanmoins, les différents groupes restreints ont semblé prouver qu'ils avaient tort d'avoir de tels doutes, ayant accompli des progrès réguliers sur des questions difficiles, y compris sur celle de la conformité avec la législation nationale régissant l'APA, relative aux savoirs traditionnels, et même les situations d'urgence et les agents pathogènes. Lorsque, dans la soirée, des nouvelles ont filtré que le groupe restreint sur le respect des obligations a, pour la première fois, enregistré des progrès tangibles sur la question des points de contrôle, les esprits se sont aussitôt revigorés, et sur le chemin de leurs hôtels, des délégués ont fait observer que "tant qu'il y a de l'espoir pour la question du respect des obligations, il ya de l'espoir pour le protocole".

Cette attitude positive a également émergé des discussions sur la question de la géo-ingénierie - l'un des sujets d'actualité hors du "grand accord ensemble" qui comprend l'APA +le plan stratégique+ les questions financières, qui devrait être adopté à la CdP 10. Les délégués ayant accompli de bons progrès sur la définition de la géo-ingénierie et sur la taille d'une exception largement acceptable pour la recherche scientifique, certains ont émis des conjectures sur le point de savoir si les ONG et les pays opposés au texte de CDB sur la géo-ingénierie, qui n'étaient pas présents dans le groupe restreint, pouvaient rouvrir le texte de compromis.

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 10 DE LA CDB JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Le Groupe de travail I a examiné les projets de décisions sur la biodiversité agricole, les biocarburants, les espèces exotiques envahissantes (EEE), l'Initiative taxonomique mondiale (ITM) et les mesures incitatives. Le Groupe de travail II a examiné la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP) et l'article 8 (j) (savoir traditionnel). Les négociations sur l'APA ont porté sur les situations d'urgence, les savoirs traditionnels (ST), le respect des obligations et le préambule. Plusieurs groupes de contact et groupes informels se sont réunis pendant la journée et dans la nuit.

GROUPE DE TRAVAIL I

Les délégués ont entendu les rapports des Amis de la présidence concernant l'utilisation durable et la géo-ingénierie, et celui du groupe de contact concernant la diversité biologique marine et côtière, tous les groupes demandant un délai supplémentaire pour terminer leur travail.

LA BIODIVERSITÉ AGRICOLE: La discussion a porté sur la deuxième phase du plan de travail conjoint entre la CDB et la Commission de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA). L'EQUATEUR, les PHILIPPINES, les ILES DU PACIFIQUE, le GROUPE AFRICAÏN, l'UE, la NORVEGE et la MALAISIE, contrés par l'AUSTRALIE, ont soutenu l'idée de mener un travail sur les évolutions survenues dans le domaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle (DPI). L'ETHIOPIE a attiré l'attention sur les droits des agriculteurs de subsistance des pays en développement. La NORVEGE a apporté son soutien, tandis que le JAPON, l'INDE et le CANADA ont fait objection, à la conduite d'un travail conjoint CDB-CRGAA sur les biocarburants et la biodiversité. Les PHILIPPINES et la TURQUIE, contrés par l'ARGENTINE, ont demandé une référence aux "impacts sur la sécurité foncière" dans ce contexte.

Les délégués ont débattu de trois options se référant à la conservation et la gestion durable des zones agricoles riches en biodiversité, sans parvenir à un accord. La SUISSE a demandé l'octroi d'une attention accrue aux petits exploitants et petits agriculteurs. L'ALLIANCE de la CDB a souligné le rôle des

agriculteurs autochtones et a appelé à la sécurité des droits fonciers. Le FIAB a posé des questions en rapport avec la sécurité et la souveraineté alimentaires et avec le changement climatique.

LES BIOCARBURANTS: Le BRESIL a déclaré que le partenariat mondial sur les bioénergies (PMBE) est l'instance internationale la plus appropriée pour discuter des biocarburants, suggérant que la CDB contribue à la compilation des outils de politique, menée par Energie ONU. Le GROUPE AFRICAÏN, le JAPON, la SUISSE, la JAMAÏQUE et l'INDE ont préféré un appel à garantir les droits fonciers et pratiques durables des communautés autochtones et locales et à la réparation des effets négatifs sur les communautés autochtones et locales, tandis que le BRESIL a fait objection à la référence aux "droits à la terre."

Le BRESIL, les ILES DU PACIFIQUE, la REPUBLIQUE DOMINICAÏNE, le JAPON et le SALVADOR ont préféré demander à la CDB de diffuser les informations concernant les outils applicables aux biocarburants et biodiversité, pour utilisation volontaire. Le GROUPE AFRICAÏN, la SUISSE, le KENYA, CUBA et les PAYS ARABES ont souhaité voir plutôt la CDB élaborer une enveloppe de normes et de méthodologies sur les biocarburants et la biodiversité. Le BRESIL a fait objection, tandis que le GROUPE AFRICAÏN et la FEDERATION DE RUSSIE ont appuyé l'élaboration d'inventaires des zones "interdites".

Les espèces exotiques envahissantes: Le BRESIL a fait objection à un appel d'appliquer l'approche de précaution à la production et utilisation des biocarburants, et à l'utilisation des EEE dans la production de biocarburants. Les ILES DU PACIFIQUE, la SUISSE, l'INDE, la FEDERATION DE RUSSIE et le GROUPE AFRICAÏN ont souhaité l'application du principe de précaution à l'utilisation des IAS dans la production et l'utilisation de biocarburants, tandis que la REPUBLIQUE DOMINICAÏNE, le JAPON, le PARAGUAY, le MALAWI, la JAMAÏQUE et la NOUVELLE ZELANDE ont préféré appliquer l'approche du principe de précaution si les espèces utilisées dans la production de biocarburants deviennent envahissantes.

La biologie synthétique: Le BRESIL a fait objection à la tenue d'un GSET, et les parties ont demandé d'éviter la libération des OVM produits par la biologie synthétique dans l'environnement. Le délégué des ILES DU PACIFIQUE a préféré plutôt la conduite d'une évaluation de la biologie

synthétique, que la tenue d'un GSET. La NOUVELLE ZELANDE a suggéré que la biologie synthétique soit abordée durant la période intersessions en tant que thème nouveau et émergent. Le président Hufler a établi un groupe de contact coprésidé par Ole Hendrickson (Canada) et Giannina Santiago (Colombie).

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES: Le président Hufler a informé les délégués que l'Espagne a promis des fonds pour le Groupe spécial d'experts proposé sur les normes encadrant les EEE introduites comme étant des espèces d'animaux de compagnie et des espèces d'aquarium et de terrarium, et comme étant nourriture et appâts vivants. L'UE, le BELARUS, la NORVEGE, la THAÏLANDE, la REPUBLIQUE DE COREE, le COSTA RICA, l'ARGENTINE et le GROUPE AFRICAÏN, contrés par le BRESIL, l'AUSTRALIE, la MALAISIE et la NOUVELLE ZELANDE, ont recommandé que le Groupe spécial d'experts fournisse des conseils pratiques pour l'élaboration de normes internationales. L'AFRIQUE DU SUD a proposé que le Groupe spécial d'experts élabore des directives "scientifiques et techniques" pour orienter l'élaboration des normes internationales. La TANZANIE a proposé l'insertion d'une référence à la participation des communautés autochtones et locales dans le traitement des questions touchant aux EEE et des savoirs traditionnels. Apportant son appui au Groupe spécial d'experts, le PROGRAMME MONDIAL SUR LES ESPECES ENVAHISSANTES a souligné le besoin de directives pour guider la mise en œuvre nationale. Le président Hufler a encouragé la tenue de consultations informelles pour résoudre les divergences sur la question des normes internationales.

INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE: Plusieurs délégués ont appuyé, en principe, les références: à l'échange de spécimens taxonomiques de référence destinés à la recherche à but non commercial sur la biodiversité, et à la collaboration scientifique et technique régionale et sous-régionale, conformément à la législation nationale pertinente; et à l'octroi d'une priorité au financement du soutien du renforcement des capacités en matière de taxonomie pour l'inventaire et le suivi de la biodiversité, y compris l'utilisation des nouvelles technologies, telles que les codes à barres de l'ADN. En attendant l'aboutissement des négociations sur le protocole d'APA et sur les directives devant être fournies au mécanisme de financement, les délégués ont décidé de laisser ces références entre crochets. La TANZANIE a souligné la nécessité d'incitations pour les taxinomistes professionnels. Le BRESIL a appelé à la protection des collections taxonomiques disponibles dans les pays en développement.

LES MESURES INCITATIVES: Plusieurs parties ont soutenu la suppression du libellé encourageant les parties et d'autres à établir des priorités et à accroître de manière importante leurs efforts en identifiant, activement et en éliminant ou atténuant les incitations défavorables existantes. Toutefois, il n'y a pas eu d'accord sur l'insertion de références spécifiques aux industries. Les délégués ont également examiné le texte consacré à la mise en œuvre de modes durables de consommation et de production. Le CANADA, appuyé par la SUISSE, a proposé l'insertion d'une référence à l'étude TEEB.

GROUPE DE TRAVAIL II

STRATEGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES: La MALAISIE a appuyé la mise à jour de la SMCP et des objectifs, le délégué des PHILIPPINES ajoutant

qu'ils doivent correspondre aux objectifs de la période post-2010, figurant dans le plan stratégique. Le Japon a accueilli avec satisfaction les objectifs axés davantage sur les résultats. L'UE a souligné la nécessité d'intégrer la protection de la diversité végétale dans les politiques nationales, et la contribution des diverses terres de culture à la sécurité alimentaire. Le MEXIQUE et la NOUVELLE ZELANDE ont accueilli favorablement la SMCP comme étant un cadre souple à adapter aux priorités nationales et locales et, avec les PHILIPPINES, SINGAPOUR et le BÉNIN, ont attiré l'attention sur les champignons. Le COSTA RICA a souligné les liens de la SMCP avec les biocarburants et le changement climatique. La FAO a mis en relief les synergies au niveau national entre la SMCP et les domaines connexes, tels que l'agriculture. Le BÉNIN a suggéré l'intégration des pollinisateurs. Le CANADA a demandé la poursuite des travaux sur la justification technique de la SMCP. Le GUATEMALA a appelé à l'intégration des connaissances autochtones et des approches plus globales. L'INDONESIE et l'AFRIQUE DU SUD ont souligné le renforcement des capacités, le ZIMBABWE appelant à mettre l'accent sur les savoirs traditionnels dans l'utilisation et la taxonomie des plantes.

Le BRESIL, le TIMOR LESTE et d'autres ont souligné le besoin d'un financement et d'un transfert de technologie. Le GROUPE AFRICAÏN et d'autres ont appuyé la proposition appelant à la recherche de ressources pour un poste, au sein du secrétariat, pour la coordination de la SMCP après 2010. Attirant l'attention sur le manque de taxonomistes, la REPUBLIQUE DE COREE a appelé à un échange international d'experts et d'expertise. L'AFRIQUE DU SUD a souligné l'importance d'intégrer les données biologiques cruciales dans les bases de données accessibles au public.

ARTICLE 8 (J): La participation des CAL: L'UE et le GROUPE AFRICAÏN ont mis l'accent sur le renforcement des capacités et sur la participation pleine et effective des communautés autochtones et locales dans tous les processus décisionnels de la CDB, le BRESIL soulignant le rôle particulier des femmes autochtones dans la préservation des savoirs traditionnels. Le PEROU a mis en exergue le CPCC en tant que partie intégrante des régimes de gestion des communautés autochtones et locales et a appelé au renforcement des capacités, en particulier, en matière de négociation d'accords sur l'APA. L'INDONESIE a appelé à la protection des droits de communautés autochtones et locales aux savoirs traditionnels et à un partage juste et équitable des avantages. Le GROUPE AFRICAÏN a déclaré que les communautés autochtones et locales devraient tirer des avantages de l'utilisation des savoirs traditionnels.

Programme de travail pluriannuel de l'Article 8 (j): L'UE et le CANADA ont soutenu: l'insertion d'un volet sur l'article 10 (utilisation durable) de la CDB, avec un accent sur l'alinéa 10 (c) (utilisation coutumière); la tenue d'une réunion internationale sur ce thème, et d'un dialogue approfondi sur les domaines thématiques et les thèmes transversaux, suggérant, avec la NORVEGE et la BOLIVIE, le changement climatique comme premier élément du groupe de travail 7 sur l'article 8 (j). Le BRESIL y a fait objection, rappelant le mandat de la CCNUCC. Le MEXIQUE a souligné la nécessité de ressources suffisantes pour le Programme de travail pluriannuel relatif à l'Article 8 (j), et la THAÏLANDE a proposé de demander au FEM de fournir un soutien pour la couverture des activités connexes. L'UE et le BRESIL ont soutenu l'idée de tenir un GSET sur

les caractéristiques communes et la participation effective des communautés locales. La REPUBLIQUE DE COREE a appelé à une définition des savoirs traditionnels et de leur champ d'application, et du statut juridique de communautés autochtones et locales". L'UNESCO a proposé des indicateurs applicables à la diversité linguistique.

Les systèmes sui generis: L'UE a appelé à la participation pleine et entière des CAL et, avec la NOUVELLE ZELANDE, a recommandé que le Secrétariat continue à informer le comité intergouvernemental de l'OMPI du travail accompli par la CDB dans ce domaine. Le GROUPE AFRICAIN a déclaré que les connaissances accessibles au moyen de systèmes sui generis devraient être protégées pour s'assurer du partage des avantages. La BOLIVIE et le FIAB ont attiré l'attention sur le peu de progrès réalisés dans l'élaboration de systèmes sui generis et a encouragé l'idée de travailler conjointement avec les peuples autochtones.

Le Code de conduite éthique: L'UE a appelé à l'adoption du code établi pour guider les interactions avec les communautés autochtones et locales et protéger les savoirs traditionnels. L'INDE a suggéré d'attendre l'issue des négociations sur l'APA. La BOLIVIE et le FIAB ont demandé une référence à la procédure du libre CPCC des peuples autochtones, conformément à la DDPA. Le BRESIL a appuyé l'intégration plutôt de références au CPCC, que de références à "l'approbation et la participation des communautés autochtones et locales." La représentante a également appelé à un examen attentif des références en circulation sur les terres et les eaux traditionnellement occupées ou utilisées, aux fins de s'assurer que le code s'applique à toute activité affectant les communautés autochtones et locales. Le MAROC a suggéré d'examiner les lois, pratiques et protocoles des CAL, et de reconnaître les savoirs traditionnels en tant qu'outil de conservation. Le CANADA a suggéré la tenue de consultations informelles pour traiter les questions en suspens.

COMITE CONSULTATIF INFORMEL SUR L'APA

LES SITUATIONS D'URGENCE: Le coprésident du groupe restreint, de Carvalho Neto, a présenté un rapport sur les questions en suspens portant sur la définition des situations d'urgence et la nécessité d'insérer une référence aux institutions internationales traitant des dommages potentiels causés à la santé humaine, animale ou végétale. L'après-midi, le groupe restreint a réduit le nombre des options pour décrire les situations d'urgence "présentes" ou "imminentes".

LES SAVOIRS TRADITIONNELS: Le coprésident du groupe, Lowe, a présenté un rapport sur les progrès des mesures appropriées pour se conformer à la législation nationale, régissant l'APA, sur les savoirs traditionnels associées aux ressources génétiques (article 12 bis), les questions en suspens dans les références aux produits dérivés et, s'il ya lieu, de se référer à la législation des parties ou des pays. A la demande par le CANADA, les délégués ont convenu de demander aux parties de prendre "des mesures appropriées, selon ce qu'il convient."

Au sujet de l'évaluation de l'efficacité des articles 12 bis et 9.5 concernant les savoirs traditionnels relevant du domaine public, l'UE a demandé l'insertion, dans la décision de la CdP, d'un libellé stipulant que l'évaluation devrait être effectuée "à la lumière des développements survenus au niveau international, en particulier les travaux menés dans le cadre de l'OMPI." Toutes les régions des pays en développement ont fait objection au

référéncement à l'OMPI. Les délégués ont discuté des options d'élargissement de la disposition, et ont finalement accepté de parler de "travaux réalisés dans le cadre d'autres institutions internationales dont, entre autres, l'OMPI, à condition que celles-ci ne soient pas en contradiction avec les objectifs de la Convention ou du Protocole."

Un groupe restreint sur la disposition relative aux savoirs traditionnels relevant du domaine public n'est pas parvenu à résoudre les questions en suspens, les délégués ayant divergé sur les point de savoir si, oui ou non, il fallait inclure un libellé décrivant les savoirs traditionnels relevant du domaine public et si, oui ou non, il fallait utiliser un texte contraignant ou non contraignant, pour ce qui est des mesures que les parties devraient prendre.

LE PREAMBULE: L'après-midi, les discussions du CCI sur les paragraphes du préambule ont été suspendues, plusieurs groupes régionaux ayant demandé un délai pour tenir des concertations sur le nouveau texte qui a été proposé dans un groupe restreint, mercredi.

LE RESPECT DES OBLIGATIONS: Le matin, le groupe restreint a examiné, sans parvenir à un accord, les libellés portant sur les points de contrôle et, notamment les formulations sur: les conséquences de l'omission de fournir des informations pertinentes; le point de savoir s'il ya lieu d'obliger ou d'encourager les utilisateurs et les fournisseurs à traiter de la mise en œuvre et de la communication des données, dans le cadre des CMC; et l'encouragement du recours à des outils de bon rapport coût-efficacité, pour la surveillance ou pour le suivi et la communication des données de l'utilisation des ressources génétiques. Les délégués ont ensuite débattu de l'utilité des bases de données pour le soutien du respect des obligations, la plupart des pays en développement préférant sa suppression, sans parvenir à un accord.

L'après-midi, les délégués ont examiné une mesure liée à l'accès et intéressant la délivrance d'un permis ou d'un certificat comme preuve de la décision d'octroi du CPCC et de l'établissement de CMC (article 5 (2) (d)). Les délégués ont reconnu que cette disposition se réfère à un permis national, et le besoin d'éviter toute confusion avec le certificat de conformité internationalement agréé. Un long débat s'en est suivi, se concentrant sur le point de savoir si la délivrance du permis devait avoir lieu "au moment de l'accès", les pays industrialisés appuyant le maintien de la référence pour plus de clarté juridique. La discussion a ensuite porté sur les chevauchements éventuels et sur la nécessité d'une cohérence entre le permis mentionné dans le cadre de l'article 5 (2) (d), le permis mentionné dans le cadre de l'article 13 (2), précisant que le permis mis à la disposition du Mécanisme d'échange consacré à l'APA, constituera un certificat de conformité internationalement reconnu, et les deux paragraphes obligeant les parties à mettre les CPCC à la disposition du ME consacré à l'APA (articles 5 (3) et 11 (2) (c)). Soulignant que le permis auquel se réfère l'article 5 (2) (d), après son enregistrement dans le ME, constituait le certificat de conformité international, les délégués ont essayé d'éclaircir la relation entre les diverses dispositions. Certains ont proposé de supprimer l'article 5 (3) pour éviter toute confusion. D'autres ont souhaité s'assurer que le protocole crée pour les parties, l'obligation de mettre à disposition leur décision relative au CPCC et de délivrer un certificat internationalement reconnu. Au terme de consultations menées à huis clos, les délégués

ont présenté une note au titre des articles 5 (3) et 11 (2) (c), notant que les dispositions doivent être finalisées en prenant en considération la relation entre eux et aux articles 5 (2) (d) et 13 (2).

LES GROUPES DE CONTACT ET INFORMELS

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Les délégués ont discuté des options pour faire progresser la collaboration entre les Conventions de Rio, se concentrant sur l'opportunité: de demander aux parties ou au Secrétariat de prendre les devants; de se référer à un programme de travail conjoint ou, seulement, à des activités conjointes; et de décrire, comme étapes intermédiaires, une réunion préparatoire conjointe et une CdP conjointe. Plusieurs parties et une non-partie se sont dites préoccupées par l'ordre du jour, déjà surchargé, de la CCNUCC.

Les délégués ont examiné l'opportunité: de supprimer la référence à un programme de travail commun; de mentionner la différence aux niveaux du mandat et de la composition des Conventions de Rio; et de consulter le bureau du processus préparatoire de Sommet de Rio +20, dans l'élaboration de son ordre du jour, et de soumettre les résultats respectifs à la CdP. Le président Benitez a proposé de former un groupe restreint pour poursuivre les discussions, et la reprise du groupe de contact, vendredi, pour l'examen du texte en suspens sur la REDD +.

LE PLAN STRATEGIQUE: Les délégués ont examiné les objectifs stratégiques et les principaux objectifs de 2020. Les discussions ont commencé avec l'objectif concernant les valeurs de la biodiversité à intégrer dans l'élaboration des stratégies nationales et locales de réduction de la pauvreté et les processus de planification. Certains pays industrialisés ont soutenu l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les "comptabilités nationales", d'autres ont proposé des références aux cadres de la comptabilité et de la communication des données", tandis que d'autres encore ont préféré le terme "systèmes". De nombreux pays en développement se sont montrés prudents sur les références aux comptabilités nationales, alors que d'autres ont souligné les avantages de la comptabilisation des valeurs de la biodiversité. Les délégués ont finalement convenu de se référer à "la comptabilité nationale et/ou systèmes de communication des données" en laissant "ou" entre crochets, étant donné que certains pays industrialisés ont insisté pour le maintien des deux à la fois.

Au sujet de l'objectif relatif aux incitations, tous les pays ont convenu de se référer à 'incitations positives'. De nombreux pays en développement et de pays industrialisés se sont prononcés pour une référence forte à l'élimination des subventions, mais d'autres pays industrialisés s'y sont opposés. Enfin, les délégués ont convenu de stipuler que "d'ici 2020, au plus tard, les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité, seront éliminées, supprimées ou réformées, aux fins de minimiser ou d'éviter les impacts négatifs." Les références à la cohérence avec les obligations internationales ont été laissées à un groupe restreint. Les négociations se sont poursuivies dans la nuit.

LES QUESTIONS FINANCIERES: Le groupe a examiné une proposition des coprésidents sur le mécanisme de financement, qui comprenait un texte approuvé par la GTEA 3. Les délégués ont procédé à l'examen des directives à l'intention du mécanisme de financement, y compris les lignes directrices consolidées qui y sont annexées. Les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder sur des dispositions référant à des décisions antérieures et éléments des décisions relatives au

mécanisme financier, et au retrait des décisions, et ont décidé de revoir cette section, vendredi. Les délégués ont ensuite examiné une partie de la décision portant sur le mandat d'évaluation des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la CDB pour la sixième reconstitution du FEM. Les discussions se sont poursuivies dans la soirée.

DANS LES COULOIRS

"La crise, c'est la crise! Ils ne l'ont tout simplement pas encore réalisé", grommela un participant désabusé à sa sortie de la salle de réunion, jeudi soir. Après une journée passée à patauger dans l'eau dans quasiment tous les sujets abordés, les délégués étaient visiblement nerveux, vu que la date butoir pour la soumission de leur rapport à la plénière, vendredi, est pratiquement arrivée. La tension est montée au moment où les discussions nocturnes sur le respect des obligations ont été bloquées à cause des références croisées aux permis et certificats, dont la résolution est considérée par certains comme étant "essentielle" pour pouvoir aller de l'avant, tandis que d'autres l'ont qualifiée de "mouvement stratégique." La nuit tombant sur Nagoya, les délégués ont été "sauvés par une note de bas de page" qui leur a permis de poursuivre les délibérations. Se préparant à une nouvelle session nocturne tardive, un délégué a dit "Nous mourrons d'une façon ou d'une autre! Si ce n'est pas la question du respect des obligations, c'est celle des agents pathogènes qui nous tuera!" se référant au débat le plus polémique qui a porté sur des relations du protocole d'APA avec d'autres accords, qui doit être finalisé vendredi matin.

Après le lancement de l'étude TEEB, la question de la comptabilité a semblé être omniprésente dans les couloirs. La comptabilisation des valeurs de la biodiversité dans les livres comptables nationaux a été intégrée dans le cadre du plan stratégique. Ailleurs, de nombreux participants ont discuté des activités d'APA qui doivent être couvertes par le budget central de la CDB. La proposition de n'en mentionner aucune, dans l'espoir de couvrir les besoins opérationnels du régime international d'APA par un budget supplémentaire, après son adoption, a été qualifiée "d'optimiste" par les uns et "d'insuffisante" par d'autres, mais tous semblaient d'accord que d'une manière ou une autre, des fonds importants vont être nécessaires pour les activités d'APA dans le prochain exercice biennal.

En attendant, dans le cadre du GT I, un comité de rédaction s'est attaqué à un ensemble de dispositions concernant le rôle de la CDB vis-à-vis de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le traitement de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale. Les délégués se sont interrogés sur le point de savoir si la proposition d'élaborer un inventaire mondial des aires marines nécessitant une protection dans les zones au-delà de la juridiction nationale, allait voir la lumière du jour. Des échanges informels se sont également poursuivis sur un éventuel moratoire sur la géo-ingénierie, accompagnés de conjectures sur le sort possible de l'une des conditions pour la levée du moratoire, à savoir, la mise en place d'un cadre réglementaire mondial.

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 10 DE LA CDB VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Le Groupe de travail I a examiné les projets de décisions concernant la biodiversité des montagnes et des eaux intérieures. Le Groupe de travail II a examiné les projets de décisions concernant les PMB 3, la mise en œuvre de la Convention et du plan stratégique, les communications des données nationales et le programme de travail pluriannuel. Les négociations sur l'APA ont porté sur les situations d'urgence, les savoirs traditionnels, le respect des obligations et le préambule. Plusieurs groupes de contact et groupes informels se sont réunis pendant la journée et en nocturne.

LE GROUPE DE TRAVAIL I

LA BIODIVERSITE DES MONTAGNES: Les délégués ont examiné le projet de décision concernant ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.1). L'UE a proposé d'ajouter un libellé introductif soulignant que la mise en œuvre du programme de travail doit être conforme aux trois objectifs de la CDB et, contrée par l'INDONESIE, le BRESIL et la CHINE, de supprimer des références au partage des avantages dans le texte exécutoire. Au terme de consultations officieuses, les délégués ont convenu d'insérer un nouveau libellé introductif faisant référence à la mise en œuvre "des trois objectifs de la CDB, de manière équilibrée", et de l'utiliser également pour remplacer les références à la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages dans les parties exécutoires du texte de la décision.

La NOUVELLE ZELANDE a proposé, et les délégués ont accepté, de plutôt "encourager les parties à", que "demander aux parties de," promouvoir l'agriculture, la foresterie et les pratiques d'élevage compatibles avec le développement durable des montagnes. La CHINE, contrée par le CANADA, le COSTA RICA et d'autres, a proposé de supprimer la référence à l'élaboration de stratégies régionales applicables à la question des "animaux et en particulier les grands prédateurs, qui pourraient donner lieu à des conflits avec les êtres humains."

Au terme de consultations officieuses, les délégués ont convenu d'insérer le libellé dans la disposition plus large encourageant la collaboration régionale.

La NOUVELLE ZELANDE, contrée par l'UE et le GROUPE AFRICAÏN, a proposé de supprimer les références au bien-être des êtres humains. Les délégués ont finalement convenu d'insérer un libellé appelant à "la fourniture de services écosystémiques, contribuant ainsi à garantir le bien-être des être humains." Les délégués ont approuvé le projet de décision avec ces modifications et d'autres amendements mineurs.

LES EAUX INTERIEURES: Les délégués ont examiné un projet de décision concernant ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.2). Les délégués ont convenu de définir le paiement des services des écosystèmes dans une note de bas de page. La NOUVELLE ZELANDE a craint que l'atténuation de la pauvreté soit au-delà du mandat de la CDB. Le président Hufler a suggéré, et les délégués ont accepté, de se référer au rôle de la CDB dans la réduction de la pauvreté. Le PEROU et la JAMAÏQUE ont souligné que les discussions sur la comptabilité nationale se poursuivaient dans le cadre du plan stratégique, et ont demandé de placer les références respectives entre crochets.

Les discussions ont ensuite porté sur la définition de la "sécurité de l'eau". Les délégués ont examiné la possibilité d'insérer une définition globale dans une note de bas de page. Le BRESIL, l'UE et d'autres ont préféré traiter la question au cas par cas, et les délégués ont accepté. L'AUSTRALIE, appuyée par le GROUPE AFRICAÏN, a proposé d'utiliser la formulation retenue dans Action 21. Un paragraphe sur l'approvisionnement en eau pour les populations urbaines croissantes a été amendé de manière à stipuler ce qui suit: "pour fournir de manière efficace une eau de qualité, contribuant ainsi à l'approvisionnement en eau dans les zones urbaines". N'ayant pas réussi à s'accorder sur la façon d'intégrer la sécurité de l'eau dans le paragraphe relatif à la coordination scientifique et politique, le GT I a ajourné ses travaux pour le week-end.

LE GROUPE DE TRAVAIL II

LES PROGRES REALISES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF DE 2010 RELATIF A LA BIODIVERSITE ET DANS LES PMB: Les délégués ont examiné un projet

de décision sur les Perspectives mondiales de la biodiversité (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.1). L'UE a appelé à placer entre crochets les dispositions demandant au Secrétariat d'entreprendre les activités liées aux PMB en attendant le résultat des discussions parallèles sur les questions financières. Le BRESIL, le MEXIQUE, l'AFRIQUE DU SUD et d'autres s'y sont opposés, signalant que les activités étaient soumises à la disponibilité de ressources financières. Après discussion, les délégués ont inséré une note précisant que la disposition est assujettie aux résultats des discussions parallèles sur les questions financières.

L'UE, contrée par le BRESIL, le MEXIQUE, l'EQUATEUR et l'AFRIQUE DU SUD, a demandé de placer entre crochets la disposition consacrée à la liaison et les synergies avec la PISPBE, si et quand elle est établie. L'AUSTRALIE, appuyée par l'UE, a proposé de déplacer toutes les références à la PISPBE dans la décision sur les opérations à la Convention. Après discussion, l'UE a accepté la suppression des crochets à condition que la mention "si et quand elle est établie" soit supprimée.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET DU PLAN STRATEGIQUE: Les délégués ont examiné le projet de décision relatif à ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.2). Le GHANA a suggéré d'insérer, dans le préambule, des références portant sur le rôle des autres conventions touchant à la biodiversité dans la mise en œuvre du plan stratégique et sur la participation de leurs correspondants dans la révision des SPANB. L'UE a suggéré que les activités de renforcement des capacités, l'analyse approfondie de l'échec à atteindre l'objectif de 2010 et l'élaboration de directives sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs pertinents soient "sous réserve de disponibilité de ressources financières". Le BRESIL, la JORDANIE, la MALAISIE, le KENYA et d'autres s'y sont opposés. Le KENYA a souligné la nécessité de ressources financières importantes pour la mise en œuvre des objectifs ambitieux. La GAMBIE a mis en garde contre l'utilisation des considérations de ressources financières pour limiter le nombre des questions devant être abordées. L'UE a expliqué que l'important pour elle, est de ne pas préjuger du résultat des discussions menées dans le groupe chargé du budget. Le MEXIQUE a insisté pour que les priorités soient établies par les groupes de travail, et non par le groupe chargé du budget. Soulignant que toutes les décisions de la CdP sont sous réserve de disponibilité de fonds, le ZIMBABWE a proposé de "mettre de côté" les références à la disponibilité de fonds. Les délégués réexamineront le projet de décision.

LES COMMUNICATIONS DES DONNEES

NATIONALES: Les délégués ont examiné le projet de décision concernant ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.3). L'UE a proposé que les lignes directrices encadrant la cinquième communication nationales puissent être complétées par des lignes directrices supplémentaires émanant de la CdP 11.

S'agissant de la présentation de la communication des données nationales, la NOUVELLE ZELANDE a proposé de se référer d'abord à l'utilisation des formats communs, puis à l'utilisation de formes narratives, selon ce qu'il convient. Le CANADA s'est dit préoccupé par l'utilisation de formats communs, soulignant

le besoin d'une souplesse. La JORDANIE s'est opposée à une référence qui assujettit la traduction du manuel de l'élaboration des communications des données à la disponibilité de fonds, et l'UE a décidé de la supprimer. Au sujet de la demande faite aux parties de commencer à travailler dès que possible, le LIBERIA a souligné les difficultés à obtenir les fonds nécessaires à partir du mécanisme de financement en temps opportun. Le président Luna a indiqué que le Secrétariat révisera le projet de décision en conséquence.

LE PTPA ET LA PERIODICITE DES REUNIONS: Les délégués ont examiné le projet de décision relatif à ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.4). Au sujet de l'ordre du jour de la CdP 11 et de la CdP 12, l'AFRIQUE DU SUD, la MALAISIE, le BENIN et le BURKINA FASO ont demandé de supprimer les crochets entourant le protocole sur l'APA et d'ajouter une référence à sa mise en œuvre.

L'UE, le MEXIQUE, l'UKRAINE, le JAPON, la MALAISIE, la GEORGIE et d'autres ont appuyé l'option consistant à poursuivre l'examen de la question de la périodicité des réunions de la CdP au cours de la période au-delà de 2014. L'UE et le JAPON ont demandé de placer entre crochets la clause appelant à la tenue de deux réunions intersessions de l'OSASTT avant la CdP 12, en attendant le résultat des discussions sur les questions financières. Le MEXIQUE, la MALAISIE et la GÉORGIE s'y sont opposés. Le GT II a ensuite ajourné ses travaux pour le week-end.

LE COMITE CONSULTATIF INFORMEL SUR L'APA

LE PREAMBULE: Au cours des discussions du CCI, le CANADA a demandé le maintien du paragraphe consacré à la DDPA entre crochets, soulignant qu'il n'y a pas de changement dans leurs instructions de s'y opposer. Au sujet du paragraphe affirmant que rien dans le protocole ne peut être interprété comme entraînant la diminution ou l'extinction des droits existants des communautés autochtones et locales, les délégués ont convenu de supprimer les termes "existants" et "ou l'extinction", pour éviter l'ouverture de discussions sur les amendements de remplacement proposés par le CANADA, la NOUVELLE ZELANDE et le GRULAC.

LE RESPECT DES OBLIGATIONS: Le groupe restreint sur ce thème a examiné une proposition des coprésidents Shikongo et Lago, stipulant que les utilisateurs des ressources génétiques doivent fournir des renseignements aux points de contrôle désignés, tels que requis par la législation nationale, et que le défaut de fournir des renseignements pertinents affecterait l'application en rapport du traitement ultérieur. Les délégués ont décidé de rendre compte de la proposition dans le texte, accompagnée d'une note de bas de page expliquant que la proposition n'a été ni approuvée ni négociée, mais qu'elle a été retenue comme plate-forme pour la poursuite des travaux et qu'elle remplacerait les libellés portant sur les points de contrôle (article 13 (1) (a)), le certificat international (article 13 (3)) et la disposition consacrée à la question du non respect des conditions de divulgation obligatoires (article 13 bis).

Le groupe a tenu un débat préliminaire sur la disposition consacrée à la désignation d'un médiateur international sur l'APA (article 14 bis). Certains délégués ont accueilli favorablement l'idée et la nécessité de fournir un appui technique et juridique,

mettant en relief le besoin d'outils similaires au niveau national, et ont proposé d'établir et d'élaborer son mode opératoire post adoption. Certains délégués de pays industrialisés ont souligné les questions juridiques relatives aux liens entre la question du médiateur international et celle des situations nationales et aux liens avec les, et un éventuel chevauchement des, dispositions des articles 12 à 14 relatives au respect des obligations.

Un groupe fermé a été établi pour résoudre les questions en suspens touchant, notamment aux points de contrôle, aux exigences de divulgation et au certificat international.

LES SAVOIRS TRADITIONNELS RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC: Les délégués ont convenu de stipuler que les parties doivent, selon ce qu'il convient, prendre des mesures "afin que les utilisateurs des savoirs traditionnels concluent des accords de partage des avantages, mais ne sont pas parvenus à s'entendre sur un certain nombre de questions mineures et nouveaux amendements, nécessitant la tenue de nouvelles consultations informelles.

LA PLENIERE

Le président du GT I, Hufler a rapporté l'approbation d'un projet de décision sur la biodiversité des montagnes, signalant que des groupes de contact et des groupes informels continuaient à travailler sur les questions de biodiversité marine, de changement climatique, des biocarburants et de la géo-ingénierie. Le président du GT II, Luna, a rapporté l'approbation de plusieurs projets de décisions et la réalisation de progrès sur les questions du plan stratégique et de la stratégie de mobilisation des ressources. Le coprésident du CCI, Casas, a parlé de progrès accomplis sur le projet de Protocole sur l'APA et sur les questions en suspens et notamment celles des thèmes transversaux, du respect des obligations et du champ d'application. Le coprésident Hodges a recommandé de proroger la date butoir du CCI et les délégués ont demandé de revoir leurs instructions.

La REPUBLIQUE DE COREE a appelé les délégués à redoubler d'efforts pour conclure un protocole international sur l'APA. L'UE et le GRULAC ont appuyé la proposition de proroger le mandat du CCI, le GROUPE AFRICAIN soulignant la nécessité de travailler d'urgence sur un protocole acceptable pour tous. La Plénière a ensuite approuvé la prorogation du mandat du CCI, pour permettre la tenue de consultations durant le week-end. Le président du groupe sur le budget, Hunter, a présenté un rapport sur la réalisation de progrès constants et sur les questions en suspens, signalant que deux grandes réunions pourraient nécessiter un financement volontaire.

La SOCIETE CIVILE a appelé à l'adoption d'un protocole sur l'APA doté de fortes mesures d'exécution et de respect des obligations, de respect des communautés autochtones et locales et de la DDP. Elle a également exhorté à éviter les approches à risque, y compris les incitations perverses, le vert du Mécanisme de développement et de la géo-ingénierie. Les représentants des JEUNES a encouragé la fourniture d'équipements supplémentaires et de ressources financières suffisantes pour stopper l'érosion de la biodiversité et l'adoption d'un objectif ambitieux pour 2020.

LES QUESTIONS D'ORGANISATION: La plénière a approuvé les candidatures suivantes pour le Bureau de la CdP 10: Snežana Prokić (Serbie) et Ioseb Kartsivadze (Géorgie) pour le Groupe Europe centrale et orientale; Akram Eissa Darwich (Syrie) et Chan-woo Kim (République de Corée) pour la région Asie-Pacifique; Spencer Thomas (Grenade) et José Luis Sutura (Argentine) pour le GRULAC; et Andrew Bignell (Nouvelle-Zélande) pour le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres; le Groupe des pays africains et l'UE soumettront leurs candidatures à un stade ultérieur. La plénière a ensuite entendu lecture du rapport concernant la vérification des pouvoirs.

LES GROUPES DE CONTACT ET LES GROUPES INFORMELS

GEO-INGENIERIE: Les délégués ont réalisé des progrès sur la définition de la géo-ingénierie et ont examiné l'opportunité de la placer dans une note de bas de page. Ils ont ensuite examiné un nouveau libellé demandant au Secrétariat d'étudier les mécanismes nécessaires à un cadre de contrôle réglementaire transparent et efficace pour la géo-ingénierie pour examen à la CdP 11, débattant du point de savoir si de tels mécanismes existent déjà et s'ils sont focalisés sur une géo-ingénierie axée sur le changement climatique dans son rapport à la biodiversité.

Les délégués ont également discuté de la formulation d'un éventuel moratoire, ont examiné l'opportunité de prévoir des dérogations pour les exploitations de petite échelle, pour la recherche scientifique qui serait effectuée dans un milieu contrôlé; de débattre du point de savoir si la géo-ingénierie devait également être dans un environnement "clos", soumise à la juridiction nationale ou autorisée par les autorités nationales; ou de s'assurer qu'aucun dommage transfrontière n'a été causé. Une partie, contrée par d'autres, a proposé de se référer à l'évitement de dommages transfrontières importants. Des représentants d'ONG ont mis en garde contre la violation du droit international. Le président Korn a proposé de faire référence à l'article 3 de la CDB qui porte sur la garantie que les activités relevant de la compétence des parties à la CDB ou du contrôle, ne causent pas de dommages à l'environnement d'autres Etats ou au-delà de la juridiction nationale. Les délégués ont également examiné brièvement la mesure dans laquelle une décision de la CdP de la CDB pourrait aborder la géo-ingénierie exercée dans les zones au-delà des limites de juridiction nationale. Le président Korn a suggéré que le Secrétariat produise un document officieux révisé pour examen ultérieur.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: Les délégués ont poursuivi l'examen du texte portant sur la coopération entre les Conventions de Rio, et se sont accordés: sur une demande au Secrétariat de transmettre une proposition visant à développer des activités conjointes avec les autres secrétariats des Conventions de Rio, et une invitation aux CdP respectives d'étudier la possibilité de tenir une réunion préparatoire avant le Sommet de Rio+20 et de consulter le Bureau du processus préparatoire du Sommet sur les travaux préparatoires.

Les délégués ont ensuite examiné le texte portant sur la REDD, débattant des références à la propriété foncière, aux droits de communautés autochtones et locales", aux avantages connexes de la biodiversité et des services écosystémiques.

Certains délégués ont fait part de leurs préoccupations à l'égard de la référence à "des garde-fous de la biodiversité", notant que cela n'est pas agréé dans le cadre de la CCNUCC, mettant en garde contre toute formulation normative qui préjugerait du résultat des négociations en cours de la CCNUCC. Un pays industrialisé a soutenu que la prévention des effets négatifs sur les communautés autochtones et locales est au-delà du mandat de la CDB. Les délégués ont ensuite examiné le texte révisé appelant à l'amélioration des avantages pour, et l'évitement des impacts négatifs de la REDD sur la biodiversité, en tenant compte de la nécessité de s'assurer de la participation des CAL dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, et d'envisager la propriété foncière et le régime foncier de manière conforme à la législation nationale. Un représentant des CAL et un groupe de pays industrialisés ont demandé le maintien du texte d'origine en guise de formulation de rechange.

LE PLAN STRATEGIQUE: Les délégués ont examiné les objectifs stratégiques et les principaux objectifs de 2020. Au sujet de l'objectif qui se réfère à la prévention de l'extinction et du déclin des espèces menacées connues, les parties étaient en désaccord sur l'opportunité de comprendre l'extinction et/ou le déclin d'espèces et d'insérer d'un seuil de référence pour 2020 au niveau national ou un objectif mondial. Les délégués ont également divergé sur l'objectif lui-même. Certains pays en développement ont souligné les défis posés à la réalisation des objectifs ambitieux de prévention de l'extinction des espèces au niveau national, en tenant compte des maigres résultats de la conservation ex situ. Les négociations se sont poursuivies en nocturne.

LES QUESTIONS FINANCIERES: Le groupe a poursuivi ses discussions sur une proposition des coprésidents sur le mécanisme de financement. Les délégués ont procédé à l'examen des directives à l'intention du mécanisme de financement, y compris les lignes directrices consolidées annexées. Certains pays en développement ont proposé des amendements aux directives consolidées, mais ont été mis en garde contre la réouverture du texte approuvé à la CdP 9 et à la WGRI 3. Un pays en développement a proposé, et les parties ont accepté, d'intégrer un texte supplémentaire invitant les parties prenantes concernées, y compris les communautés autochtones et locales, à présenter des informations et vues sur la poursuite de l'élaboration des priorités du programme. Les discussions sont passées à la question du mandat encadrant la conduite d'une estimation complète des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la CDB pour la sixième reconstitution du FEM. Les discussions se sont poursuivies en nocturne.

L'ARTICLE 8 (J): Dans un groupe des Amis du président, les délégués ont convenu de maintenir entre crochets la référence à la relation des systèmes sui generis avec l'établissement d'un protocole sur l'ABS, en attendant les négociations ABS. Au sujet de la tenue d'un atelier sur l'exploitation coutumière, les délégués ont examiné les observations, invitant les délégués à faire des soumissions sur ce thème, à élaborer les documents de la réunion et à examiner le point de savoir si les résultats de l'atelier doivent être intégrés dans le Programme de travail pluriannuel relatif à l'Article 8 (j). Au sujet du dialogue approfondi du Groupe de travail 7 sur l'Article 8 (j), une délégation a proposé de s'y

concentrer sur les modalités du partage des avantages, alors que la plupart des participants ont préféré s'y concentrer sur le changement climatique. A cet égard, les délégués ont débattu du point de savoir si les mesures d'atténuation devaient être examinées avec celles d'adaptation. Les délégués ont débattu de la reformulation de la disposition pour s'y référer aux savoirs traditionnels et aux vues des communautés autochtones et locales sur l'atténuation du, et l'adaptation au, changement climatique. Les délégués ont ensuite procédé, jusqu'à la tombée de la nuit, à l'examen des références entre crochets figurant dans le projet de code de conduite éthique, se référant aux "terres et eaux traditionnellement occupées" par les communautés autochtones et locales et à leur CPCC ou encore à leur "approbation".

DANS LES COULOIRS

Le bilan de la plénière de vendredi a révélé les questions "chaudes" outre celles de l'APA, du plan stratégique et des questions financières: la "troïka climatique" de la REDD+, les biocarburants et la géo-ingénierie, traitées chacune dans un groupe restreint distinct. Certains ont fait observer que l'atmosphère dans ces groupes ressemblait à celle des négociations "mot par mot et virgule par virgule" du processus de l'APA, murmurant "de vrais problèmes sont en jeu ici." D'autres ont estimé que cette rigueur était exagérée, car «il y a des limites à ce que la CDB peut accomplir sur ces questions. Les véritables décisions seront prises dans d'autres instances, notamment à la CCNUCC". Cependant, le mouvement sur les questions de la géo-ingénierie et de la collaboration entre les conventions de Rio, a contrasté avec les discussions sur la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale, la REDD et l'élaboration de normes internationales applicables aux espèces exotiques envahissantes, jugées par de nombreux observateurs comme "tournant en rond".

Alors que les travaux se poursuivaient dans des groupes restreints dans la soirée, les délégués à l'APA ont été invités à "avoir un bon dîner et à se reposer un peu", les coprésidents craignant de voir les séances nocturnes supplémentaires conduire à une détérioration de l'esprit positif qui a caractérisé les négociations sur l'APA, au cours de la première semaine. Plusieurs participants ont suggéré qu'une pause était absolument nécessaire, que les parties ont besoin de consulter leurs capitales à la fois sur les questions fondamentales, telles que la divulgation obligatoire, les points de contrôle et les situations d'urgence, ainsi que celles anodine en apparence, comme la référence crochétée à la DDPA, figurant dans le préambule. Certains ont fait remarquer qu'une telle référence devrait "aller de soi" dans un traité tellement important pour les communautés autochtones et locales, qui soulève des préoccupations répétées des discussions sur la question de l'utilisation un temps précieux qui devrait être consacré à résoudre les écrous et boulons du régime. La plupart ont jugé que si les négociations sur l'APA trébuchent, ce sera sur les questions liées au respect des obligations, mais ils craignaient toujours de voir les irritations possibles sur d'autres questions risquer de facilement perturber le fragile équilibre entre les négociations difficiles et les exercices d'établissement de la confiance.

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 10 DE LA CDB LUNDI 25 OCTOBRE 2010

La séance plénière du matin a entendu lecture d'un rapport concernant les consultations tenues sur l'APA durant le week-end. Les Groupes de travail I et II ont examiné des projets de décisions portant sur plusieurs thèmes. Les négociations sur l'APA ont porté sur les questions du respect des obligations, du préambule et des situations d'urgence (article 6). Plusieurs groupes de contact et groupes informels se sont réunis pendant la journée et en nocturne.

LA PLENIERE

Le coprésident du CCI, Casas, a présenté un rapport sur les consultations du week-end sur l'APA, mettant en relief: les progrès importants accomplis sur la question d'accès (article 5); les points non résolus touchant aux questions de l'utilisation et des dérivés, examinés dans le cadre du thème de l'utilisation des termes (article 2 (c)); certains progrès réalisés sur les questions du champ d'application, qui ont donné lieu à un texte plus court et mieux organisé, avec un certain nombre de points restés en suspens sur les portées temporelle et juridictionnelle (article 3); et les progrès accomplis sur les questions liées au respect des obligations (articles 13 à 14 bis). La plénière a ensuite approuvé la prorogation du mandat du CCI.

GROUPE DE TRAVAIL I

Les délégués ont entendu lecture des rapports des groupes de contact sur la biodiversité marine et sur les biocarburants, et du comité des Amis du président sur la géo-ingénierie, qui a demandé un délai supplémentaire pour l'achèvement des délibérations. Hesiquio Benitez, président du groupe de contact sur le changement climatique, a proposé de soumettre les résultats du groupe de contact au Groupe de travail, faisant état de progrès accomplis sur les libellés intéressant la collaboration avec les Conventions de Rio et les trois options relatives à la REDD+. Le président Huffer a établi un comité des Amis du président pour poursuivre les délibérations sur la REDD+.

LES EAUX INTERIEURES: Les délégués ont poursuivi l'examen du projet de décision portant sur les références aux paiements des services rendus par les écosystèmes, au lien entre la biodiversité des eaux intérieures et la biodiversité des zones arides et subhumides et à la sécurité de l'eau. Le BRESIL a réitéré la nécessité de définir le terme "sécurité de l'eau". L'UE a suggéré de remplacer le terme "approvisionnement en eau de qualité en quantité suffisante." Les délégués ont finalement accepté de reconnaître la nécessité d'une coordination renforcée entre la politique et la science et de l'intégration des sciences naturelles et socio-économiques, notamment dans les sujets étroitement liés de la biodiversité, entre autres, la sécurité

adéquate de la quantité et de la qualité de l'eau, la réduction de la pauvreté, le développement durable et la concrétisation des OMD. Les délégués ont adopté le projet de décision amendé.

LES AIRES PROTEGEES: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.3).

Renforcement de la mise en œuvre: L'UE, avec la REPUBLIQUE DOMINICAINE et l'ALGERIE, a demandé d'ajouter "conformément à leurs objectifs de gestion" dans les paragraphes appelant à l'exploitation durable à l'intérieur des aires protégées. Au sujet de l'amélioration de sensibilisation sur les avantages des PA, les délégués ont convenu de faire référence à la réalisation de l'adaptation au, et l'atténuation du, changement climatique et à la concrétisation des OMD, y compris l'allègement de la pauvreté.

Le financement durable: Au sujet de l'appel lancé aux parties de faire part de leurs besoins en matière de financement, les délégués ont convenu de s'y référer aussi à l'Initiative LifeWeb et ont encouragé les donateurs et les pays en mesure de le faire d'appuyer les besoins en matière de financement. Les délégués ont convenu de transmettre l'ensemble du texte proposant des directives au FEM au groupe chargé de l'examen des questions financières.

Le changement climatique: Les délégués ont convenu: de supprimer les crochets entourant le libellé appelant à l'élaboration d'outils à utiliser par les autorités nationales compétentes et les parties prenantes dans la planification des réseaux d'aires protégées et dans la mise en place de mesures d'adaptation aux, et d'atténuation des, changements climatiques; de substituer la demande à l'intention du Secrétariat de convoquer une réunion extraordinaire du Groupe de liaison conjoint sur le rôle des AP, par une réunion consacrée à la garantie de l'intégration du rôle des aires dans les propositions visant à développer les activités conjointes entre les Conventions de Rio.

Les questions diverses: Les délégués ont décidé de placer entre crochets le texte portant sur les AMP, en attendant le résultat des travaux du groupe de contact de la biodiversité marine. Au sujet de la restauration des écosystèmes et habitats des AP et au terme d'un débat sur la portée des couloirs écologiques, le PEROU, avec le BRESIL, a proposé l'insertion de "mesures de conservation" dans le texte encourageant les parties à accroître l'efficacité des systèmes d'AP. Au sujet de la collaboration avec la Commission mondiale des aires protégées et autres partenaires pour l'exploration et l'évaluation des méthodologies et lignes directrices disponibles pour la mesure des valeurs, des coûts et des avantages des aires protégées, le BELARUS a proposé d'ajouter une demande au Secrétariat d'élaborer des indicateurs méthodologiques. Les délégués ont approuvé le projet de décision ainsi amendé.

L'EXPLOITATION DURABLE: Les délégués ont examiné le projet de décision relatif à ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.4). Le CANADA a demandé, et les délégués ont accepté, de plutôt "prendre note" que "accueillir favorablement",

les recommandations du Groupe de Liaison sur la viande de brousse, et de plutôt faire référence au document respectif de l'OSASTT (UNEP/CBD/SBSTTA/14/7) qu'annexer les recommandations à la décision. Au sujet de l'invitation adressée aux parties d'utiliser l'initiative LifeWeb comme centre d'échange sur le financement des aires protégées, le BRESIL, la CHINE et l'UE ont suggéré, et les délégués ont finalement approuvé, de remplacer la référence particulière aux catégories ou autres classifications de l'UICN, par "selon ce qu'il convient".

Le Pérou a proposé d'accueillir favorablement et de renforcer les initiatives qui lient la biodiversité au développement et à l'éradication de la pauvreté, et à l'Initiative BioTrade de la CNUCED. L'UE a suggéré de demander au Secrétariat de compiler des informations sur la manière d'améliorer l'exploitation durable de la biodiversité du point de vue du paysage, y compris dans les politiques sectorielles, dans les directives internationales, dans les systèmes de certification et dans les bonnes pratiques de foresterie et agriculture durables. Les délégués ont accepté la proposition, à l'exclusion de la référence aux systèmes de certification, qui a été contrée par le BRESIL. Les délégués ont débattu, sans parvenir à un consensus: d'un appel à l'encouragement du recours à d'efficaces instruments fondés sur le marché et à l'élaboration d'une liste indicative de ces instruments et, en particulier, à des références au principe du pollueur-payeur et aux mécanismes de traçabilité; d'une référence à des modèles expérimentaux d'exploitation durable à l'échelle de l'écosystème. Les délibérations se poursuivront mardi.

GROUPE DE TRAVAIL II

Robert Lamb (Suisse), coprésident du groupe de contact sur les questions financières, a présenté un rapport sur les progrès accomplis dans le traitement des questions de mécanisme de financement et de stratégie de mobilisation des ressources. Il a signalé qu'un comité des Amis des coprésidents continuait à travailler sur les indicateurs et les objectifs de la stratégie de mobilisation des ressources.

Asghar Fazel (Iran), coprésident du groupe de contact sur le plan stratégique, a indiqué que le groupe est parvenu à un accord sur la vision de 2050, y compris une référence à l'entretien des services écosystémiques et de neuf grands objectifs, et a poursuivi ses travaux sur les objectifs en suspens. Il a également signalé qu'un groupe restreint travaillait sur la mission 2020. Le président de l'OSASTT, Spencer Thomas (Grenade), a retracé le travail intensif accompli sur les grands objectifs à l'OSASTT 14, et a encouragé les délégués à ne pas miner l'intégrité des résultats de l'OSASTT et à ne pas dupliquer ses travaux.

LA PMB 3: Les délégués ont adopté le projet de décision sur les implications des PMB pour la future mise en œuvre de la CDB (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.1), tel qu'amendé lors des précédentes discussions du Groupe de travail.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET DU PLAN STRATEGIQUE: Les délégués ont examiné le projet de décision révisé concernant ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.2/Rev.1). Ils ont examiné la référence figurant dans les articles 16 (transfert de technologie) et 20 (Ressources financières) du préambule de la CDB, et ont convenu d'ajouter une référence à l'article 21 (Mécanisme de financement). Le BRESIL a demandé, et les délégués ont accepté, l'insertion d'une référence à la stratégie de mobilisation des ressources. Les délégués ont adopté le projet de décision, les références aux ressources financières restant entre crochets.

LES RAPPORTS NATIONAUX: Les délégués ont adopté le projet de décision révisé relatif à ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.3/Rev.1), moyennant des amendements mineurs se référant plutôt à l'intégration qu'à l'harmonisation des rapports.

LE PTPA ET LA PERIODICITE DES REUNIONS: Les délégués ont poursuivi l'examen du projet de décision relatif à ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.4). Le PARAGUAY ET LE CANADA ont apporté leur appui au maintien sous examen la question de la périodicité des réunions de la CdP au-delà de 2014. Le projet de décision a été approuvé avec les crochets autour de la périodicité des réunions de l'OSASTT.

LA BIODIVERSITE ET L'ERADICATION DE LA PAUVRETE: Les délégués ont examiné un projet de décision consacré à ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.5). La COLOMBIE, appuyée par la SUISSE, la NORVEGE et l'OUGANDA, a appelé à l'insertion d'une référence à

l'Initiative BioTrade de la CNUCED. Le BRESIL a proposé de plutôt "prendre note des", que "accueillir avec satisfaction les" initiatives en cours qui relie la biodiversité, le développement et l'éradication de la pauvreté, alors que l'UE a proposé de se référer à des synergies entre ces initiatives. L'UE, appuyée par la NORVEGE, a demandé en outre d'ajouter dans toutes les propositions nécessitant un financement supplémentaire "sous réserve de la disponibilité de ressources financières. Le GROUPE AFRICAIN y a fait objection, et la référence a été placée entre crochets. Le projet de décision a ensuite été adopté tel qu'amendé.

LES THEMES NOUVEAUX ET EMERGENTS:

Les délégués ont adopté le projet de décision intéressant ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.7), à l'exception d'un paragraphe invitant les parties à soumettre les données dont elles disposent sur la biologie synthétique et la géo-ingénierie, pour examen par l'OSASTT.

RETRAIT DES DECISIONS: Les délégués ont examiné le projet de décision consacré à ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.8). La NORVEGE a proposé de maintenir le paragraphe 24 de la décision V/5 (diversité biologique agricole), qui encourage les parties à réfléchir aux moyens de traiter les questions génériques concernant les technologies génétiques restrictives dans le cadre des approches internationales et nationales de l'utilisation sûre et durable des ressources génétiques. Le BRESIL a proposé d'y insérer une référence au paragraphe 16 de la décision IX/29 (Opérations de la Convention) qui demande au Secrétariat de placer le texte intégral de l'ensemble des décisions sur le site Web de la CDB, tout en indiquant les éléments qui ont été retirés. La décision a été approuvée telle qu'amendée.

LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET LA

COOPERATION: Les délégués ont examiné le projet de décision relatif à ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.9). L'UE, contrée par l'OUGANDA, a proposé que la demande adressée au Secrétariat d'analyser et de diffuser les informations concernant les activités et que les lacunes soient soumises à la disponibilité de ressources financières. La mention est restée entre crochets. L'UE a proposé, en outre, que les résultats de l'analyse des écarts, ainsi qu'une compilation des évaluations des besoins technologiques fournis par les parties, soient mis à disposition à la CdP 11. Le projet de décision a été adopté tel qu'amendé.

DECENNIE DES NATIONS UNIES SUR LA

BIODIVERSITE: Les délégués ont adopté le projet de décision portant sur ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.10), sans amendement.

INTERGATION DE LA PARITE HOMMES-FEMMES:

Les délégués ont adopté le projet de décision concernant ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.11), avec une référence placée entre crochets, assujettissant à la disponibilité de ressources financières, les travaux du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan d'action de la relatif à la parité hommes-femmes.

LES CSCP ET L'AIB: Les délégués ont examiné le projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.12) intéressant ce thème. La THAILANDE a réitéré sa demande d'inclure une référence aux évaluations régionales et sous-régionales. Les délégués ont adopté le projet de décision tel que modifié, avec les références à l'APA placées entre crochets.

L'ENGAGEMENT DU SECTEUR DES AFFAIRES: Les délégués ont adopté le projet de décision concernant ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.13), avec, entre crochets, une référence à l'assujettissement de tous les travaux à la disponibilité de ressources financières, comme demandé par l'UE.

LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

ET LE CE: Les délégués ont examiné le projet de décision portant sur ce thème (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.14). La CHINE a réitéré sa demande d'améliorer la communication sur l'Internet et de s'assurer de la traduction dans toutes les langues officielles de l'ONU. Au sujet de la conservation des biens communs, l'UE a demandé de "promouvoir" un accès libre et ouvert aux données relatives à la biodiversité, et le BRESIL a demandé de se référer, à la place et lieu de cela, aux informations et données visant la conservation. Le projet de décision a été adopté tel que modifié, les références aux ressources financières restant entre crochets.

LES BUTS ET OBJECTIFS TOURNES VERS DES

RESULTATS CONCRETS: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.15), l'UE soulignant qu'elle ne pouvait appuyer la demande à l'intention du FEM de fournir un soutien pour le renforcement des capacités des parties éligibles. Les délégués ont adopté le projet de décision sans amendement, y faisant état de l'observation des l'UE.

L'ARTICLE 8 (J): La participation des CAL: Les délégués ont examiné le projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.16) concernant ce thème. L'UE a demandé d'assujettir à la disponibilité de ressources financières les requêtes faites au Secrétariat pour la poursuite de l'élaboration de matériels d'éducation communautaire et de sensibilisation du public, et des mécanismes de communication électronique. Le projet de décision a été adopté, avec la référence à des ressources financières placée entre crochets.

Les systèmes sui generis: Les délégués ont examiné le projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.17) relatif à ce thème, mettant l'accent sur la relation des travaux de la CDB sur les systèmes sui generis, avec le protocole sur l'APA, sans y parvenir à un consensus. La décision a été adoptée, avec les références à l'APA restées entre crochets.

LA SMCP: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.18) concernant ce sujet. Mettant en relief les discussions menées dans le groupe sur le budget, l'UE a proposé de supprimer la demande à l'adresse du Secrétariat de rechercher les ressources nécessaires à la création au sein du Secrétariat d'un poste de chargé de la SMCP. Le BRESIL et la JORDANIE y ont fait objection, le BURKINA FASO et le MEXIQUE signalant que le financement pourrait être obtenu à partir de sources autres que le budget central. Le paragraphe est resté entre crochets.

Au sujet des objectifs de la SMCP, l'UE a suggéré de faire plutôt, une seule référence générale aux trois objectifs de la CDB, qu'à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité végétale et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources phylogénétiques. Le BRESIL, la MALAISIE et d'autres s'y sont opposés. SINGAPOUR appuyé par l'INDONESIE, a suggéré d'inclure les champignons dans la SMCP. Le projet de décision a été adopté tel que modifié, avec des libellés restés entre crochets, pour examen ultérieur.

LA COOPERATION SUD-SUD: Les délégués ont examiné un projet de décision sur le programme de travail pluriannuel pour la coopération Sud-Sud (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.19), la REPUBLIQUE DE COREE signalant la conclusion d'un accord sur une feuille de route pour la coopération Sud-Sud avec le Secrétariat de la CDB et exprimant la volonté d'accueillir une réunion d'experts en 2011. Le JAPON a souligné qu'il n'avait pas mandat de soutenir le paragraphe invitant le FEM à établir un fonds pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de biodiversité. Les délégués ont ensuite adopté le projet de décision en y faisant état des préoccupations du Japon.

LE COMITE CONSULTATIF INFORMEL SUR L'APA

Dans la matinée, Alejandro Lago, coprésident du groupe restreint sur le respect des obligations, a présenté un rapport sur les négociations du week-end, mettant en relief les progrès limités accomplis sur: le contenu minimal du certificat de conformité international, l'obligation de fournir les données aux postes de contrôle, et une liste éventuelle des points de contrôle. Il a appelé les parties à ne pas retourner aux positions nationales et régionales précédentes, mais de bâtir sur le terrain d'entente réalisé, précisant que les questions ne doivent pas être toutes détaillées dans le protocole. Le coprésident du CCI, Hodges, a présenté un rapport concernant les consultations en cours sur les questions de l'utilisation et des dérivés, signalant qu'elles n'ont pas encore abouti à un accord. Il a ensuite appelé le groupe sur le respect des obligations à poursuivre les délibérations à huis clos, avec la participation de parties uniquement.

L'après-midi, Shoichi Kondo, vice-ministre de l'environnement du Japon, a encouragé les délégués à finaliser les négociations, rappelant l'accord de tous les pays, lors de l'événement de haut niveau sur la biodiversité de l'Assemblée générale, sur l'adoption du protocole d'APA à la CdP 10.

Sem Shikongo, coprésident du groupe restreint sur le respect des obligations, a indiqué que le groupe a traversé une "crise" qu'il a surmontée en acceptant de ne pas rouvrir le texte convenu et de traiter les questions supplémentaires dans des paragraphes distincts.

Le GROUPE AFRICAIN a réitéré sa position concernant le champ d'application temporel: il ya une obligation morale de partager les avantages découlant des utilisations permanentes de matériaux obtenus avant l'entrée en vigueur du protocole, et que le protocole devrait "encourager" un tel partage des avantages, et il ya une obligation légale de partager les avantages découlant des utilisations nouvelles de ces matériaux, éventuellement par le biais d'un mécanisme multilatéral, en parallèle avec des mécanismes bilatéraux de CPCC et de CMC.

Dans la soirée, le co-président du groupe restreint sur le respect des obligations, Shikongo, a indiqué que le groupe n'avait pas trouvé un moyen de surmonter une nouvelle «crise» qui a eu lieu dans la discussion sur la question des points de contrôle. Il a précisé qu'il y avait une volonté continue, en particulier dans les rangs des pays en développement, de poursuivre les négociations sur la base de la proposition de compromis, et cela a été contré par un groupe de négociation. Le coprésident du CCI, Hodges, a proposé que la "sous-région" en question indique les raisons pour lesquelles elle n'est pas en mesure d'accepter la proposition de compromis et ce dont elle a besoin pour poursuivre les négociations. Il a ensuite demandé aux coprésidents du groupe restreint s'ils étaient disposés à continuer de modérer les négociations sur le respect des obligations. Sem Shikongo (Namibie) a accepté, mais Alejandro Lago (Espagne) a décliné l'offre. Le GROUPE AFRICAIN a fait part de sa volonté de continuer à négocier tant qu'il est possible de parvenir à un accord.

Au terme des consultations informelles, Hodges a annoncé que les deux coprésidents du groupe restreint ont accepté de continuer à modérer les négociations sur le respect des obligations, et que les coprésidents du CCI, convoqueraient, mardi matin, une série de consultations bilatérales sur la voie à suivre. Recevant une salve d'applaudissements, Lago a appelé les délégués à ne pas l'applaudir, mais à apporter des solutions.

LE PREAMBULE: Un groupe restreint, coprésidé par René Lefebvre (Pays-Bas) et José Luis Sutura (Argentine), a décidé de: restructurer le préambule comme suit: une introduction générale, le mandat, les relations avec d'autres accords et les savoirs traditionnels; placer les paragraphes portant sur le mandat du Groupe de travail dans la décision de la CdP, et examiner les paragraphes consacrés aux savoirs traditionnels et au champ d'application, une fois finalisées les dispositions respectives du protocole. Les délégués se sont accordés: sur la reconnaissance du fait que la sensibilisation du public et le partage de la valeur économique de la biodiversité sont des incitations clés pour la conservation et l'utilisation durable; sur le rappel de l'article 15 (Accès aux ressources génétiques) de la CDB; sur la promotion de l'équité et la justice dans les négociations des CMC; et sur la reconnaissance de l'interdépendance par rapport aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, leur importance pour la sécurité alimentaire, le rôle du TIRPG et la nature particulière et les solutions distinctes de l'agriculture. Les délégués ont également débattu d'une référence aux processus en cours et les relations avec d'autres accords, sans parvenir à un consensus.

LES SITUATIONS D'URGENCE (ARTICLE 6): Les délégués ont convenu de retenir la référence à l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et leur rôle pour la sécurité alimentaire et l'adaptation au, et l'atténuation des, changements climatiques. Au sujet des approches sectorielles, le groupe a convenu de déclarer que les parties doivent "encourager, le cas échéant et le cas échéant" les approches sectorielles dans la mise en œuvre. Après un certain débat, ils ont accepté une proposition du GRULAC d'ajouter "y compris les dispositions régissant l'accès, le partage juste et équitable des avantages et du respect des obligations". Les délégués ont également convenu de supprimer la référence aux législations relatives à l'APA, qui est sans incidence pour les ressources biologiques qui sont commercialisées et utilisées comme des marchandises, étant entendu que cette question sera abordée dans le cadre du champ d'application.

LES GROUPES DE CONTACT ET LES GROUPES INFORMELS

LA GEO-INGENIERIE: Au sujet de la proposition de moratoire, les délégués ont finalement convenu de faire référence: plutôt à l'article 14 (évaluation de l'impact et réduction des effets indésirables) de la CDB, qu'aux incidences négatives ou néfastes sur la biodiversité et la prise en compte de l'absence d'une science mondiale fondée sur des mécanismes de contrôle et de réglementation transparents et efficaces pour la géo-ingénierie; à la mise en place d'un tel mécanisme mondial comme une condition pour le moratoire. Les délégués ont également convenu de supprimer la référence à la juridiction nationale dans ce contexte.

Les délégués ont convenu: de se concentrer sur l'étude sur les lacunes dans les mécanismes mondiaux disponibles, pour examen par l'OSASTT, avant leur examen par la CdP; de communiquer les résultats aux organisations compétentes; et de prendre en compte que ces mécanismes peuvent ne pas être bien placés au titre de la CDB.

LES BIOCARBURANTS: Les délégués ont examiné le point de savoir s'il convenait de poursuivre les délibérations sur la base du document produit par les coprésidents durant le week-end, plusieurs pays industrialisés et pays en développement demandant d'utiliser, à la place et lieu de cela, plutôt le document officiel produit par le Secrétariat. Les délégués ont finalement convenu de poursuivre les délibérations sur la base du document officiel du Secrétariat, en y introduisant des éléments du texte des coprésidents, selon ce qu'il convient.

Au sujet du préambule, les délégués ont décidé d'utiliser un nouveau libellé tiré du texte des coprésidents, moyennant quelques modifications telles que la référence aux potentialités des biocarburants de contribuer à l'atténuation du changement climatique, et aux préoccupations concernant le risque de voir l'application des résultats des technologies des biocarburants à la demande accrue de la biomasse.

Au sujet du texte d'application, les délégués ont convenu d'inclure, dans le texte des coprésidents, un nouveau libellé expliquant que la sécurité foncière est incluse dans les conditions socioéconomiques, un pays en développement réitérant les préoccupations concernant l'absence d'une définition internationale de la sécurité foncière. Plusieurs pays, contrés par certains pays industrialisés, ont également proposé d'y inclure l'eau.

Les délégués ont ensuite examiné l'opportunité d'encourager les gouvernements, en collaboration avec les CAL à s'assurer du respect des pratiques agricoles durables des communautés autochtones et locales et de la sécurité alimentaire dans la conduite de l'évaluation scientifique des effets des biocarburants "assujetties aux politiques nationales, législation nationale et lois coutumières, selon ce qu'il convient." "Les délégués ont convenu d'une invitation à la prise de mesures de bio-conservation des "régions de haute valeur en biodiversité et des régions importantes pour les communautés autochtones et locales."

LA REDD+: Se réunissant à l'heure du déjeuner, les délégués ont examiné trois options concernant une demande au Secrétariat de collaborer avec le PCF sur la REDD+. Les discussions ont porté sur la troisième option, qui demande au Secrétariat de fournir des avis aux discussions sur la REDD+ afin que les efforts soient compatibles avec les objectifs de la CDB. Un groupe régional a demandé l'insertion d'une référence particulière aux voies et moyens de sauvegarde de la biodiversité, tandis que de nombreux autres pays ont souligné que ce concept devait encore être accepté et que les délibérations ne devraient pas préjuger du résultat des discussions qui auront lieu, mardi, au segment ministériel spécial, sur la REDD+. Finalement, les délégués ont convenu de travailler sur la base de la troisième option, qui est resté entre crochets dans son intégralité, avec les mentions particulières suivantes également entre crochets: la conduite d'une consultation efficace avec les parties et la participation des communautés autochtones et locales; l'élaboration, la promotion et le soutien des "moyens de sauvegarde appropriés", et la mise en place de mécanismes pour surveiller les impacts sur la biodiversité. Certains délégués ont encore demandé le maintien de la première option qui porte sur la mise en place de "moyens de sauvegarde de la biodiversité".

LE PLAN STRATEGIQUE: L'après-midi, un groupe restreint s'est réuni pour examiner les intitulés des objectifs relatifs à l'APA, à l'article 8 (j) et à la mobilisation des ressources. Dans la soirée, le groupe de contact s'est réuni de nouveau, mais les participants n'y sont pas parvenus pas à s'entendre sur l'objectif trois portant sur les incitations, y compris les subventions; le maintien de deux options: l'une sur la cohérence avec l'Article 22 (Relation avec d'autres conventions) de la CDB, et l'autre, sur la cohérence avec d'autres obligations internationales pertinentes. Les objectifs qui concernent le pourcentage d'aires protégées qui doit être désigné d'ici 2020 et la réduction de l'érosion d'habitats naturels d'ici 2020, restent en suspens. Au sujet de ces derniers, certains pays ont préféré l'insertion d'une référence à "au moins, réduire de moitié" et "si possible ramener près de zéro", alors qu'un certain nombre de pays en développement a insisté sur "ramener près de zéro". Un groupe régional a requis la mention spécifique des forêts, alors que certains pays riches en biodiversité ont également demandé de se référer à d'autres écosystèmes. D'autres pays ont proposé de supprimer toutes les références à des habitats particuliers. Les délégués ont décidé de laisser les objectifs controversés, pour examen ultérieur, et ont poursuivi les délibérations sur d'autres objectifs jusque tard dans la nuit.

LES QUESTIONS FINANCIERES: Le groupe de contact s'est réuni dans l'après-midi et a poursuivi l'examen de la proposition, de l'un des coprésidents, sur le mécanisme financier, axée sur la révision des termes de référence pour le quatrième examen de son efficacité, y compris les critères et procédures pour sa mise en œuvre. Un projet de décision sera élaboré pour examen par le Groupe de travail II.

LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE: A midi, le groupe de contact a examiné un libellé appelant à réduire la fertilisation des océans et à améliorer les connaissances et les recherches sur ses conséquences, de nombreux participants demandant plutôt la réintégration qu'aucune fertilisation des océans n'ait lieu, conformément à la décision IX/16C sur la fertilisation des océans.

Au sujet de l'amélioration des propriétés du réseau du système mondial d'AMP, un pays en développement a demandé l'établissement d'AMP écologiquement représentatifs et efficacement gérés, à l'intérieur de la juridiction nationale ou dans les zones soumises à des régimes internationaux compétents pour adopter de telles mesures, tandis qu'un autre pays en développement a demandé d'éviter le mot "juridiction". Les discussions se sont poursuivies dans la soirée et dans la nuit.

DANS LES COULOIRS

Les négociations sur l'APA sont entrées, les premières heures de la soirée, en mode de crise sur la question du respect des obligations, nonobstant les tentatives répétées du groupe restreint pour empêcher cela. L'annonce par les coprésidents du groupe restreint qu'ils remettraient la crise entre les mains du CCI, étant donné qu'ils ne voient pas de moyen de sortir de l'impasse, a relancé les supputations sur l'effondrement imminent du processus de l'APA. La principale question était de savoir si la sous-région particulière qui avait refusé de s'embarquer sur une proposition de compromis concernant les points de contrôle, était en train de prendre un pari risqué ou si elle avait atteint le bout de son mandat. Les délégués qui pensaient ce dernier ont exprimé de sérieuses préoccupations sur la suite des négociations. Certains ont même peint le scénario apocalyptique d'un CdP 10 n'adoptant ni un protocole d'APA ni un plan stratégique, ni encore les décisions concernant le financement, si les pays en développement venaient à concrétiser leur menace de boycotter ces articles au cas où un protocole d'APA n'était pas adopté. Des observateurs ont également fait remarquer que par delà le paquet conclu, d'autres thèmes, tels que celui de la biodiversité marine, sont pris en otage par ceux qui recherchent quelque chose de tangible sur l'APA. Un autre participant a indiqué que l'as dans la manche pouvait résider dans la tenue de négociations sur l'APA à un niveau ministériel, attirant l'attention sur l'arrivée de plusieurs négociateurs de haut rang pour aider les ministres des pays en développement à saisir l'occasion de la vie de mettre en œuvre le troisième objectif de la CDB.

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 10 DE LA CDB MARDI 26 OCTOBRE 2010

Le Groupe de travail I a examiné des projets de décisions concernant l'utilisation durable, la biodiversité des forêts, les terres arides et subhumides, l'ITM, les mesures d'incitation, et les EEE. Le Groupe de travail II a examiné des projets de décisions sur les thèmes émergents, la coopération avec d'autres conventions, la PISPBE et le plan d'action sur les villes. Les négociations sur l'APA ont porté sur le respect des obligations, les savoirs traditionnels et le projet de décision de la CdP. Une séance plénière nocturne a examiné les progrès accomplis. Plusieurs groupes de contact et groupes informels se sont réunis pendant la journée et en nocturne.

GROUPE DE TRAVAIL I

Les délégués ont entendu lecture des rapports des présidents des groupes de contact sur la biodiversité marine et sur les biocarburants et des rapports des consultations informelles sur les EEE, qui ont toutes demandé un délai supplémentaire pour terminer leurs travaux. Robyn Bromley (Australie), président du comité des Amis du Président sur la REDD +, a proposé que le groupe se réunisse de nouveau après la table ronde ministérielle sur la REDD +.

L'UTILISATION DURABLE: Au sujet des instruments fondés sur le marché, l'UE a proposé un libellé de compromis encourageant l'application du principe du pollueur-payeur et l'amélioration de la chaîne des responsabilités, y compris la traçabilité des produits dérivés de la biodiversité, la NOUVELLE ZELANDE et le BRESIL demandant également une référence à la nécessité d'une cohérence avec les trois objectifs de la CDB et avec d'autres obligations internationales pertinentes. L'UE a proposé un texte de compromis visant à appuyer la mise en œuvre de projets pilotes sur l'utilisation durable, tenant compte de l'approche par écosystème. Les délégués ont adopté le projet de décision tel qu'amendé.

LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.5) concernant ce thème, acceptant de ne pas sélectionner un type particulier de forêts. Le président Hufler a proposé "de mettre de côté" un paragraphe portant sur la REDD+ en attendant les résultats du comité des Amis du président et de la table ronde ministérielle sur la REDD +. La NORVEGE a proposé un nouveau libellé appelant les partenaires du PCF à déterminer les mécanismes potentiels pour la surveillance des effets des approches écosystémiques de l'atténuation des changements climatiques, y compris la REDD, la conservation des stocks de carbone forestiers et la gestion durable des

forêts et des stocks de carbone forestier, sur la biodiversité. Le président Hufler, soutenu par l'UE et le BRESIL, a proposé d'examiner cette question dans le comité groupe des Amis du président sur la REDD +.

Au sujet de l'appel à la tenue d'une réunion de la cellule spéciale du PCF sur la rationalisation des rapports concernant les forêts, la NORVEGE a demandé: la conduite d'une enquête sur les insuffisances dans le suivi de la biodiversité des forêts, et, avec l'UE et les PHILIPPINES, mais contrée par le BRESIL, la MALAISIE et l'Australie, a proposé des définitions améliorées des forêts et types de forêts. Après des consultations informelles, la NORVEGE a proposé un texte de compromis soulignant la nécessité de donner suite à la décision IX/5 (diversité biologique des forêts) pour ce qui est des travaux sur les définitions, dans l'objectif d'améliorer davantage les composantes de la biodiversité de l'Evaluation mondiale des ressources forestières. Au sujet de l'appel à l'échange d'informations sur les mesures visant à promouvoir l'application des lois forestières et le commerce, le BRESIL a proposé une référence plutôt à la contribution à la mise en œuvre du programme de travail qu'à l'optimisation des synergies et des efforts fournis pour la lutte contre la déforestation. Les délégués ont adopté le projet de décision avec ces amendements et d'autres modifications mineures.

LES TERRES SECHES ET SUBHUMIDES: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.6) concernant ce thème. Le président Hufler a proposé de remplacer la référence, crochétée, à un programme de travail conjoint entre les conventions de Rio, par une demande au Secrétariat de s'assurer de l'inclusion de l'intégration d'un soutien au programme de travail, lors de la transmission de la proposition d'élaborer des activités communes à la CCNUCC et à la CCD. Les délégués ayant divergé sur un texte reconnaissant les différences entre les critères de la définition des zones arides retenue par la CCD et celle retenue par la CDB, le président Hufler a proposé, et les délégués ont accepté, de le supprimer et d'adopter, à sa place et lieu, le tracé révisé des terres sèches arides et subhumides pour transmission à la CCD.

L'IRAN a demandé d'encourager les parties à soutenir les activités identifiées dans les auto-évaluations des capacités nationales. Les délégués ont accepté le nouveau texte appelant à davantage de coopération entre la CCD et la CDB dans la gestion des terres sèches et subhumides. Les délégués ont proposé d'assujettir à la disponibilité des ressources financières, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures conjointes visant à accroître la coopération entre les communautés des sciences naturelles et sociales, pour l'intégration de la biodiversité et de la gestion durable des terres. ISRAËL a demandé la suppression d'une note de bas de page faisant référence aux décisions

V/23 et IX/7 qui définissent respectivement les terres sèches et subhumides et les zones arides et semi-arides. Le projet de décision a été adopté avec ces amendements.

L'ITM: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.7) concernant ce thème. Au sujet de la note définissant l'obstacle taxonomique, les délégués ont convenu d'ajouter une référence à l'insuffisance des connaissances pour l'identification de la biodiversité et au manque de capacités taxonomiques. L'ALGÉRIE, le CANADA, le BRESIL et d'autres ont fait part de leurs préoccupations au sujet de l'idée de rendre les données taxonomiques disponibles gratuitement, mais ont accepté de se référer plutôt à des "échanges d'information". Au sujet des inventaires de la biodiversité, l'UE a proposé "d'inviter" plutôt que "d'encourager" la fourniture d'un financement. Les délégués ont également convenu de se rapporter aux inventaires de la faune et la flore, "y compris les micro-organismes."

Les délégués ont débattu longuement d'un paragraphe encourageant la collaboration scientifique et technique sous réserve du résultat des négociations sur l'APA, mais n'ont pas pu résoudre le problème, plusieurs participants ayant insisté sur le besoin d'attendre l'issue des négociations sur l'APA. Le soutien des communautés autochtones et locales dans le domaine de la saisie et de la préservation de leurs connaissances taxonomiques, le PEROU, contré par l'UE, a proposé l'insertion d'une référence au CPCC des communautés autochtones et locales". Le BRESIL a suggéré d'utiliser le texte issu des négociations sur l'APA, portant sur "le CPCC et/ou de l'approbation et la participation des CAL, conformément à la législation nationale", mais les délégués n'y ont pas accordé leur approbation. Les discussions se poursuivront mercredi.

LES INCITATIONS: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.8) consacré à ce thème. Au sujet des mesures d'incitations défavorables, l'UE a proposé d'éliminer activement, d'éliminer progressivement ou de réformer les incitations disponibles défavorables, pour minimiser ou éviter leurs impacts négatifs. Le CANADA, contré par l'UE et la REPUBLIQUE DOMINICAINE, a suggéré de supprimer la liste des secteurs touchés par les incitations défavorables. Les délégués ont finalement convenu de remplacer la liste par une référence aux "secteurs qui peuvent exercer un impact sur la biodiversité". Au sujet des modes durables de consommation et de production, l'UE, contré par le BRESIL, a proposé d'insérer une référence à la décision IX/26 (Promotion de l'engagement des entreprises) pour s'assurer que les politiques d'approvisionnement soient en phase avec les objectifs de la Convention. Le président Hufler a proposé de traiter le problème de manière informelle, et de reprendre les discussions, mercredi.

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.8) consacré à ce sujet, et ont accepté un texte de compromis issu des consultations informelles et portant sur l'établissement d'un GSET pour la fourniture de données scientifiques et techniques, de conseils et d'orientations sur l'élaboration éventuelle, par des organes appropriés, de normes pouvant être utilisées au niveau international pour éviter la propagation d'EEE non couvertes par les normes internationales en vigueur. Les discussions se poursuivront mercredi.

LE GROUPE DE TRAVAIL II

M.F. Farooqui (Inde), coprésident du groupe de contact sur les questions financières, a présenté un rapport sur les progrès accomplis dans le traitement du mécanisme de financement et de la stratégie de mobilisation des ressources, mettant en relief la conclusion d'un accord sur: les trois composantes consacrées au mécanisme financier; le réexamen des directives, l'évaluation de la hauteur des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la CDB, pour la sixième reconstitution du FEM; et le mandat de la quatrième évaluation de l'efficacité du FEM. Au sujet de la stratégie de mobilisation des ressources, il a précisé que des indicateurs et des objectifs y sont restés en suspens et que le groupe poursuivra leur examen.

Finn Katerås (Norvège), coprésident du groupe de contact sur le plan stratégique, a indiqué que le groupe a poursuivi ses travaux sur: les objectifs en suspens, une "option révisée" de la mission 2020, les principaux éléments déjà identifiés et les liens avec les ressources financières destinées à la réalisation des objectifs, des cibles et du plan.

LES THEMES NOUVEAUX ET EMERGENTS: Les délégués ont adopté, sans amendements, un paragraphe en suspens invitant la soumission de données sur la biologie de synthèse et la géo-ingénierie, tout en appliquant l'approche de précaution à la dissémination de la vie synthétique.

LA COOPERATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS: Les délégués ont abordé le projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.20) concernant ce thème. La CITES a suggéré, et les parties ont accepté, de rappeler la réunion de haut niveau sur la biodiversité, de l'Assemblée générale et, en particulier, le résumé du Président soulignant les avantages substantiels pouvant être tirés d'une mise en œuvre cohérente des conventions de Rio et des conventions touchant à la biodiversité. Au sujet de la collaboration entre les conventions de Rio, les parties ont convenu d'insérer le texte approuvé dans le GT I, qui demande au Secrétariat de transmettre à la CCNUCC et à la CCD les propositions d'élaborer des activités conjointes.

La CITES, appuyée par le BRESIL, mais contrée par la NORVEGE et l'UE, a suggéré de prendre en ligne de compte les stratégies déjà existantes liées à la biodiversité, et l'indépendance de leurs organes directeurs. Le texte est resté entre crochets. Au sujet de la détermination d'un processus visant à renforcer la coordination entre les conventions ayant trait à la biodiversité, l'UE a proposé de remplacer l'établissement d'un groupe de travail spécial conjoint composé des parties, avec une demande à l'intention de la GTEA 4 à d'entreprendre ce travail. Le projet de décision a été adopté avec ces amendements et d'autres modifications mineures.

LA PISPBE: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/WG.2/CRP.6) consacré à ce thème. La NORVEGE a proposé l'insertion dans le préambule, d'une référence précisant que la 65e session de l'Assemblée générale de l'ONU est invitée à examiner les résultats de la troisième réunion sur la PISPBE tenue à Busan, en République de Corée en Juin 2010. Faisant état des préoccupations exprimées sur l'état des résultats de Busan, le BRESIL a déclaré que le texte ne devrait pas être prescriptif. Le paragraphe du préambule a été retiré. Les délégués ont également convenu de supprimer le paragraphe du préambule soulignant le rôle du PNUE dans l'établissement de la PISPBE. La NORVEGE, appuyée par la SUISSE, a proposé l'insertion d'un paragraphe encourageant l'Assemblée générale à établir la PISPBE en 2010. L'UE a estimé que cette proposition était irréaliste et a suggéré, à sa place et lieu, et les délégués ont accepté, de souligner que 2010 est l'AIB et d'encourager l'Assemblée générale à établir la PISPBE dans les meilleurs délais possibles.

Le Venezuela, au nom de l'ALBA, s'est opposé à la référence à la PISPBE comme étant indépendante, faisant part des inquiétudes des Etats membres, quant au manque de surveillance. Le BRESIL, le GHANA et le MAROC ont mis en exergue les négociations passées et l'importance de l'indépendance scientifique. Les délégués ont accepté une proposition du BRESIL de se référer, généralement, plutôt au résultat de la réunion de Busan.

La NORVEGE a proposé, et les délégués ont accepté, de demander au Secrétariat d'examiner la manière dont la CDB pourrait utiliser de manière efficace la PISPBE, en collaboration avec le Bureau de l'OSASTT, et de rendre compte à l'OSASTT et à la CdP. Les délégués ont adopté le projet de décision tel que modifié.

LE PLAN D'ACTION DES VILLES: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.21). Singapour a présenté un rapport sur l'accord, obtenu dans un comité des Amis du président, d'utiliser une formulation non-obligatoire. Le projet de décision a été adopté avec ces amendements et d'autres.

GROUPE CONSULTATIF INFORMEL SUR L'APA

Dans la matinée, le coprésident du CCI, Hodges, a attiré l'attention sur une série de consultations bilatérales. Soulignant que "la volonté est là", il a parlé de la nécessité de trouver un équilibre aux fins de finaliser un protocole significatif et répondant aux besoins des pays et des parties prenantes. Le coprésident du CCI Casas a annoncé: des consultations informelles sur le respect des obligations et sur la question de l'utilisation et des dérivés; un groupe fermé pour examiner les libellés restés entre crochets et le texte du dispositif consacré aux savoirs traditionnels, et un groupe restreint sur la décision de la CdP, pour procéder à une première lecture du texte.

Le CCI s'est réunie de nouveau dans l'après-midi pour examiner les progrès accomplis. François Pythoud, coprésident du groupe restreint sur la décision de la CdP, a présenté un rapport sur les progrès réalisés et les points en suspens.

Janet Lowe (Nouvelle-Zélande), présidente du groupe fermé sur les savoirs traditionnels, a présenté un rapport sur les avancées réalisées concernant le texte crocheté portant sur le partage des avantages (article 4), l'accès (article 5) et le respect des obligations (articles 12, 12 bis et 14) et sur les questions en suspens concernant les savoirs traditionnels accessibles au public (article 9 (5)). Le coprésident du CCI, Hodges, a appelé à la poursuite des consultations sur les questions ayant trait aux savoirs traditionnels.

Dans la soirée, le coprésident du CCI, Hodges, a indiqué que les coprésidents du groupe restreint sur le respect des obligations ont tenu une série de réunions "confessionnelles" bilatérales, au cours desquelles chaque groupe régional a révélé sa position sur les questions liées au respect des obligations. Il a indiqué aussi que les coprésidents du Groupe présenteront une proposition de compromis, mercredi matin, précisant que le CCI réexaminera également le projet de décision, pour fournir, au groupe du budget, des directives claires sur les besoins de financement pour les activités d'APA. Des consultations privées sur l'utilisation et les produits dérivés et sur les savoirs traditionnels se sont poursuivies en nocturne.

LA DECISION DE LA CDP: Un groupe restreint, coprésidé par François Pythoud (Suisse) et José Luis Sutura (Argentine), a pris la décision de la CdP. Les participants ont discuté, entre autres, du point de savoir si le titre du document devait faire référence à l'adoption d'un protocole sur l'APA ou d'un régime international d'APA, et ont décidé de faire une référence générale à "l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. "Ils ont également convenu que la première partie de la décision doit se référer à l'adoption du protocole, et non sur le point de savoir si la question du protocole sera nommée "protocole de Nagoya" ou "Nagoya-Cali ". Parmi d'autres questions restées en suspens, il y a lieu de citer: la relation entre le protocole et d'autres instruments pertinents, dans le cadre du régime international, les paragraphes relatifs aux questions en suspens dans les négociations et les questions budgétaires.

LA PLENIERE

Le président du GT I du CCI, Hufner, a présenté un rapport sur la finalisation de six projets de décision, soulignant les progrès accomplis sur la géo-ingénierie et sur la coopération entre les Conventions de Rio. Le président du GT II, Luna, a présenté un rapport sur l'adoption de 21 projets de décisions, soulignant que trois décisions portant sur le mécanisme financier étaient prêtes pour la révision, et a mis en relief les questions en suspens ayant trait au plan stratégique, à l'article 8 (j) et aux questions financières.

Le coprésident du CCI, Casas, a présenté un rapport sur les avancées accomplies sur le préambule du protocole d'APA, sur les savoirs traditionnels et sur la décision de la CdP, faisant état de consultations officielles en cours sur l'utilisation des ressources génétiques et leurs dérivés et sur le respect des obligations. Le coprésident du CCI, Hodges, a encouragé les parties à développer leur esprit de compromis et a demandé une prorogation du mandat du CCI.

Le président du groupe sur le Budget, Hunte, a indiqué: que le groupe a été proche de parvenir à un accord sur un budget de base; que des progrès ont été réalisés sur les contributions volontaires; que certains pays ont pris des engagements pour des activités de base sur l'APA et sur l'article 8 (j) et pour un soutien supplémentaire aux aires protégées; et que l'accord final dépendra du résultat des négociations sur l'APA.

LES GROUPES DE CONTACT ET LES GROUPES INFORMELS

LE PLAN STRATEGIQUE: Le groupe de contact s'est réuni toute la journée et dans la nuit. Dans la matinée, les délégués sont parvenus à un accord sur la mise en œuvre du plan stratégique, le suivi, l'examen et l'évaluation. Au sujet des mécanismes de soutien, les pays en développement ont proposé, et certains pays industrialisés ont fait objection à, l'insertion d'un libellé portant sur la stratégie de mobilisation des ressources et la fourniture de ressources nouvelles et supplémentaires adéquates, prévisibles et en temps opportun, pour la mise en œuvre du plan stratégique.

Les délégués ont abordé des propositions avancées par les parties pour la mise à jour et la révision du plan stratégique (UNEP/CBD/COP/10/1/Add.2/Rev.1), discutant, notamment, du point de savoir s'il fallait: "demander" ou "inviter" le FEM à fournir, d'une manière rapide, un soutien pour la révision des SPANB des parties éligibles" pour le mettre en phase avec le plan stratégique; inclure des références aux communautés autochtones et locales et à la DNUDPA; demander au Secrétariat de poursuivre l'élaboration de justificatifs techniques et a suggéré de fixer des jalons pour les objectifs, qui sera examiné par l'OSASTT et par la GTEA 4; et de lier le plan stratégique avec la PISPES et les OMD.

Au sujet de la mission 2020, une partie industrialisée a proposé de traiter la mission lorsque les objectifs auront été approuvés. Les délégués ont débattu des options concernant: la prise de mesures pour arrêter l'érosion de la biodiversité; la prise de mesures pour stopper, d'ici 2020, l'érosion de la biodiversité, à condition qu'un financement suffisant soit mis à disposition, et une troisième proposition de compromis, élaborée par un groupe restreint, sur la prise de mesures pour enrayer l'érosion de la biodiversité, en vue de s'assurer de la fonctionnalité et de la résistance des écosystèmes. Les délégués ont convenu de travailler sur la base de la proposition de compromis, dans une forme restructurée, une partie demandant d'insérer, entre crochets, "pour mettre un terme...". Un groupe régional de pays industrialisés a demandé de faire référence aux points de basculement et à la santé des écosystèmes. Les délégués ont convenu de références à la science, à la réduction de la pauvreté, à des mesures politiques efficaces et à l'intégration de la biodiversité, tandis que les références aux ressources financières demeurent entre crochets. Les délégués ont identifié les références litigieuses, y compris sur la minimisation des effets économiques et sociaux négatifs de l'érosion de la biodiversité, et ont demandé au groupe restreint de poursuivre l'examen de ces questions.

Les délégués ont convenu d'objectifs: sur l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les processus nationaux et la comptabilité nationale, "selon ce qu'il convient"; sur l'élimination des incitations nuisibles à la biodiversité et au développement de celles positives, cohérentes et en harmonie avec la Convention et d'autres obligations internationales pertinentes; et sur la prévention de l'extinction d'espèces menacées et l'amélioration de "leur" état de conservation.

Au sujet de l'objectif consistant à réduire de moitié l'érosion des habitats naturels, un groupe régional de pays industrialisés a insisté sur l'insertion d'une référence particulière aux forêts, laquelle référence est restée entre crochets avec les références à d'autres habitats et lignes de base. Au sujet de l'objectif consistant à créer des aires protégées, les références et les pourcentages relatifs aux zones situées au-delà de la juridiction nationale, sont restés entre crochets. Des groupes restreints ont été chargés d'examiner davantage l'ensemble de ces questions.

L'objectif consistant à minimiser, arrêter ou réduire considérablement l'érosion ou la perte de diversité génétique est encore à l'étude. Au sujet de l'objectif relatif à la sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services écosystémiques, la plupart des délégués ont convenu de supprimer les références à l'accès équitable aux services des écosystèmes, conformément à la législation nationale, tant qu'une référence particulière à l'eau est maintenue. Les objectifs liés à l'APA, à la mobilisation des ressources et aux savoirs traditionnels ont été laissés en suspens en attendant le résultat de discussions parallèles. Les discussions se sont poursuivies en nocturne.

LES BIOCARBURANTS: A l'heure du déjeuner, les délégués ont examiné une invitation aux parties d'élaborer des inventaires des zones de haute valeur en matière de biodiversité, des écosystèmes importants et des régions importantes pour les communautés autochtones et locales, examinant la question de savoir s'il fallait se référer à des zones "reconnues au niveau national" de haute valeur en matière de biodiversité, ou à des "inventaires nationaux"; à des "zones interdites", des représentants d'ONG faisant état de l'importance de créer un processus visant également à déterminer les régions de production de biocarburants de faible intensité et de petite échelle; et les régions de production de matières premières, outre la production de biocarburants de cultures. Un groupe régional a proposé de garder à l'esprit les services écosystémiques à cet égard, une ONG appuyant aussi l'insertion d'une référence aux valeurs de la biodiversité.

Les délégués ont ensuite décidé d'utiliser le texte des coprésidents portant sur l'encouragement des parties à examiner les considérations liées à la production et l'exploitation des biocarburants dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'utilisation des terres, de l'eau et d'autres politiques et stratégies pertinentes. Ils ont débattu du point de savoir si oui ou non il fallait se référer aux changements directs et indirects survenus dans l'utilisation des terres et de l'eau ou aux effets directs et indirects sur la biodiversité et aux considérations socio-économiques en rapport.

Dans la soirée, les délégués ont débattu des références aux conditions socio-économiques, aux droits fonciers, à la sécurité foncière et à des ressources pertinentes pour la mise en œuvre de la CDB, les discussions se poursuivant en nocturne.

LA BIODIVERSITE MARINE: A midi, les délégués ont commencé à discuter d'un ensemble de dispositions sur les mesures futures à prendre pour l'identification des zones écologiquement et biologiquement sensibles, et les aspects scientifiques et techniques pertinents à l'EIE dans les aires marines. Un groupe restreint a été chargé de réorganiser l'ensemble dans un ordre logique. Dans la soirée, les délégués ont discuté des prochaines étapes pour ce qui est des zones écologiquement et biologiquement sensibles, et des messages éventuels à transmettre au Groupe de travail sur la biodiversité marine dans les zones au-delà de la juridiction nationale, mis en place par l'Assemblée générale, concernant, en particulier, l'établissement d'un processus de désignation d'aires marines protégées dans les zones au-delà de la juridiction nationale ou à tous les aspects des points inscrits à l'ordre du jour du Groupe de travail.

ARTICLE 8 (J): Un groupe des Amis du président, coprésidé par Prudence Galega (Cameroun) et Martin Wikaira (Nouvelle-Zélande), a d'abord examiné les références entre crochets dans le cadre du programme de travail pluriannuel sur l'article 8 (j). Au sujet du thème du dialogue approfondi de la GT 7 sur l'article 8 (j), la plupart des délégués ont préféré celui de la biodiversité et du changement climatique, des désaccords restant sur le point de savoir dans quelle mesure l'atténuation devrait être envisagée. Un groupe régional de pays industrialisés a préféré les AP et une autre partie, les modalités de partage des avantages.

Au sujet du projet de code de conduite éthique, un pays industrialisé a demandé de maintenir la référence aux "éléments d'un" code de conduite éthique, et contré par une région de pays en développement, a demandé de placer entre crochet le mot «code»

Au sujet de la référence, figurant dans le préambule, aux «terres et eaux traditionnellement occupées ou utilisées par les communautés autochtones et locales», un pays en développement a proposé d'y ajouter "conformément à la législation nationale". Soulignant que la référence originale ne rendait pas bien compte de son système national de propriété foncière, un pays industrialisé a proposé de se référer à "leurs terres et eaux". De nombreux délégués ont demandé le maintien du texte original car il est déjà utilisé dans les Directives d'Akwé: Kon. Deux pays industrialisés ont proposé de se référer à "leurs terres et eaux traditionnellement occupées ou utilisées par les communautés autochtones et locales." La partie opposée à la formulation terres et eaux traditionnellement occupées, a indiqué qu'elle prendrait en considération la proposition si les délégués acceptaient le libellé stipulant que le code ne doit pas être interprété comme modifiant les lois, les traités ou autres arrangements constructifs. Un certain nombre de pays en développement ont proposé une référence aux instruments qui existaient avant l'approbation du code. Des consultations informelles ont été convoquées sur une dernière question.

Au sujet de la référence au CPCC et/ou approbation et participation des communautés autochtones et locales, la plupart des délégués et des représentants du CIT ont appuyé le CPCC, tandis que deux pays industrialisés ont préféré "l'approbation et la participation", comme figurant dans l'article 8 (j), l'un d'eux affirmant que cela était plus fort que le CPCC. Les délégués ont décidé d'utiliser la formulation retenue dans les négociations de l'APA, à savoir, "le CPCC et/ou l'approbation et la participation des communautés autochtones et locales", tout en précisant que "rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu." Les discussions se poursuivront mercredi.

DANS LES COULOIRS

Dans le borbier des groupes de travail, groupes de contact et comités des amis du président, et des réunions en groupes restreints, les délégués ont affiché des niveaux variables de fatigue et de stress, dans leur quête des résultats des discussions de plus en plus interconnectées et à mesure que se poursuivait le tic tac de la CdP 10. Les interconnexions entre les discussions sur la biodiversité marine, l'article 8 (j), l'APA et la stratégie de mobilisation des ressources ont émergé dans les délibérations sur le plan stratégique, amenant certains délégués à se demander quand les questions en suspens transversales allaient être résolues, pour permettre, espéraient-ils, des avancées à effet domino sur les principaux thèmes.

La crise du lundi a semblé avoir un effet modérateur sur les négociateurs de l'APA, qui ont travaillé assidûment sur le projet de décision et dans un groupe fermé, sur les savoirs traditionnels. Beaucoup étaient impatients de voir le résultat des réunions "confessionnelles" organisées par les coprésidents du groupe restreint sur le respect des obligations, qui doit être présenté mercredi matin. Seront-ils capables de présenter une proposition de compromis? Un participant a déclaré que le contenu du compromis à atteindre est évident", sans pouvoir toutefois cacher ses doutes: Chacun des deux bords peut penser que la proposition penche vers le bord opposé, et cela suscite la méfiance et donne lieu à des déclarations dures". Un autre a mis la difficulté d'aller de l'avant sur le compte des divisions internes, citant des exemples où des négociateurs issus des mêmes groupes n'ont pas soutenu la position de leur porte-parole. Trois jours avant la fin de la CdP 10, les évaluations de la probabilité de l'adoption d'un protocole sur l'APA à la CdP 10 vont de "encore possible" à "irréaliste".

Dans la perspective de la réunion ministérielle, beaucoup se sont interrogés sur la manière de s'assurer que les ministres se concentrent sur la fourniture d'orientations politiques sur les questions essentielles, tandis que d'autres cherchaient des moyens pour les empêcher de "causer trop de distraction."

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 10 DE LA CDB MERCREDI 27 OCTOBRE 2010

Une réunion de haut niveau s'est tenue tout au long de la journée. Le Groupe de travail I a procédé à l'examen de projets de décisions sur l'ITM, les mesures d'incitation, les EEE, la biodiversité agricole et le changement climatique. Le Groupe de travail II a examiné des projets de décision sur le mécanisme financier, l'efficacité de l'OSASTT et le plan stratégique. Les négociations sur l'APA ont porté sur le respect des obligations, les savoirs traditionnels et la décision de la CdP. Plusieurs groupes de contacts et groupes informels se sont réunis durant la journée et dans la nuit.

LA REUNION DE HAUT NIVEAU

L'OUVERTURE: Ryu Matsumoto, ministre de l'environnement du Japon, a ouvert la réunion de haut niveau. Joseph Deiss, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, a fait part des attentes de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur la biodiversité, d'un accord sur l'APA, de l'adoption d'un plan stratégique et de la mise en place en temps opportun de la PISPBE.

Dans un message vidéo, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a également encouragé les parties à adopter un régime international sur l'APA et le plan stratégique, et s'est félicité de l'appel du Japon à une Décennie des Nations Unies sur la biodiversité. Ali Bongo Ondimba, président du Gabon, a parlé du déroulement et des résultats de la Conférence panafricaine sur la biodiversité et la lutte contre la pauvreté, et a appuyé la création de la PISPBE, proposant l'établissement d'un comité africain pour contribuer aux capacités scientifiques et techniques de l'Afrique.

Ali Mohammed Mujawwar, premier ministre du Yémen, parlant au nom du G-77/Chine, a souligné la nécessité d'adopter le plan stratégique révisé, mais a précisé que rien ne réussira sans ressources financières adéquates. Robert Zoellick, président de la Banque mondiale, a parlé de l'Initiative mondiale en faveur des tigres comme étant un exemple de réussite de la conservation engageant un large éventail de parties prenantes gouvernementales et communautaires.

Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, a souligné que la science et l'économie doivent jouer un rôle clé dans la fourniture de conseils indépendants et dans l'illustration de la manière dont les modèles de croissance classiques ont abouti à l'appauvrissement extraordinaire. Monique Barbut, présidente directrice générale du FEM, a souligné l'augmentation de 50% des financements du FEM et les initiatives visant à rendre les fonds du FEM plus accessibles à travers une gamme de nouveaux partenariats. Ahmed Djoghlaif, secrétaire exécutif de la CDB, a imploré les parties à agir au nom des générations futures et à parvenir à un accord sur le protocole sur l'APA. Naoto Kan, premier ministre du Japon, a annoncé l'Initiative vie en

harmonie, qui fournira 2 milliards de dollars sur trois ans, pour aider à l'essor des pays en développement et à la mise en œuvre des SPANB.

LES DÉCLARATIONS: L'après-midi, un certain nombre de pays participants, y compris la Suède, la NAMIBIE et le PORTUGAL, ont souligné l'opportunité d'adopter un plan stratégique révisé et un protocole sur l'APA, pour compenser le ratage de l'objectif de 2010. Le Luxembourg et l'Autriche ont ajouté que le fait de ne pas parvenir à un accord mettrait en péril la crédibilité de la CDB, et le MEXIQUE a qualifié la CdP 10 de tournant historique pour la Convention. Le ROYAUME-UNI, le BRESIL, la FINLANDE, la THAÏLANDE et l'INDONESIE ont déclaré que le plan stratégique révisé, le protocole sur l'APA et la mobilisation des ressources forment des objectifs complémentaires.

La SUEDE, le JAPON, la REPUBLIQUE DE COREE, le PORTUGAL et d'autres ont présenté l'accord sur l'APA comme étant un enjeu crucial, alors que le MEXIQUE et d'autres ont indiqué qu'un régime de respect des obligations est essentiel. Le CANADA a déclaré que le protocole sur l'APA devrait être raisonnable, transparent et équilibrant les obligations des utilisateurs et des fournisseurs de ressources génétiques. Les PHILIPPINES et la FINLANDE ont suggéré que le nouveau plan stratégique devrait être fort et ambitieux, L'INDONESIE et le ROYAUME-UNI ont déclaré qu'il devrait être fondé sur des objectifs clairs et mesurables.

Le BRESIL, l'UE, la MAURITANIE et d'autres ont souligné l'importance d'élaborer une stratégie efficace de mobilisation des ressources. La MALAISIE et PALAU ont souligné qu'une mobilisation de ressources adéquates et efficaces est nécessaire pour la concrétisation des objectifs futurs. La FINLANDE, le ROYAUME-UNI et les ETATS-UNIS ont fait état de leurs contributions accrues au FEM. Le JAPON a parlé de son Initiative de Satoyama, à propos de laquelle le SOUDAN et la TUNISIE ont exprimé leur satisfaction. Plusieurs pays ont souligné le besoin d'explorer des mécanismes financiers novateurs, notamment en provenance des secteurs public et privé à la fois.

L'UE, SINGAPOUR ET LE SRI LANKA ont mis l'accent sur les l'EEB et sur la nécessité d'intégrer l'économie dans les décisions touchant à la biodiversité et aux ressources naturelles. La REPUBLIQUE DE COREE, le BÉNIN et les ETATS-UNIS ont apporté leur appui à la PISPBE qualifiée d'outil précieux pour le comblement du fossé existant entre la science et l'élaboration des politiques.

Plusieurs participants, dont l'UE, ont parlé de l'esprit de compromis comme étant essentiel pour faire progresser les négociations, tandis que le BRESIL et GRENADE ont ajouté que la souplesse et l'entente mutuelle sont nécessaires pour éviter la tenue d'interminables réunions futures. Beaucoup ont souligné que l'érosion de la biodiversité n'est pas une question sectorielle, et qu'elle ne peut être résolue qu'en phase avec le traitement des problèmes touchant au changement climatique, à la désertification, à la réduction de la pauvreté et autres.

L'ANGOLA, le PANAMA et d'autres ont mis en exergue la nécessité de favoriser les synergies entre la CDB et d'autres accords internationaux.

LE GROUPE DE TRAVAIL I

Les délégués ont entendu lecture des rapports des groupes de contact sur la biodiversité marine et sur les biocarburants. Le président Hufler a demandé aux deux groupes de poursuivre les travaux en tant que comités des Amis du président, de ré-convoquer le groupe des Amis du Président sur la REDD+, demandant au Japon de présenter un rapport sur les résultats du comité ministériel, de mardi, sur la REDD+.

L'ITM: Le Pérou a réitéré la nécessité d'exiger le CPCC pour accéder aux savoirs taxonomiques des communautés autochtones et locales. Après délibérations, les délégués ont convenu d'insérer une référence aux objectifs de la CDB et, selon ce qu'il convient, le CPCC et/ou de l'approbation et la participation des communautés autochtones et locales, ainsi que la législation nationale pertinente. Au sujet de l'échange de spécimens taxinomiques de référence pour la recherche non commerciale, le GROUPE AFRICAÏN a rappelé que la référence est restée entre crochets en attendant l'adoption du protocole sur l'APA. Le PEROU et le GUATEMALA ont demandé d'y ajouter une référence à la procédure du CPCC à des fins autres que la taxonomie. Le président Hufler a suggéré d'insérer "en tenant compte de la nécessité de traiter les changements survenus dans l'utilisation et dans l'intention", étant entendu que les crochets seront supprimés, une fois le protocole sur l'APA adopté. Les délégués ont approuvé le projet de décision tel que modifié.

LES INCITATIONS: Au sujet des incitations défavorables, l'UE a proposé, et les délégués ont accepté, d'insérer une référence aux secteurs qui peuvent affecter la biodiversité. Au sujet des modes durables de consommation et de production, l'UE a demandé d'insérer une référence aux politiques d'approvisionnement en phase avec les objectifs de la CDB. Les délégués ont approuvé le projet de décision avec ces amendements.

LES EEE: Le BELARUS a suggéré que le Secrétariat compile et distribue les données disponibles concernant les EEE et réponses en rapport en matière de gestion, y compris les lignes directrices encadrant l'élaboration des normes régissant les EEE. La GUINEE a proposé un nouveau texte promouvant la coopération transfrontalière dans la gestion des EEE, en particulier dans les régions des bassins fluviaux.

Au sujet du mandat annexé à la GSET, la NOUVELLE ZELANDE a suggéré de remplacer les systèmes d'alerte précoce par des systèmes de détection précoce et de réaction rapide. Le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé, à l'exception du libellé utilisé dans la production de biocarburants, en cours d'examen par le groupe des Amis du Président sur les biocarburants.

LA BIODIVERSITÉ AGRICOLE: Les délégués ont procédé à l'examen du projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.10) concernant ce thème. Ils ont convenu de supprimer les crochets entourant les références au plan stratégique révisé. Au sujet de la collaboration avec la CRGAA sur l'analyse des incidences des droits de propriété intellectuelle (DPI), le PEROU, contré par le CANADA, a suggéré d'ajouter l'analyse de l'utilisation d'espèces importantes pour la sécurité alimentaire dans d'autres secteurs. L'UE, contrée par l'Alliance de la CDB et la NORVEGE, a demandé la suppression de la référence aux effets des DPI sur les petits agriculteurs. Au terme de consultations officieuses, les délégués ont convenu d'examiner les évolutions quant à l'étendue des droits de propriété intellectuelle sur les ressources génétiques et, notamment, les ressources génétiques des forêts et des parcs, y compris, selon ce qu'il convient, l'impact sur la sécurité alimentaire lorsque les ressources génétiques sont brevetées ou lorsque les droits de propriété intellectuelle sont acquis pour d'autres secteurs, tels que les secteurs pharmaceutique, cosmétique et autres types d'industries.

Au sujet de la proposition du président concernant les possibilités de promotion de l'accroissement de la productivité durable à travers le maintien du fonctionnement des écosystèmes agricoles, leur biodiversité et leurs services, l'UE a suggéré d'ajouter "y compris la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques." Les délégués ont décidé de supprimer le libellé appelant à la compilation et à la diffusion d'informations sur l'impact des incitations liées au commerce. Les délégués ont également appuyé une demande du FIAB d'inviter les parties à

soutenir les "agriculteurs" dans la conservation in situ de variétés "locales", outre celles traditionnelles, le BRESIL demandant de veiller à la cohérence avec la CDB et des obligations internationales pertinentes. Le projet de décision a été adopté tel qu'amendé.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Les délégués ont examiné le projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.11) concernant ce thème. Ils ont convenu: d'y supprimer un appel à fournir un financement pour le traitement des impacts du changement climatique sur la biodiversité; et de s'y référer plutôt au "renforcement de la coopération" qu'à "la création de synergies" entre les Conventions de Rio.

La NORVEGE et l'UE ont demandé l'insertion d'une référence aux co-avantages, contrées par la BOLIVIE qui préférerait l'annonce d'avantages spécifiques. Les délégués ont convenu de se référer à de multiples avantages, y compris écologiques, sociaux, culturels et économiques. Le BRESIL a demandé la suppression du libellé appelant à s'assurer qu'aucune zone de haute valeur de conservation ou de richesse en espèces ne soit utilisée ou convertie pour des énergies renouvelables, tandis que l'AUSTRALIE et les PHILIPPINES, contrées par la BOLIVIE et la REPUBLIQUE DOMINICAÏNE, ont proposé de prendre note de ces zones lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques d'énergies renouvelables. Les délégués ont convenu d'examiner les composantes de la biodiversité, destinées à la conservation et à l'utilisation durable dans la planification et l'exécution des activités d'énergies renouvelables.

La Bolivie a exprimé des préoccupations à l'égard de la définition proposée pour la géo-ingénierie, demandant de noter que l'exclusion du piégeage et stockage du carbone ne peut pas être interprétée comme une acceptation de ces activités, mais a accepté de prendre note des préoccupations dans le rapport de la réunion.

Suite à la lecture du rapport du groupe des Amis du président concernant la REDD+, le président Hufler a proposé d'avertir la présidence de la CdP, de la persistance de divergences sur les moyens de sauvegarde, pour examen durant les consultations ministérielles en cours.

LE GROUPE DE TRAVAIL II

LE MECANISME DE FINANCEMENT: Examen des directives destinées au Mécanisme de financement: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.22) concernant ce sujet. Les modifications proposées aux directives consolidées annexées ont été retirées à la suite d'une explication que la formulation rendait compte des décisions antérieures de la CdP. Les délégués ont adopté le projet de décision avec des amendements mineurs introduits pour se référer au plan stratégique 2011-2020, partout dans le texte.

Estimation des fonds nécessaires à la sixième reconstitution du FEM: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.23) portant sur cette question. Au sujet du mandat annexé relatif à l'estimation, la CHINE a proposé de contracter des experts issus de pays en développement et de veiller à l'équilibre régional et, appuyée par les PHILIPPINES, a proposé que la détermination des besoins de financement prenne en ligne de compte le plan stratégique 2011-2020. Le projet de décision a été adopté tel qu'amendé.

Elaboration de la quatrième évaluation de l'efficacité du mécanisme de financement: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.24) concernant ce thème. Au sujet du mandat annexé, l'UE, la SUISSE, l'UKRAÏNE et le JAPON ont demandé que l'examen s'appuie sur les informations fournies par "toutes les parties", alors que le GROUPE AFRICAÏN a demandé une référence particulière aux pays en développement, y compris les PMA et les PEID, le délégué des PHILIPPINES ajoutant "les pays les plus respectueux de l'environnement vulnérables". La FEDERATION DE RUSSIE a proposé, et les délégués ont accepté, de lister ces pays avec les pays à économie en transition et les pays industrialisés. Le projet de décision a été adopté tel qu'amendé.

L'EFFICACITE DE L'OSASTT: Les délégués ont examiné le projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.25) relatif à ce sujet. Au sujet des implications de la PISPES pour l'OSASTT, le MEXIQUE a proposé que la PISPES réponde aux besoins de la CDB, renforçant par là-même l'OSASTT, en cohérence avec les décisions antérieures. Au sujet de la demande à l'intention de l'OSASTT, de se concentrer sur les aspects scientifiques et techniques du plan stratégique et sur le programme de travail pluriannuel, le CANADA a suggéré de

faire référence au travail de l'OSASTT sous l'autorité de la CdP, conformément à ses directives, et sur sa demande. La décision a été adoptée telle qu'amendée.

LE PLAN STRATÉGIQUE: Suite à des discussions menées dans un groupe de contact axé sur la mission et l'objectif lié à l'article 8 (j), les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.26) concernant ce sujet, dans le groupe de travail. Le coprésident du groupe de contact, Fazel, a rapporté la conclusion d'un accord sur le texte de la décision, à l'exception de la disposition appelant à des ressources financières adéquates pour la mise en œuvre, qui est restée entre crochets, en attendant le résultat des discussions parallèles. Au sujet du plan stratégique annexé, il a signalé que le groupe est parvenu à un accord sur 12 grands objectifs. Il a indiqué qu'un groupe restreint sur la mission a conclu un accord sur le corps de la disposition, mais que le chapeau contenait des options encore entre crochets, se référant à des mesures "pour arrêter" ou pour "aller vers l'arrêt de" l'érosion de la biodiversité d'ici 2020".

Le projet de décision: Dans le paragraphe faisant référence à l'utilisation des SPANB pour intégrer la biodiversité, la CHINE a demandé de supprimer la référence à la comptabilité nationale, mais suite aux demandes formulées par l'UE, PALAU et le GROUPE AFRICAÏN de la maintenir, a décidé de la retenir en y ajoutant "selon ce qu'il convient." Le FIAB, appuyé par le PARAGUAY et le GABON, a demandé d'inviter les parties à prendre note de la DDPA dans la mise en œuvre du plan stratégique, la NOUVELLE ZÉLANDE ajoutant "le cas échéant et conformément à la législation nationale". Les délégués ont accepté ces modifications.

Les délégués ont ensuite débattu de la disposition entre crochets qui invite les parties, le FEM et d'autres à fournir un soutien financier adéquat pour la mise en œuvre du plan stratégique, et qui appelle à la mise en œuvre effective des engagements des pays développés financiers. L'UE, appuyée par la SUISSE, a demandé de maintenir la disposition entre crochets, en attendant les discussions sur les questions financières. Le GROUPE AFRICAÏN, la CHINE et plusieurs pays en développement ont demandé de supprimer les crochets, le MEXIQUE et le BRESIL signalant que la formulation proposée était la même que celle qui figure dans les décisions précédentes de la CdP. Le BRESIL a proposé de supprimer les crochets et d'avoir une disposition crochetée distincte portant sur le FEM. Le LIBERIA a souligné qu'en l'absence d'un accord sur le financement, il ne serait pas nécessaire pour discuter du plan stratégique. L'AFRIQUE DU SUD et le MEXIQUE ont souligné que les discussions sur le plan stratégique devraient éclairer les débats sur la mobilisation des ressources et sur les ressources financières, et non l'inverse. L'UE a souligné que le niveau des ressources disponibles doit déterminer les priorités du plan stratégique, et que cette disposition devrait être laissée en suspens. Prenant note du désaccord sur cette question cruciale, le coprésident Luna a suspendu la séance.

Lorsque les discussions ont repris, l'UE, appuyée par la NOUVELLE ZÉLANDE et d'autres, a accepté la proposition du Brésil de supprimer la référence au FEM et d'enlever les crochets entourant le paragraphe. L'UE a proposé, et les délégués ont accepté, une disposition supplémentaire demandant au FEM de fournir un soutien financier adéquat, opportun et prévisible aux pays éligibles pour y permettre la mise en œuvre du plan stratégique.

Le Plan stratégique 2011-2020: Le CANADA, appuyé par le BRESIL, a proposé de préciser que le plan stratégique constituait un cadre "souple".

La Mission: L'UE, L'Australie, les ILES DU PACIFIQUE, la SUISSE et la NORVEGE, ont appelé à un message politique fort et soutenant l'option "stopper, d'ici 2020" l'érosion de la biodiversité. Le BRESIL, la CHINE, le GROUPE AFRICAÏN, l'EQUATEUR, l'INDE et d'autres ont appuyé l'option "dans la perspective de l'arrêt" de l'érosion de la biodiversité d'ici 2020". Tout en soutenant cette dernière option, la MALAISIE et le MEXIQUE ont fait preuve de souplesse, en envisageant l'option "stopper" sans y fixer une date butoir.

Au sujet de la référence à des ressources financières adéquates pour la mission, la NOUVELLE ZÉLANDE, appuyée par l'UE et la SUISSE, et contrée par le BRESIL et le GROUPE AFRICAÏN, a proposé de remplacer "fournir" par "mobiliser" des ressources financières.

Les grands objectifs: Les délégués ont approuvé les quatre premiers objectifs, inscrits, tous, sous la rubrique consacrée au traitement des causes profondes de l'érosion de biodiversité par l'intégration de la biodiversité, et l'insertion de la locution "selon ce qu'il convient" après la référence à la comptabilité nationale dans l'objectif consistant à intégrer les valeurs de la biodiversité dans le développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

Au sujet du cinquième objectif, le BRESIL, appuyé par le GROUPE AFRICAÏN et la SUISSE, a proposé un texte de compromis stipulant: que d'ici 2020, le taux d'érosion de tous les habitats naturels, y compris les forêts, soit au moins réduit de moitié et, si possible, situé proche de zéro, et que la dégradation et la fragmentation soient réduites de manière significative. L'UE, contrée par les ILES DU PACIFIQUE, la MALAISIE, la COLOMBIE et l'AFRIQUE DU SUD, a souligné la nécessité de mettre l'accent sur les forêts. Le coprésident Luna a invité à la tenue de discussions informelles sur la question.

COMITE CONSULTATIF INFORMEL SUR L'APA

Dans la matinée, le coprésident du CCI, Hodges, a informé les délégués que des consultations sur l'utilisation et les dérivés, et les réunions bilatérales sur le respect des obligations étaient en cours.

Les savoirs traditionnels: La présidente du groupe restreint, Janet Lowe (Nouvelle-Zélande) a rapporté l'existence d'un accord: sur une référence de préambule "notant" les DDPA, laquelle référence a été acceptée par le délégué du Canada, après avoir consulté sa capitale, et une référence de préambule à la situation particulière où les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, qui peuvent être sous forme orale ou documentée ou sous d'autres formes, sont détenus par les pays. Elle a précisé que parmi les questions en suspens, il y a celles: du partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et/ou savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques détenues par les communautés autochtones et locales, avec les communautés concernées (article 4 (1) bis), à propos de laquelle le Canada était encore en consultation; des options différentes se référant à l'exigence du CPCC ou de l'approbation et implication des communautés autochtones et locales pour l'accès à leurs ressources génétiques (article 5 (1) bis), et la disposition du public sur les savoirs traditionnels (art. 9 (5)). L'IIAB a exprimé sa préoccupation au sujet de son exclusion des négociations sur les savoirs traditionnels.

Dans l'après-midi, au terme de nouvelles consultations, le président Lowe a signalé l'émergence d'un consensus sur l'article 5 (1) bis stipulant que, conformément à la législation nationale, les parties doivent, selon ce qu'il convient, prendre des mesures dans le but de s'assurer que le CPCC ou l'approbation et la participation des communautés autochtones et locales soient obtenus pour l'accès aux ressources génétiques, lorsqu'elles disposent d'un droit établi d'accorder l'accès à ces ressources. Elle a indiqué qu'un groupe restreint était toujours en consultation. Le FIAB a fait part de sa préoccupation concernant la référence à des droits "établis".

Dans la soirée, le coprésident du groupe restreint sur le respect des obligations, Shikongo, a présenté un rapport sur les réunions bilatérales tenues avec les parties et les régions, soulignant qu'il y avait encore de la place pour un compromis dans les instructions fournies aux parties, mais qu'elles avaient besoin d'instructions claires sur la recherche du compromis. Constatant que la situation était "sérieuse", mais qu'il y avait encore des "chances" de finaliser le protocole, le coprésident du CCI, Hodges, a suggéré de poursuivre les consultations sur le respect des obligations, les savoirs traditionnels publiquement disponibles, l'utilisation et les dérivés, et la réunion d'un groupe de rédaction juridique dans la soirée.

La REPUBLIQUE DE COREE a souligné que les parties ont des interprétations divergentes sur le point de savoir si certaines questions relevaient du mandat du CCI. Les pays d'ASIE-PACIFIQUE animés du même esprit, ont souligné que certaines parties utilisaient des interprétations divergentes pour éviter d'aborder la bio-piraterie.

L'ACCES: Des consultations ont eu lieu sur les questions en suspens dont, notamment: l'égalité du traitement dans les applications (article 5 (2) (bis)); l'assujettissement de l'approbation de toutes les applications relatives à l'EEE (article 5 (1) ter), et l'insertion d'une disposition sur les parties prévoyant des procédures de recours administratif ou judiciaire (article 5 (2) (g)).

LA DECISION DE LA CDP: A midi, le groupe restreint a effectué une première lecture du plan de travail du comité intergouvernemental du Protocole, y compris les questions à examiner à ses première et deuxième réunions, se concentrant, entre autres, sur les questions budgétaires et sur une référence aux modalités de l'établissement d'un Bureau du médiateur de l'APA. Les délégués ont ensuite examiné les points en suspens, y compris le calendrier des réunions, les responsables du comité intergouvernemental et les demandes à l'adresse du Secrétariat de mettre à dispositions des lignes directrices disponibles et des clauses contractuelles modèles pour le CEI.

Dans l'après-midi, le CCI a examiné le projet de décision. L'UE a signalé que le groupe chargé du budget a décidé que le budget central couvrira une réunion du comité intergouvernemental, et que la seconde devrait être couverte par des contributions volontaires, demandant l'insertion de références crochétées à de telles réunions, en attendant la conclusion des discussions sur le budget.

LES GROUPES DE CONTACT ET LES GROUPES INFORMELS

LES BIOCARBURANTS: Le groupe des Amis du président s'est réuni toute la journée. Les délégués s'y sont accordés sur un libellé, à intégrer dans la décision consacrée aux normes applicables aux EEE et qui sera citée dans le préambule de la décision sur les biocarburants, appelant à l'application de l'approche de précaution à l'introduction, l'établissement et la propagation des EEE pour la production agricole et la biomasse, y compris les matières premières des biocarburants et la séquestration du carbone, conformément aux principes directeurs de la CDB applicables aux EEE.

Les délégués ont examiné ensuite l'action future du Secrétariat, acceptant de supprimer la référence à une "enveloppe à outils" et de demander au Secrétariat d'analyser et de diffuser les informations concernant les outils destinés à être utilisés à titre volontaire pour évaluer les impacts directs et indirects de la production et de l'utilisation des biocarburants sur la biodiversité et sur les conditions socioéconomiques en rapport. Les délégués ont également convenu de demander au Secrétariat de "contribuer aux, et d'aider les," travaux en cours en rapport avec la production et l'utilisation des biocarburants et de biomasse pour la production d'énergie, menées par les institutions et processus partenaires pertinents.

LA BIODIVERSITE MARINE: Le groupe des Amis du président a examiné un texte révisé du président. Au sujet du libellé appelant à réduire au minimum les impacts spécifiques et cumulatifs négatifs des activités humaines sur la biodiversité marine, les délégués ont accepté de faire référence plutôt à la biotechnologie, qu'à la bio-prospection. Les délégués ont longuement débattu d'une proposition de "financement global," avancée par un pays en développement et portant sur le rôle du FEM et celui d'autres sources de financement. Attirant l'attention sur une augmentation de 40% dans le financement des aires marines protégées au cours de la quatrième reconstitution du FEM, un représentant du FEM a parlé d'une "communication informelle interne positive" quant au financement d'ateliers régionaux consacrés à la détermination des zones écologiquement et biologiquement sensibles avant l'OSASTT 15.

L'ARTICLE 8 (J): Code de déontologie: Le groupe a convenu de préciser que le code ne doit pas être interprété comme modifiant les lois nationales, les traités et autres arrangements constructifs, et de supprimer les crochets entourant les nombreuses références aux "terres et eaux traditionnellement utilisées et occupées par ces communautés."

Au sujet de la disposition consacrée à l'accès aux ressources traditionnelles, les délégués ont décidé de supprimer la référence à la détermination de régimes traditionnelle des ressources par les communautés autochtones et locales selon leur droit coutumier, mais de maintenir la référence aux droits sur les ressources traditionnelles comme étant de nature collective, avec la précision qu'ils peuvent également inclure plutôt "d'autres" intérêts que des intérêts "particuliers". Au sujet de la disposition stipulant que les activités liées à la biodiversité ne doivent pas causer la disparition des communautés autochtones et locales, un pays industrialisé a demandé de se référer à leur enlèvement de "leurs communautés" ou de "leurs terres et eaux", et les délégués ont finalement décidé de se référer à "leurs terres et eaux ou terres et eaux traditionnellement occupées ou utilisées, selon le cas." Au sujet de la disposition consacrée à la restitution et indemnisation, un pays industrialisé a proposé de l'assujettir

à la législation nationale, et les représentants autochtones ont demandé d'ajouter une référence aux obligations juridiques internationales, soutenus par un groupe régional de pays en développement, avec l'ajout de "selon le cas." Le projet de code révisé sera présenté pour approbation par le GT II.

L'Article 8 (j): Programme de travail pluriannuel: Au sujet du thème d'un dialogue approfondi au GT 7 sur l'article 8 (j), les délégués n'ont pas pu s'accorder sur le changement climatique, thème souhaité par les représentants des peuples autochtones. Ils se sont finalement mis d'accord sur la gestion des écosystèmes, sur les services écosystémiques et sur les aires protégées.

LES QUESTIONS FINANCIERES: La stratégie de mobilisation des ressources: Le groupe de contact a examiné un projet de proposition élaboré par un groupe des Amis du Co-présidents, se concentrant sur les libellés crochétés. Au sujet de la participation des principales parties prenantes dans la mise en œuvre nationale, les délégués ont débattu d'une référence spécifique au secteur de l'entreprise ou au secteur privé, et ont finalement accepté de supprimer la référence à des parties prenantes particulières. Au sujet de l'indicateur de la stratégie applicable aux ressources mobilisées provenant de l'élimination des incitations néfastes à la biodiversité, les délégués ont qualifié la référence à des mécanismes financiers novateurs par l'ajout de "qui sont cohérents et en harmonie avec la Convention et les diverses obligations internationales, en tenant compte de conditions nationales, sociales et économiques."

Au sujet des initiatives supplémentaires au mécanisme de financement, un pays en développement a proposé qu'elles soient en conformité avec les objectifs de la CDB et qu'elles n'impliquent pas une marchandisation de la biodiversité. De nombreux pays industrialisés ont fait objection à la référence à la marchandisation, et les délégués ont convenu de se référer plutôt à la valeur intrinsèque de la biodiversité, en conformité avec les objectifs de la Convention et le protocole sur l'APA, cette dernière référence restant entre crochets. Les discussions se sont poursuivies jusque tard dans la nuit.

DANS LES COULOIRS

Les liens entre le plan stratégique et les ressources financières ont conduit à une "impasse mexicaine", mercredi: les négociations sur le plan stratégique ont été arrêtées par des querelles sur des références aux ressources financières, fortement contestées par ceux qui sont censés les fournir, alors que la décision sur la stratégie de mobilisation des ressources a été bloquée par un désaccord sur le rôle des "mécanismes financiers novateurs", que certains ont interprété comme une tentative, par les donateurs, de se soustraire à la responsabilité de financer le plan stratégique. Certains ont expliqué que l'étude TEEB est en train de modifier les conditions de ce "vieux" jeu, les donateurs accueillant avec satisfaction la possibilité d'explorer le rôle du secteur privé dans le parrainage de la conservation de la biodiversité. Les pays en développement craignent que cela conduise à une détérioration du financement public déjà rare: "ils pensent que l'ouverture de la porte aux entreprises résoudra tous les problèmes", s'est écrié avec ironie un délégué.

L'impasse sur le financement est passé largement inaperçu dans l'univers de l'APA où l'atmosphère ressemblait aussi à une fusillade à midi. Lorsque nombre de délégués des pays industrialisés ne se sont pas présentés à une réunion nocturne tardive consacrée au thème de l'utilisation, parce qu'ils n'étaient pas, croit-on savoir, «prêts» à s'engager sur la question, certains étaient prêts à capituler. D'autres, cependant, ont supputé que les délégués étaient en train de se servir de l'occasion, pour élaborer leurs contributions aux consultations ministérielles sur l'APA qui se tiennent jeudi, qui, selon un observateur, "peuvent être ou peuvent ne pas être utiles, selon que les ministres saisissent ce qui est en jeu ici." Evoquant les progrès importants réalisés la semaine dernière, un autre délégué a estimé que "si les principaux problèmes sont résolus, le reste, nous pouvons le faire en dix minutes." Etouffant un bâillement, il a ajouté: "la plupart des négociateurs de l'APA voyagent non-stop depuis deux ans pour négocier ce protocole, ils veulent le voir réalisé et reprendre leur vie normale." Il s'agit de savoir maintenant si un "consensus par épuisement" pourra servir la cause de l'APA et la mise en œuvre de la CDB.

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 10 DE LA CDB JEUDI 28 OCTOBRE 2010

La réunion de haut niveau et des groupes de travail se sont poursuivis toute la journée. Le Groupe de travail I a procédé à l'examen des thèmes du changement climatique, des biocarburants et de la biodiversité marine. Le Groupe de travail II a examiné le plan stratégique, l'article 8 (j) et la stratégie de mobilisation des ressources. Les négociations sur l'APA ont porté sur les savoirs traditionnels, l'utilisation et les produits dérivés et le respect des obligations. Une consultation informelle des ministres et une plénière nocturne ont également été consacrées au thème de l'APA.

LA REUNION DE HAUT NIVEAU

La séance du matin a englobé un débat multipartite, suivi par des déclarations des institutions internationales compétentes.

Pavan Sukhdev, PNUE-WCMC, a présenté un rapport sur les principales conclusions de l'étude TEEB, soutenant que la comptabilité économique doit "rendre visible l'invisible" en intégrant le capital naturel dans les décisions de gestion, à tous les niveaux. Barry Gardiner, GLOBE International, a indiqué que le Plan d'action de GLOBE pour le capital naturel était un pas dans cette direction. Gustavo Fonseca, FEM, a convenu que la comptabilisation du capital naturel doit faire de la conservation de la biodiversité un tremplin pour le développement économique. James Griffiths, World Business Council for Sustainable Development, a souligné la responsabilité des entreprises et l'opportunité offerte d'intégrer la biodiversité dans les activités de l'entreprise, citant les entreprises japonaises et la plate-forme de la biodiversité comme des exemples du genre de partenariat nécessaire. Masaaki Kanda, Gouverneur de la préfecture d'Aichi, et Takashi Kawamura, maire de Nagoya, ont décrit le rôle essentiel des collectivités locales dans l'application des objectifs de la Convention, mettant en exergue la Déclaration d'Aichi-Nagoya sur les collectivités locales et la biodiversité.

Représentant les jeunes, Niwa Rahmad Dwitama, l'Université d'Indonésie, a appelé à l'intégration d'un représentant permanent de la jeunesse au sein de la CDB, et a annoncé la création de l'Organisation mondiale de la jeunesse pour la biodiversité. Silvia Ribeiro, Group ETC, a soutenu que l'érosion de la biodiversité doit être traitée plutôt par la restauration de la dignité et les moyens de subsistance des populations locales que par les mécanismes du marché qui ont causé le problème en premier lieu. Malia Nobrega, FIAB, a expliqué que le respect des droits et pratiques des peuples autochtones est essentielle à la réussite de la Convention, et que les modes de vie des autochtones aident à façonner un avenir durable.

La secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a souligné que la Conférence de Cancún sur le changement climatique offre l'occasion de créer des synergies entre la conservation, les financements et les politiques climatiques. Le Secrétaire exécutif de la CCD, Luc Gnacadja, a qualifié la conservation de la biodiversité de moyen efficace de briser le cycle vicieux de la pauvreté, de l'érosion des sols, des pertes de biodiversité et du changement climatique.

Le secrétaire général de la CITES, John Scanlon, parlant également au nom de la Convention de Ramsar, de la CMS et de la Convention du patrimoine mondial, a souligné les liens étroits entre l'érosion de la biodiversité, le changement climatique, la désertification et la réduction de la pauvreté, et a mis en relief la mise en œuvre conjointe comme étant une stratégie cruciale pour la collaboration. La directrice générale de l'UICN, Julia Marton-Lefèvre, a souligné l'importance de la mobilisation des ressources adéquates pour le protocole sur l'APA et pour le plan stratégique. Jan McAlpine, directeur du FNUF, a souligné que les avantages des forêts s'étendent au-delà des aliments du bois et du carbone, soulignant que la gestion des forêts implique la résolution de compromis entre les différents groupes. Emmanuel Ze Meka, directeur exécutif de l'OIBT, a attiré l'attention sur le protocole d'accord conclu avec le Secrétariat de la CDB. Olav Kjørven, PNUD, et Eduardo Roja-Briales, FAO, ont souligné l'importance des petites subventions et d'autres mécanismes pour aider les petits agriculteurs et les communautés autochtones à prendre des mesures de conservation et utilisation durable de la biodiversité.

La séance de l'après-midi a englobé des déclarations de ministres et vice-ministres. Le Prince Albert de Monaco a appelé à un nouveau départ en faveur de la biodiversité, et au courage d'assumer des responsabilités collectives en empruntant, en matière de développement, une voie nouvelle qui reconnaît la valeur de la nature. La plupart des parties ont souligné l'impératif de convenir d'un plan stratégique efficace, d'un protocole d'APA juste et équitable et de ressources financières adéquates et opportunes.

Beaucoup ont souligné la nécessité d'un protocole d'APA juridiquement contraignant. La NORVEGE, le MALAWI et BRUNEI ont souligné que le protocole doit profiter, avant tout, aux communautés locales et aux pauvres. L'EQUATEUR et le ZIMBABWE ont affirmé l'importance du respect de la souveraineté nationale, et l'ALGERIE, le ZIMBABWE, le KENYA, le SURINAM et le NEPAL, la nécessité de respecter et de reconnaître les savoirs traditionnels. L'INDE a parlé du partage des avantages comme étant le pilier manquant de la Convention.

Au sujet du plan stratégique, le DANEMARK, l'ALLEMAGNE et KIRIBATI ont souligné que ses objectifs doivent être mesurables, et avec le BOTSWANA et

L'EQUATEUR ont indiqué qu'ils doivent être réalisables et réalistes. L'OUGANDA a suggéré que les objectifs devraient, outre la biodiversité, couvrir la lutte contre la pauvreté et le développement.

Au sujet de la mobilisation des ressources, l'ALGÉRIE, la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, la ZAMBIE et d'autres ont appelé à un décaissement rapide et prévisible des fonds, et la REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, la REPUBLIQUE DU CONGO, la GAMBIE, le PAKISTAN et les ÎLES SALOMON ont également souligné la nécessité du transfert de technologie et du renforcement des capacités. La FRANCE et l'ALLEMAGNE ont indiqué qu'elles entendaient augmenter leurs financements en faveur de la conservation, la FRANCE s'engageant à verser 500 millions d'euros par an de 2014 à 2020.

Le ZIMBABWE, l'INDE, l'EQUATEUR et le MALAWI ont approuvé la coopération Sud-Sud, l'INDE ajoutant que ces efforts devraient être soutenus par la coopération Nord-Sud, et non pas la remplacer.

BRUNEI, la GAMBIE et d'autres ont déclaré qu'ils sont en train d'explorer de nouveaux partenariats régionaux, internationaux et bilatéraux. La REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, l'OUGANDA, la GUINÉE BISSAU, l'ESTONIE et le SURINAME ont souligné la nécessité de stratégies nationales visant à mobiliser la société civile et les communautés locales.

Alors que la ZAMBIE, GUINÉE BISSAU, le LAOS ET l'OUGANDA ont indiqué qu'ils ont raté la concrétisation de l'objectif de 2010 à cause de l'insuffisance des ressources financières et techniques, l'EQUATEUR a cité les caractéristiques structurelles de la production et la consommation, et le délégué des MALDIVES a blâmé les modes de vie avides et non durables. Beaucoup ont ajouté que les liens entre la biodiversité, le changement climatique et la réduction de la pauvreté ont créé des synergies potentielles entre les Conventions de Rio. Le BOTSWANA, l'ISLANDE, BELIZE, le PEROU, la MONGOLIE et d'autres ont donné un aperçu sur les progrès accomplis dans leurs stratégies nationales de biodiversité et dans leurs efforts de mise en place et expansion de leurs aires protégées.

Le BOTSWANA, les MALDIVES, le Kenya et d'autres ont souligné les liens entre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique, le PAKISTAN, les ILES SALOMON et la PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE affirmant que le REDD et la REDD+ proposaient des solutions synergiques au deux à la fois. Un certain nombre de pays ont souligné la nécessité d'adopter de nouveaux outils économiques et scientifiques pour la réalisation du plan stratégique. La FRANCE, le MALI, l'ISLANDE et le PAKISTAN ont appuyé la création de la PISPBS, la PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE et l'OUGANDA indiquant que le manque de données sur la biodiversité rendait difficile la concrétisation de l'objectif 2010. La FRANCE, la NORVEGE, la GAMBIE, la POLOGNE et le PAKISTAN ont fait part de la valeur qu'ils accordent à l'étude TEEB et aux études connexes sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité. L'ALGÉRIE, le ZIMBABWE, l'ISLANDE, le KENYA et le MALAWI ont approuvé la proposition du Japon d'une Décennie des Nations Unies sur la biodiversité.

GROUPE DE TRAVAIL I

LES EEE: Les délégués se sont accordés sur un libellé proposé par le groupe de contact sur les biocarburants pour le projet de décision concernant les normes applicables aux EEE, reconnaissant les menaces posées à la biodiversité par les EEE existantes et nouvelles, et ont encouragé les parties à appliquer l'approche de précaution à l'introduction et propagation d'EEE destinées à la production de biomasse, avec une référence crochétée à la production agricole, y compris les matières premières des biocarburants et le séquestration du carbone, à la suite des principes directeurs de la CDB régissant les EEE.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: La coopération entre les Conventions de Rio: Les délégués ont débattu de la référence crochétée à la tenue d'une session conjointe de haut niveau des Conventions de Rio, dans le cadre du Sommet de

Rio+20. L'UE a accepté la suppression, mais a demandé de préciser que les Cdp des Conventions de Rio étudieront les voies et moyens de s'appuyer sur les travaux préparatoires menés dans le cadre du sommet, le BRESIL spécifiant "avec le Bureau de Rio+20". Au sujet de la demande à l'intention du Secrétariat de compiler des données concernant la géo-ingénierie, les délégués se sont accordés sur une collecte: des points de vue des communautés autochtones et locales et d'autres parties prenantes, des données concernant les effets éventuels de la géo-ingénierie sur la biodiversité et les considérations sociales, économiques et culturelles connexes, ainsi que des options concernant les définitions et la compréhension de la géo-ingénierie relative au climat, de pertinence pour la CDB. "

LA REDD+: Le BRESIL a suggéré, et les délégués ont accepté, de demander au Secrétariat d'inclure dans les propositions sur les activités conjointes transmises à la CCNUCC et la CCD, "les préoccupations relatives à la biodiversité," qui ont rapport avec le rôle de la REDD+, l'UE recommandant que le Secrétariat les transmette à la Cdp 17 de la CCNUCC, pour examen. L'UE a suggéré, et les délégués ont accepté, que le Secrétariat: identifie, pour examen par l'OSASTT, les indicateurs éventuels permettant d'évaluer la contribution de la REDD+ dans la réalisation des objectifs de la CDB; et évalue les mécanismes potentiels de surveillance des effets de ces approches et d'autres approches écosystémiques d'atténuation sur la biodiversité, sans préjudice de toute décision future de la CCNUCC.

L'UE a également proposé un texte de compromis demandant au Secrétariat de collaborer avec les institutions internationales pertinentes pour la détermination des lacunes dans les connaissances concernant les liens entre la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la "conservation et la restauration des stocks de carbone organique". Les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder sur le soutien de l'élaboration des directives devant encadrer le renforcement de la complémentarité entre les mesures nationales liées aux forêts et à la biodiversité et au climat, le BRESIL, la NOUVELLE ZELANDE, la CHINE et le MEXIQUE, contrés par l'UE et la NORVEGE, demandant la suppression de la référence. La référence est restée entre crochets. Les délégués ont adopté le projet de décision, à l'exception du libellé portant sur les moyens de sauvegarde de la REDD+, en attendant les résultats des consultations informelles des ministres.

LES BIOCARBURANTS: Les délégués ont examiné un projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.12) consacré à ce thème. Le président Hufler a appelé les délégués à ne pas rouvrir le texte approuvé par le groupe de contact, et a proposé de se concentrer sur les libellées entre crochets.

Les conditions connexes: Au sujet des références crochétées à la propriété foncière, la sécurité foncière et l'eau, dans le texte reconnaissant les effets des biocarburants sur les conditions socio-économiques connexes, la REPUBLIQUE DOMINICAINE a appuyé l'intégration de l'eau et du régime foncier. La SUISSE, avec l'INDE, a préféré le régime foncier. Le GROUPE AFRICAINE, appuyé par les PHILIPPINES, a proposé "la terre et la sécurité foncière et le droit sur les ressources". Le BRESIL a préféré "l'accès à la terre, à l'eau et à d'autres ressources". Les délégués ont accepté une proposition du président faisant référence aux "droits à la propriété terrienne et aux ressources, y compris l'eau".

Les inventaires nationaux des zones de biodiversité: Au sujet de l'invitation adressée aux parties d'élaborer des inventaires nationaux pour l'identification des zones de haute valeur en matière de biodiversité et des écosystèmes et des zones importants pour les communautés autochtones et locales, le délégué des PHILIPPINES a accepté la suppression de la référence supplémentaire aux "zones interdites reconnues au niveau national", à condition que les délégués conviennent d'inviter les parties à identifier et évaluer les zones et les écosystèmes qui pourraient être utilisés non seulement pour la production de biocarburants, mais aussi celles et ceux qui devraient en être "exempté(s)". Les délégués ont accepté.

Les formes de vie synthétiques: Le Ghana a proposé la suppression du libellé invitant les parties à appliquer l'approche de précaution à l'introduction et utilisation d'OVM destinés à la production de biocarburants, ainsi que la dissémination des formes de vie synthétiques dans l'environnement et à faire en sorte que les organismes de synthèse destinés à la production de biocarburants ne soient pas libérés dans l'environnement, évoquant la décision prise sur les questions émergentes. Le délégué des PHILIPPINES, le CAMEROUN, la REPUBLIQUE DOMINICAINE et la BOLIVIE ont demandé de s'assurer que la vie, cellule ou génome synthétiques ne sont pas libérés dans l'environnement. L'UE a proposé d'inviter les Parties à examiner la question de la biologie de synthèse destinée à la production et utilisation de biocarburants par rapport aux trois objectifs de la CDB, lors de l'application de cette décision et la Décision IX/2 (les biocarburants et la biodiversité). Les délégués ont finalement convenu: d'encourager les parties à appliquer l'approche de précaution dans la libération de toute vie, cellule ou génome de synthèse dans l'environnement, et de reconnaître le droit des parties, conformément à la législation nationale, à suspendre la libération de toute forme de vie synthétique dans l'environnement.

L'intitulé de la décision: Les délégués ont longuement débattu de l'intitulé du projet de décision. Le BRESIL et le GHANA, contrés par la REPUBLIQUE DOMINICAINE, la SUISSE, la TANZANIE, la NAMIBIE, les PHILIPPINES et le SALVADOR, ont apporté leur appui à l'intégration de la biodiversité agricole. Après des consultations informelles avec le président Hufler, les délégués ont convenu de l'intitulé "les biocarburants et la biodiversité", mentionnant dans le préambule, la promotion des effets positifs, et la minimisation des effets négatifs des production et utilisation des biocarburants sur la diversité biologique.

LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE: Les délégués ont accepté le texte propre issu du groupe de contact sur la biodiversité marine. L'UE a proposé, et les délégués ont accepté, de demander au Secrétariat d'intégrer, dans la proposition d'élaboration d'activités conjointes entre les Conventions de Rio. Les délégués ont ensuite débattu de la demande de la tenue d'un atelier d'experts sur les océans et les changements climatiques, s'accordant finalement sur sa convocation et invitant la collaboration avec la CCNUCC, pour appuyer l'apport de contributions à l'élaboration d'activités conjointes entre les Conventions de Rio. L'UE a proposé, et les délégués ont accepté, de supprimer les crochets autour du libellé portant sur l'établissement d'objectifs nationaux pour la mise en œuvre du programme de travail. Les délégués ont supprimé également les crochets autour des références au plan stratégique, en attendant le résultat des négociations parallèles.

LE GROUPE DE TRAVAIL II

LE PLAN STRATÉGIQUE: La mission: La SUISSE a présenté un rapport sur les consultations informelles, et a présenté des amendements au projet, signalant qu'il y restait encore des crochets. Les délégués ont débattu du point de savoir si les parties devaient prendre des mesures "pour avancer vers l'arrêt" ou pour "d'arrêter" l'érosion de la biodiversité d'ici 2020. La COLOMBIE et l'INDE ont indiqué qu'elles pourraient accepter "arrêter" l'érosion de biodiversité, à condition qu'il n'y ait pas de date butoir. La COLOMBIE, avec l'EQUATEUR, a suggéré d'adopter uniquement le premier paragraphe de la mission proposée, qui stipule également de faire en sorte que les écosystèmes soient résilients et continuent à fournir des services essentiels. La NOUVELLE ZELANDE a proposé de supprimer la référence au "tournant". Le BRESIL a appelé à l'engagement de toutes les parties à la concrétisation d'un objectif ambitieux, en s'assurant de la collaboration, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de ressources financières adéquates. L'UE a appelé à une mission dotée d'un message politique fort qui faciliterait la mobilisation de nouveaux financements et la volonté politique.

La mise en œuvre: Le CANADA a proposé, et les délégués ont accepté, d'encourager les parties à plutôt établir des objectifs nationaux pour la biodiversité, qu'à promulguer une législation ou adopter des politiques nationales. Les délégués ont également convenu de se référer aux "systèmes de comptabilité nationale, selon ce qu'il convient". Le délégué des PHILIPPINES a demandé, et les délégués ont accepté, de mentionner, de manière particulière, les pays les plus vulnérables au plan écologique. Une référence à de ressources financières nouvelles, supplémentaires et fournies en temps opportun pour la mise en œuvre du plan stratégique, est restée entre crochets.

Les grands objectifs: Le coprésident du groupe de contact, Katerås, a informé les délégués qu'un document officieux a été élaboré de manière à rendre compte des résultats des discussions non officielles sur les objectifs en suspens. Les délégués ont adopté les objectifs de 2020 portant sur: l'évitement de la surpêche, la gestion durable de l'agriculture de l'aquaculture et de la sylviculture; la baisse de la pollution à des niveaux qui ne sont pas préjudiciables à la biodiversité; l'identification des EEE et le contrôle des EEE prioritaires; la prévention de l'extinction des espèces menacées connues; et l'amélioration des connaissances, de la base scientifique et des technologies relatives à la biodiversité.

Les délégués ont également adopté des objectifs fixés pour 2015 et consistant à: réduire les pressions anthropiques sur les récifs coralliens; et élaborer des SPANB en tant qu'instrument politique. Au sujet de l'objectif concernant la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux d'élevage, le MEXIQUE a proposé, et les délégués ont accepté, de maintenir cette diversité et d'élaborer et appliquer des stratégies visant à minimiser l'érosion génétique, d'ici 2020.

Au sujet de l'objectif concernant les savoirs traditionnels, le FIAB a proposé que d'ici à 2020, les savoirs traditionnels, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et les usages traditionnels et coutumiers des ressources biologiques soient respectés et pleinement intégrés et reflétés dans la mise en œuvre de la CDB, avec la participation pleine et effective des communautés autochtones et locales. La NOUVELLE ZELANDE, le CANADA, l'UE, la NORVEGE, le MEXIQUE, la MALAISIE, le JAPON, les PHILIPPINES ET l'EQUATEUR ont apporté leur appui à la proposition. L'INDE, appuyée par le GUATEMALA et le GROUPE AFRICAINE, a demandé l'insertion d'un libellé stipulant que les savoirs traditionnels sont protégés par le système "sui generis et d'autres systèmes", mais les délégués ont finalement convenu de se référer à la législation nationale et aux obligations internationales pertinentes.

Au sujet de l'objectif fixé pour 2020 resté en suspens et consistant à réduire de moitié, au moins, les pertes d'habitats naturels, et à s'approcher, si possible, de zéro, la seule question qui y restait non encore résolue était de savoir si les forêts devaient y être mentionnées expressément, ce à quoi le GUATEMALA a fait objection. Au sujet de l'objectif concernant les AP, la CHINE a demandé de limiter les AMP dans les eaux relevant de la compétence nationale. Le CANADA a accepté de supprimer les crochets autour de la gestion "équitable" des AP. Se référant à l'objectif consistant à restaurer les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, une référence spécifique à l'eau est restée entre crochets.

Au sujet de l'objectif ayant trait aux ressources financières pour la mise en œuvre du plan stratégique, le BRESIL a avancé une nouvelle proposition indiquant que d'ici 2020, au plus tard, les niveaux actuels de ressources financières provenant de toutes les sources devraient être accrus à travers un processus consolidé et agréé, et devraient atteindre, au moins, 200 milliards de dollars. La NORVEGE a également introduit une nouvelle proposition indiquant que d'ici 2020, les ressources (financières, humaines et techniques) devraient être accrues au moins selon les objectifs énoncés dans la stratégie de mobilisation des ressources. Le président Luna a proposé d'inclure les deux propositions comme options dans le texte. La SUISSE y a fait objection, soulignant que les directives ministérielles fournies

sur la mobilisation des ressources soulignaient la nécessité de davantage de ressources à travers des financements publics complétés par d'autres canaux, et la nécessité d'évaluer les besoins réels. Le président Luna a précisé que les directives ministérielles n'avaient pas été officiellement adoptées, et qu'elles avaient pour but, plutôt d'inspirer que de préjuger des négociations.

De nombreux délégués ont accueilli favorablement les deux options concrètes, les PHILIPPINES soulignant qu'elles pourraient être intégrées sous forme de texte de compromis. De nombreux pays en développement ont appuyé la proposition du Brésil, en soulignant la nécessité de fixer un montant précis et objectif. L'UE, appuyée par le CANADA, a proposé un autre libellé appelant à une augmentation substantielle des ressources de toutes provenances en faveur de la CDB et de la mise en œuvre effective de son plan stratégique, à travers un processus consolidé et agréé et selon un seuil approuvé. L'AUSTRALIE a demandé une analyse préalable des besoins.

ARTICLE 8 (j) : Le code de conduite éthique: Evoquant les huit ans de travail passés sur la question, le président Luna a déposé le projet de décision respectif et le code qui y était joint (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.28), précisant que le texte ne contenait pas de crochets. Les délégués ont adopté le projet de décision.

ARTICLE 8 (j) Le PTPA: Les délégués ont examiné le projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.27) consacré au PTPA. Au sujet de l'indicateur relatif à l'évolution des changements survenus dans l'utilisation des terres, le délégué des PHILIPPINES a proposé de se référer aux "droits à la propriété terrienne et aux ressources", rendant compte de la formulation convenue dans la décision sur les biocarburants. Les délégués ont adopté le projet de décision tel qu'amendé.

LA STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES: Les discussions se sont poursuivies jusque tard dans la nuit sur le projet de décision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.29).

LE COMITE CONSULTATIF INFORMEL SUR L'APA

Dans la matinée, François Pythoud (Suisse) a fait état de progrès accomplis dans les consultations sur l'utilisation et les dérivés, soulignant que les délégués étaient toujours en désaccord sur le point de savoir s'il fallait se référer à l'utilisation des ressources génétiques ou des ressources biologiques, et sur l'utilisation d'une définition commune des produits dérivés dans le cadre de divers articles. Le président du groupe restreint sur les savoirs traditionnels, Lowe, a déclaré qu'un accord sur les savoirs traditionnels accessibles au public était en suspens, mais a félicité les délégués pour la résolution de diverses questions touchant aux savoirs traditionnels. Le coprésident du groupe restreint sur le respect des obligations, Lago, a indiqué qu'ils attendaient les commentaires et observations sur une proposition portant sur des questions touchant au respect des obligations (article 13). Anne Daniel (Canada) a indiqué que le comité de rédaction juridique a procédé à la révision du texte, en vue de s'assurer de sa cohérence et clarté juridiques. Le coprésident du CCI, Casas, a annoncé qu'ils tiendraient des consultations informelles avec les chefs des délégations.

L'après-midi, le coprésident du CCI, Casas, a indiqué que des divergences fondamentales persistaient sur l'utilisation et les dérivés, avec, au titre de l'article 2 (c) deux options non encore résolues, se référant à la recherche et au développement à partir: de matériaux génétiques obtenus conformément à l'article 5 ; ou d'une expression génétique ou d'un métabolisme des ressources génétiques.

Dans la soirée, le coprésident du CCI, Hodges, a proposé de nouvelles consultations informelles sur l'utilisation et les dérivés. Le JAPON a annoncé son intention de tenir des réunions bilatérales avec les représentants régionaux, vendredi matin, dans le cas où aucun accord n'est conclu, jeudi soir, après quoi, la présidence japonaise de la CdP 10 présentera un texte de protocole propre, pour examen en séance plénière. Notant que certaines parties ne sont pas en phase avec les groupes régionaux, l'AUSTRALIE et les Pays d'ASIE-PACIFIQUE animés du même

esprit ont demandé des réunions avec des groupes restreint ou parties individuelles. Les délégués sont ensuite passés à l'examen des questions du transfert de technologie (article 18 bis) et du mécanisme de financement (article 19), poursuivant leurs travaux jusque tard dans la nuit.

LA PLENIERE

Le coprésident du CCI, Hodges, a rapporté qu'en dépit des efforts remarquables qui ont été fournis et des progrès concrets réalisés, le CCI n'est pas parvenu à achever ses travaux sur le protocole d'APA. Le coprésident du CCI, Casas, a mis en exergue les progrès accomplis au sujet du CPCC des communautés autochtones pour l'accès aux ressources génétiques (article 5 (1) bis), et des questions touchant au respect des obligations (article 13). Il a indiqué que les dispositions consacrées à la portée, aux relations avec d'autres instruments, aux situations d'urgence, au mécanisme de financement, aux savoirs traditionnels disponibles au public et, surtout, à l'utilisation et aux dérivés sont restées en suspens. La Plénière devait ensuite approuver la prorogation du mandat du CCI jusqu'à minuit.

DANS LES COULOIRS

Les délégués à l'APA étaient sur une montagne russe émotionnelle, jeudi. D'abord, ils ont été alarmés par l'article d'un journal évoquant des plans d'adoption d'un protocole "cadre" sur l'APA, accompagné d'une importante contribution financière pour appuyer le renforcement des capacités dans le domaine de l'APA, dans les pays en développement. Ensuite, un rumeur sur une réunion "secrète" avec une sélection de régions et de parties, chargée d'élaborer un projet de directives ministérielles sur l'APA bouleversant les régions qui en étaient exclues. Les émotions se sont modérées après la tenue d'une réunion ministérielle informelle et que les directives ont été distribuées à titre officieux. L'accord proposé envisageait un mécanisme multilatéral de partage des avantages pour les matériaux génétiques et les savoirs traditionnels acquis avant l'entrée en vigueur du protocole, le partage des avantages tirés des produits dérivés des ressources génétiques fournies, et un accès rapide aux agents pathogènes pour les urgences de santé, assorti d'un partage des avantages accéléré. Certains négociateurs ont été entendus dire: "Peut-être que nous devrions accepter l'accord pendant qu'il est encore sur la table", notant que les dispositions du protocole d'accord conclues jusque là pouvaient déjà aller un long chemin dans la mise en application de l'APA. D'autres, cependant, ont craint que les éléments qui ne figurent pas actuellement dans le protocole ne soient jamais inclus dans un document juridiquement contraignant, ultérieurement, si le protocole est approuvé tel qu'il est aujourd'hui. "Sans le respect des obligations ou une définition claire de l'utilisation, je ne sais pas ce qu'on peut accomplir avec ça," a confié un participant.

La dernière heure butoir fixée à minuit pour l'achèvement du protocole sur l'APA approchant rapidement sans qu'un accord ne soit en vue, tous les regards se sont tournés vers le dernier effort annoncé par la présidence japonaise de la CdP 10, suggérant la soumission d'un un texte "propre", vendredi, après la conduite de consultations bilatérales avec les dirigeants régionaux. Beaucoup ont estimé que le geste est risqué, d'autres ajoutant que le véritable danger est que le plan stratégique et la stratégie de mobilisation des ressources risquent d'être rabaissés dans ce processus. A quelques heures de la plénière de clôture, avec bon nombre de questions critiques non encore résolues, certains ont déclaré que le typhon qui s'approchait de Nagoya risquait d'être bien plus qu'un phénomène météorologique.

COMPTE RENDU FINAL DU ENB: Le numéro du Earth Negotiations Bulletin consacré à la synthèse finale et l'analyse de la CdP 10 sera disponible en ligne dès le lundi 1er novembre 2010, à l'adresse: <http://www.iisd.ca/biodiv/cop10/>

SUMMARY OF THE TENTH CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY: 18-29 OCTOBER 2010

The tenth meeting of the Conference of the Parties (COP 10) to the Convention on Biological Diversity (CBD) was held from 18-29 October 2010, in Nagoya, Japan. Over 7,000 delegates representing parties and other governments, UN agencies, intergovernmental, non-governmental, indigenous and local community (ILC) representatives, academia and industry attended the meeting.

CBD COP 10 considered a series of strategic, substantive, administrative and budgetary issues, and adopted 47 decisions. Delegates also continued negotiations on an international ABS protocol; and considered: a new strategic plan, targets and a multi-year programme of work (MYPow) for the Convention; issues related to cooperation with other conventions, organizations and initiatives; and substantive issues, including marine and coastal biodiversity, climate change, forest biodiversity, biofuels, and Article 8(j) (traditional knowledge).

Following intense, late-night sessions marked by numerous parallel deliberations, and down-to-the wire negotiations on ABS, the strategic plan and the Strategy for Resource Mobilization, an impressive “package” was adopted, making COP 10 one of the most successful meetings in the history of the Convention: the Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and the Fair and Equitable Sharing of Benefits Arising from their Utilization, which, after seven years of negotiations, sets out rules and procedures for implementing the Convention’s third objective; the CBD Strategic Plan for the period 2011-2020, including a mission, and strategic goals and targets aiming to inspire broad-based action by parties and stakeholders; and a decision on activities and indicators for the implementation of the Strategy for Resource Mobilization adopted at COP 9. Last but not least, the meeting: adopted a decision amounting to a *de facto* moratorium on geo-engineering; took a stance on the issue of synthetic biology, urging governments to apply the precautionary approach to the field release of synthetic life into the environment and acknowledging parties’ right to suspend it; affirmed the role of CBD in reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries,

and forest conservation, sustainable forest management and enhancement of forest carbon stocks (REDD+); adopted the Tkarihwaié:ri code of ethical conduct; and established clear steps to increase cooperation among the Rio Conventions leading up to the Rio+20 Summit.

A BRIEF HISTORY OF THE CBD

The CBD was adopted on 22 May 1992, and entered into force on 29 December 1993. There are currently 193 parties to the Convention, which aims to promote the conservation of biodiversity, the sustainable use of its components, and the fair and equitable sharing of benefits arising from the use of genetic resources. The COP is the governing body of the Convention.

COP 1: At its first meeting (November - December 1994, Nassau, the Bahamas), the COP set the general framework for the Convention’s implementation, by establishing the Clearing House Mechanism (CHM) and the Subsidiary Body on

IN THIS ISSUE

A Brief History of the CBD.....	1
COP 10 Report	3
Access and Benefit-Sharing	3
Strategic Issues for Evaluating Progress and Supporting Implementation.....	8
Issues for In-depth Consideration.....	17
Other Substantive Issues.....	21
Administrative and Budgetary Matters	24
High-Level Segment	25
Closing Plenary.....	25
A Brief Analysis of CBD COP 10.....	26
Upcoming Meetings	28
Glossary.....	29

This issue of the *Earth Negotiations Bulletin* © <enb@iisd.org> is written and edited by Stefan Jungcurt, Ph.D., Tallash Kantai, Elisa Morgera, Ph.D., Eugenia Recio, Nicole Schabus, and Elsa Tsioumani. The Digital Editor is Francis Dejon. The Editor is Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. The Director of IISD Reporting Services is Langston James “Kimo” Goree VI <kimo@iisd.org>. The Sustaining Donors of the *Bulletin* are the United Kingdom (through the Department for International Development – DFID), the Government of the United States of America (through the Department of State Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs), the Government of Canada (through CIDA), the Danish Ministry of Foreign Affairs, the German Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), the German Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety (BMU), the Netherlands Ministry of Foreign Affairs, the European Commission (DG-ENV), and the Italian Ministry for the Environment, Land and Sea. General Support for the *Bulletin* during 2010 is provided by the Norwegian Ministry of Foreign Affairs, the Government of Australia, the Austrian Federal Ministry of Agriculture, Forestry, Environment and Water Management, the Ministry of Environment of Sweden, the New Zealand Ministry of Foreign Affairs and Trade, SWAN International, Swiss Federal Office for the Environment (FOEN), the Finnish Ministry for Foreign Affairs, the Japanese Ministry of Environment (through the Institute for Global Environmental Strategies - IGES), the Japanese Ministry of Economy, Trade and Industry (through the Global Industrial and Social Progress Research Institute - GISPRI), the Government of Iceland, the United Nations Environment Programme (UNEP), and the World Bank. Funding for translation of the *Bulletin* into French has been provided by the Government of France, the Belgium Walloon Region, the Province of Québec, and the International Organization of the Francophone (OIF and IEPF). Funding for translation of the *Bulletin* into Spanish has been provided by the Spanish Ministry of the Environment and Rural and Marine Affairs. The opinions expressed in the *Bulletin* are those of the authors and do not necessarily reflect the views of IISD or other donors. Excerpts from the *Bulletin* may be used in non-commercial publications with appropriate academic citation. For information on the *Bulletin*, including requests to provide reporting services, contact the Director of IISD Reporting Services at <kimo@iisd.org>, +1-646-536-7556 or 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.

Scientific, Technical and Technological Advice (SBSTTA), and by designating the Global Environment Facility (GEF) as the interim financial mechanism.

COP 2: At its second meeting (November 1995, Jakarta, Indonesia), the COP adopted a decision on marine and coastal biodiversity (the Jakarta Mandate) and established the Open-ended *Ad Hoc* Working Group on Biosafety to elaborate a protocol on biosafety, specifically focusing on transboundary movement of living modified organisms (LMOs) that may have an adverse effect on biodiversity.

COP 3: At its third meeting (November 1996, Buenos Aires, Argentina), the COP adopted work programmes on agricultural and forest biodiversity, as well as a Memorandum of Understanding with the GEF, and called for an intersessional workshop on Article 8(j) and related provisions.

COP 4: At its fourth meeting (May 1998, Bratislava, Slovakia), the COP established a Working Group on Article 8(j) and a panel of experts on ABS, and adopted the Global Taxonomy Initiative (GTI) and a work programme on marine and coastal biodiversity, as well as decisions on: inland water, agricultural and forest biodiversity, and cooperation with other agreements.

EXCOP: Following six meetings of the Biosafety Working Group between 1996 and 1999, delegates at the first Extraordinary Meeting of the COP (ExCOP) (February 1999, Cartagena, Colombia) did not agree on a compromise package to finalize negotiations on a biosafety protocol, and the meeting was suspended. The resumed ExCOP (January 2000, Montreal, Canada) adopted the Cartagena Protocol on Biosafety, and established the Intergovernmental Committee for the Cartagena Protocol on Biosafety to undertake preparations for COP/MOP 1. The Protocol addresses the safe transfer, handling and use of LMOs that may have an adverse effect on biodiversity, taking into account human health, with a specific focus on transboundary movements.

COP 5: At its fifth meeting (May 2000, Nairobi, Kenya), the COP reviewed the work programme on agricultural biodiversity, established an ABS Working Group, and adopted work programmes on dry and sub-humid lands, and incentive measures, and decisions on Article 8(j), the ecosystem approach, sustainable use, biodiversity and tourism, invasive alien species (IAS) and the GTI.

COP 6: At its sixth meeting (April 2002, The Hague, the Netherlands), the COP adopted the Convention's Strategic Plan, including the target to reduce significantly the rate of biodiversity loss by 2010. The meeting also adopted: an expanded work programme on forest biodiversity; the Bonn Guidelines on ABS; guiding principles for IAS; the Global Strategy for Plant Conservation; a work programme for the GTI; and decisions on incentive measures and Article 8(j).

COP 7: At its seventh meeting (February 2004, Kuala Lumpur, Malaysia), the COP adopted work programmes on mountain biodiversity, protected areas (PAs), and technology transfer and cooperation, and mandated the ABS Working Group to initiate negotiations on an international regime on ABS. The COP established the *Ad Hoc* Open-ended Working Group on Review of Implementation, and adopted: a decision to review implementation of the Convention, its Strategic Plan

and progress towards achieving the 2010 target; the Akwé: Kon Guidelines for cultural, environmental and social impact assessments; the Addis Ababa Principles and Guidelines for sustainable use; and decisions on communication, education and public awareness (CEPA), incentive measures, inland waters, and marine and coastal biodiversity.

COP 8: At its eighth meeting (March 2006, Curitiba, Brazil), the COP adopted a work programme on island biodiversity and decisions on a range of issues including Article 8(j), CEPA, cooperation with other conventions and private sector engagement, PAs, including high seas PAs, incentive measures, biodiversity and climate change, and forest, marine and coastal, and agricultural biodiversity. COP 8 reaffirmed the COP 5 ban on the field testing of genetic use restriction technologies, and instructed the ABS Working Group to complete its work with regard to an international regime on ABS at the earliest possible time before COP 10, to be held in 2010.

COP 9: At its ninth meeting (May 2008, Bonn, Germany), the COP adopted a roadmap for the negotiation of the international ABS regime before the 2010 deadline for completion of negotiations, a Strategy for Resource Mobilization for the Convention, and scientific criteria and guidance for marine areas in need of protection; and established an *ad hoc* technical expert group (AHTEG) on biodiversity and climate change.

ABS NEGOTIATIONS: The ABS Working Group met four times between COPs 9 and 10 to negotiate the international ABS regime (April 2009, Paris, France; November 2009, Montreal, Canada; March 2010, Cali, Colombia; and July 2010, Montreal), assisted by expert, informal and regional consultations. During the first two meetings, delegates worked on consolidating a draft. In Cali, the Working Group Co-Chairs circulated a draft protocol text, but due to procedural wrangling the meeting was suspended. The resumed meeting in Montreal, using the Interregional Negotiating Group (ING) format established in Cali, worked in good spirit on the draft protocol text, reached agreement on non-controversial provisions, and made progress on certain difficult issues, including the relationship with other instruments and compliance with domestic ABS requirements. Delegates also identified key issues that required further compromises, including scope and pathogens, derivatives and the concept of utilization of genetic resources, and mechanisms to support compliance. With several sets of brackets remaining, the Working Group held an additional meeting of the ING, which convened in September 2010, in Montreal. While the meeting achieved some progress towards an improved common understanding on derivatives and the concept of utilization, key issues remained outstanding.

ARTICLE 8(J) WG 6: At its sixth meeting (November 2009, Montreal, Canada), the Working Group on Article 8(j) adopted a series of recommendations, including an advanced draft of a code of ethical conduct to ensure respect for the cultural and intellectual heritage of indigenous and local communities, and transmitted detailed views on the international ABS regime to the ABS Working Group.

SBSTTA 14: The 14th meeting of SBSTTA (May 2010, Nairobi, Kenya) witnessed the launch of the third edition of the Global Biodiversity Outlook and adopted 18 recommendations to COP 10, including on: in-depth reviews of implementation

of work programmes on mountain, inland waters and marine and coastal biodiversity, PAs, biodiversity and climate change, and Article 10 (sustainable use); agricultural biodiversity and biofuels; dry and sub-humid lands; forest biodiversity; IAS; post-2010 outcome-oriented goals and targets; incentive measures; the GTI; and the Global Strategy for Plant Conservation.

WGRI 3: The third meeting of the CBD Working Group on Review of Implementation of the Convention (WGRI) (May 2010, Nairobi), adopted 12 recommendations to COP 10, including: an updated and revised strategic plan for the post-2010 period, which remained bracketed pending resolution of financial issues and negotiations on ABS; a proposed UN decade on biodiversity 2011-2020; business engagement; a proposed biodiversity technology initiative; the multi-year programme of work of the Convention for the period 2011-2020; integration of biodiversity into poverty eradication and development; and a science-policy interface on biodiversity, ecosystem services and human well being.

COP 10 REPORT

On Monday, 18 October, Jochen Flasbarth (Germany), on behalf of the COP 9 Presidency, declared the meeting open and pointed to the failure to meet the 2010 biodiversity target, calling for finalizing the strategic plan and the international ABS regime. He then handed the COP chairmanship to Ryu Matsumoto, Environment Minister of Japan.

COP 10 President Matsumoto said this was a critical time for measures to protect biodiversity, and called for new realistic global targets and for the establishment of an international ABS regime. Masaaki Kanda, Governor of the Prefecture of Aichi, shared the expectation that COP 10 will adopt post-2010 targets and the international ABS regime. Takashi Kawamura, Mayor of the City of Nagoya, stressed the important role of municipalities and citizens in living in harmony with nature.

UNEP Executive Director Achim Steiner expressed UNEP's commitment to address shortcomings in multilateral environmental agreements (MEAs) parallel governance and administrative arrangements, and emphasized that COP 10 can become a source of inspiration for successful multilateralism.

CBD Executive Secretary Ahmed Djoghlaif termed COP 10 as the most important meeting on biodiversity in UN history, in light of the relevance of the strategic plan and the ABS protocol for sustainable development.

REPORTS: Delegates heard reports on: the Biosafety Protocol COP/MOP 5, including the adoption of the Nagoya-Kuala Lumpur Supplementary Protocol on Liability and Redress; intersessional meetings of the Working Group on Article 8(j), SBSTTA, and WGRI (UNEP/CBD/COP/10/2 to 4); the ABS negotiations; and the GEF (UNEP/CBD/COP/10/6).

ORGANIZATIONAL MATTERS: Delegates adopted the agenda and organization of work (UNEP/CBD/COP/10/1 and Add.1); and elected Snežana Prokić (Serbia) as Rapporteur for the meeting, and Cosima Hufner (Austria) and Damaso Luna (Mexico) as Chairs of Working Groups I and II, respectively. Plenary also established an open-ended informal consultative group (ICG) on ABS, co-chaired by Fernando Casas (Colombia) and Timothy Hodges (Canada), to negotiate and finalize both the

protocol and the COP decision; and a budget group, chaired by Amb. Conrad Hunte (Antigua and Barbuda). Delegates agreed to postpone consideration of pending financial rules on the scale of assessments to COP 11.

The following report is organized according to the meeting's agenda. Unless otherwise stated, deliberations were based on draft decisions included in the compilation circulated as a background document (UNEP/CBD/COP/10/1/Add.2/Rev.1); and COP 10 decisions were adopted during the closing plenary on Friday, 29 October, with no or minor amendments.

ACCESS AND BENEFIT-SHARING

The ICG on ABS met throughout the meeting to continue negotiations on a draft protocol text as forwarded by the second resumed ninth meeting of the Working Group on ABS, held on 16 October in Nagoya (UNEP/CBD/COP/10/5/Add.5). Several small groups were established to address: utilization and derivatives; compliance-related issues; the protocol's relationship with other instruments; emergency situations; TK-related issues; and the COP decision. Ministerial informal consultations were held on Thursday, 28 October, and discussed a compromise proposal put forward by the Japanese COP Presidency. Informal consultations continued during the night and the following morning, when an agreement was reached on a compromise package relating to remaining outstanding issues, including: the concept of utilization and derivatives, and related benefit-sharing; the provision on scope; non-arbitrary access procedures; TK-related issues, including a provision on publicly available TK that was eventually deleted; special considerations with regard to human, animal or plant health emergencies and food security issues; the issue of temporal scope and a related proposal on a multilateral benefit-sharing mechanism to address benefit-sharing for genetic resources and TK that occur in transboundary situations or for which it is not possible to grant or obtain prior informed consent (PIC); and compliance-related provisions on checkpoints, information requirements, and the international certificate of compliance. As a result, the closing plenary adopted the Nagoya Protocol on ABS.

During the closing plenary, Venezuela stated for the record that the Protocol does not contain the necessary elements to stop biopiracy and expressed concern about turning nature into a commodity. The African Group stated for the record that although the Protocol is not the best document, they would accept it as a starting point for work towards implementation of the CBD's third objective for the benefit of the people of Africa. Bolivia wished to record disagreement, noting that the Protocol does not fully include the views of many countries and that the real priority should be to acknowledge the contribution of indigenous peoples and protect the rights of Mother Earth. The Central and Eastern European group (CEE) recorded various positions within the group on the Protocol, but expressed appreciation for the opportunity to reach consensus, noting that the CEE would not oppose its adoption. The Like-Minded Asia-Pacific highlighted that the CBD adopted two "magnificent" treaties in less than a month and, noting that the Protocol is far from perfect, urged delegates to stop biopiracy.

The following section summarizes negotiations on main issues addressed, as well as the Protocol's main provisions.

UTILIZATION AND DERIVATIVES: The concept of utilization and derivatives was addressed as a cross-cutting issue in informal consultations throughout the meeting, and was considered critical due to linkages to scope and benefit-sharing. Resolution was reached as part of the compromise package, to include: definitions of “utilization of genetic resources,” “biotechnology” and “derivative” in relation to biotechnology, under the use of terms (Article 2); no reference to derivatives in scope (Article 3); and reference to benefits arising from the utilization of genetic resources, as well as subsequent applications and commercialization under the provision on benefit-sharing (Article 4(1)).

TEMPORAL SCOPE: Issues related to scope were addressed in informal consultations. On Tuesday, 26 October, the African Group reiterated that: there is a moral obligation to share benefits arising from continuing uses of material accessed before the protocol’s entry into force, and the protocol should “encourage” such benefit-sharing; and there is a legal obligation to share benefits arising from new uses of such material, possibly through a multilateral mechanism. The compromise package included no specific mention of issues related to temporal scope or continuing or new uses. It did, however, include a provision on a global multilateral benefit-sharing mechanism, to address benefit-sharing in transboundary situations or for which it is not possible to grant or obtain PIC. Similar text is included in a preambular paragraph, while according to its work plan, the Intergovernmental Committee is required to consider, at its second meeting, the need for, and modalities of, a global multilateral benefit-sharing mechanism.

RELATIONSHIP WITH OTHER AGREEMENTS (ARTICLE 3 BIS): The issue was discussed in the ICG and in a small group. Debate centered on language on mutually supportive implementation, where delegates generally agreed on the need to recognize the value of ongoing work and practices under other relevant agreements, but not on how these should be referenced.

SPECIAL CONSIDERATIONS (ARTICLE 6): The issue was mainly discussed in a small group, co-chaired by Paulino Franco de Carvalho Neto (Brazil) and François Pythoud (Switzerland). Debate centered on the need for expeditious or simplified access procedures in the case of health emergencies and related benefit-sharing, with developed countries emphasizing the need for simplified access in such cases, and developing countries wishing to ensure sharing of benefits, particularly access to affordable treatments. Although delegates reached early agreement on the general content of the provision, including references to emergency situations with regard to human, animal and plant health, a definition of emergency situations and/or reference to relevant international agreements, simplified or expeditious access procedures, and benefit-sharing, agreement on exact language remained pending until the very end.

TK (ARTICLE 9 AND RELATED PROVISIONS): The cross-cutting issue of TK was addressed in the ICG, a small group co-chaired by Janet Lowe (New Zealand) and Jorge Cabrera Medaglia (Costa Rica) and in a closed group, chaired by Lowe. Debate focused on: preambular references of relevance to TK and ILCs, particularly a reference to the

United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP); publicly available TK; access to TK held by ILCs and cooperation in cases of alleged violation; compliance with domestic legislation on access to, and use of, TK; and sharing of benefits arising out of the utilization of TK.

A provision relating to sharing of benefits from utilization of TK that has been obtained from a source other than an ILC (publicly available TK) was debated throughout the meeting, with parties expressing opposing views as to whether such a provision was required, and whether or not to use binding or non-binding language with regard to the measures that parties should take. Divergences persisted until the end of the meeting, and the provision was eventually excluded from the adopted protocol.

COMPLIANCE (ARTICLE 13): Compliance-related issues were addressed throughout the meeting under the guidance of Sem Shikongo (Namibia) and Alejandro Lago (Spain), in a contact group, a closed group consisting of parties only and bilateral “confessional” meetings. Main issues of controversy included: checkpoints; disclosure requirements; and the international certificate of compliance, with developing countries supporting mandatory provisions to ensure the protocol’s implementation.

With regard to checkpoints, negotiations focused on: whether their establishment should be mandatory; whether an indicative list of checkpoints should be included; as well as what kind of information they would manage. Delegates also debated inclusion of a disclosure requirement, its mandatory nature, and consequences of non-compliance.

With regard to the international certificate of compliance, discussions focused on requirements for minimum information to be included in such a certificate and its legal relation to permits and certificates mentioned elsewhere in the protocol. Delegates also debated whether the provision aims exclusively at supporting compliance, as suggested by developing countries, or also at enhancing transparency, as promoted by developed ones; and discussed a provision regarding an international ABS ombudsperson, which was not retained in the adopted text.

Final Decision: The decision (UNEP/CBD/COP/10/L.43/Rev.1) includes sections on adoption of the Nagoya Protocol, its Intergovernmental Committee and administrative and budgetary matters. In the preamble, the COP recognizes that the international regime is constituted of the CBD, the ABS Protocol, as well as complementary instruments, including the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (ITPGR) and the Bonn Guidelines on ABS. It adopts the Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and the Fair and Equitable Sharing of Benefits Arising from their Utilization, which will be open for signature at UN Headquarters in New York from 2 February 2011 to 1 February 2012, and calls upon CBD parties to sign and ratify it. The COP agrees that human genetic resources are not included within the Protocol’s framework; and decides that the first review under Article 25 shall assess the implementation of Article 12 *bis* (Compliance with domestic legislation on TK) in light of developments in other relevant international organizations, including, *inter alia*,

the World Intellectual Property Organization (WIPO), provided that they do not run counter to the CBD and the Protocol objectives.

The COP further establishes an Open-ended *Ad Hoc* Intergovernmental Committee for the Protocol to undertake the necessary preparations for the first Meeting of the Parties and endorses its annexed work plan. It invites the GEF to provide financial support to assist with early ratification, and requests the Secretariat to collect and make available on the CHM model contractual clauses for mutually agreed terms (MAT), and relevant guidelines and codes of conduct.

The annexed work plan for the Intergovernmental Committee includes issues to be considered at its first meeting, including cooperative procedures and institutional mechanisms to promote compliance; and at its second meeting, including the need for, and modalities of, a global multilateral benefit-sharing mechanism.

Nagoya Protocol: The annexed Nagoya Protocol on ABS includes 27 preambular clauses, 36 operative provisions, and an annex containing an indicative list of monetary and non-monetary benefits. The preamble addresses, among others:

- the importance of legal certainty and promoting equity and fairness in negotiation of MAT;
- the need for an innovative solution to address benefit-sharing in transboundary situations, or for situations in which it is not possible to grant or obtain PIC;
- the interdependence of all countries with regard to genetic resources for food and agriculture and the fundamental role of the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture (CGRFA) and the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (ITPGR), including its Multilateral System;
- the World Health Organization (WHO) International Health Regulations and the importance of ensuring access to human pathogens for public health preparedness and response purposes;
- the interrelationship between genetic resources and TK, and their inseparable nature for ILCs, and the diversity of circumstances in which TK is held or owned by ILCs;
- the unique circumstances where TK, which may be oral, documented or in other forms, is held in countries;
- the UNDRIP; and
- that nothing in the Protocol shall be construed as diminishing or extinguishing the existing rights of ILCs.

Article 1 (Objective): The Protocol's objective is the fair and equitable sharing of the benefits arising from the utilization of genetic resources, including by appropriate access to genetic resources and by appropriate transfer of relevant technologies, taking into account all rights over those resources and to technologies, and by appropriate funding, thereby contributing to biodiversity conservation and the sustainable use of its components.

Article 2 (Use of terms): The terms defined in CBD Article 2 apply to the Protocol. In addition, "utilization of genetic resources" means to conduct research and development on the genetic and/or biochemical composition of genetic material, including through the application of biotechnology. "Derivative" means a naturally occurring biochemical compound resulting

from the genetic expression or metabolism of biological or genetic resources, even if it does not contain functional units of heredity.

Article 3 (Scope): The Protocol shall apply to genetic resources within the scope of Article 15 of the Convention, to TK associated with genetic resources within the scope of the Convention, and to the benefits arising from the utilization of such resources and of such knowledge.

Article 3 bis (Relationship with international agreements and instruments): The article provides that:

- the Protocol shall not affect rights and obligations deriving from existing international agreements, except where the exercise of those rights and obligations would cause serious damage or threat to biodiversity;
- the paragraph is not intended to create a hierarchy between the Protocol and other international instruments;
- nothing in the Protocol shall prevent parties from developing and implementing other relevant international agreements, including other specialized ABS agreements, provided that they are supportive of, and do not run counter to, the CBD and Protocol objectives;
- the Protocol shall be implemented in a mutually supportive manner with relevant international instruments;
- due regard should be paid to useful and relevant ongoing work or practices under such international instruments and relevant international organizations, provided that they are supportive of, and do not run counter to, the CBD and Protocol objectives; and
- where a specialized international ABS instrument applies, that is consistent with, and does not run counter to, the CBD and Protocol objectives, the Protocol does not apply for the party or parties to the specialized instrument in respect to the specific genetic resource covered by, and for the purpose of, the specialized instrument.

Article 4 (Fair and equitable benefit-sharing): Benefits arising from the utilization of genetic resources, as well as subsequent applications and commercialization, shall be shared in a fair and equitable way upon MAT with the party providing such resources, that is the country of origin or a party that has acquired the genetic resources in accordance with the Convention. To implement the above, each party shall take legislative, administrative or policy measures, as appropriate, with the aim of ensuring that benefits arising from the utilization of genetic resources that are held by ILCs, in accordance with domestic legislation regarding the established rights of these ILCs over these genetic resources, are shared in a fair and equitable way with the communities concerned, based on MAT. Benefits may include monetary and non-monetary benefits, including but not limited to those listed in the annex. Parties shall take legislative, administrative or policy measures as appropriate, to share benefits arising from the utilization of TK associated with genetic resources in a fair and equitable way with ILCs holding such knowledge upon MAT.

Article 5 (Access to genetic resources): In the exercise of sovereign rights over natural resources, and subject to domestic ABS legislation or regulatory requirements, access to genetic resources for their utilization shall be subject to the PIC of the party providing such resources, that is the country of origin of

such resources or a party that has acquired the genetic resources in accordance with the Convention, unless otherwise determined by that party. In accordance with domestic law, each party shall take measures, as appropriate, with the aim of ensuring that the PIC or approval and involvement of ILCs is obtained for access to genetic resources where they have the established right to grant access to such resources.

Each party requiring PIC shall take the necessary legislative, administrative or policy measures, as appropriate, to:

- provide for legal certainty, clarity and transparency of their domestic ABS legislation or regulatory requirements;
- provide for fair and non-arbitrary rules and procedures on accessing genetic resources;
- provide information on how to apply for PIC;
- provide for a clear and transparent written decision by a competent national authority, in a cost-effective manner and within a reasonable period of time;
- provide for the issuance, at the time of access of a permit or its equivalent as evidence of the decision, to grant PIC and of the establishment of MAT, and notify the ABS CHM accordingly;
- where applicable, and subject to domestic legislation, set out criteria and/or processes for obtaining PIC or approval and involvement of ILCs for access to genetic resources; and
- establish clear rules and procedures for requiring and establishing MAT. Such terms shall be set out in writing and may include: a dispute settlement clause; terms on benefit-sharing, including in relation to intellectual property rights (IPRs); terms on subsequent third-party use, if any; and terms on changes of intent, where applicable.

Article 5 bis (Access to TK associated with genetic resources): In accordance with domestic law, parties take measures, as appropriate, with the aim of ensuring that TK associated with genetic resources that is held by ILCs is accessed with the PIC or approval and involvement of these ILCs, and that MAT have been established.

Article 6 (Special considerations): In the development and implementation of ABS legislation or regulatory requirements, parties: create conditions to promote and encourage research contributing to the conservation and sustainable use of biodiversity, particularly in developing countries, including through simplified measures on access for non-commercial research purposes, taking into account the need to address a change of intent for such research; and pay due regard to cases of present or imminent emergencies that threaten or damage human, animal or plant health, as determined nationally or internationally. Parties may take into consideration the need for expeditious access to genetic resources and expeditious fair and equitable sharing of benefits arising out of the use of such genetic resources, including access to affordable treatments by those in need, especially in developing countries; and consider the importance of genetic resources for food and agriculture and their special role for food security.

Article 7 (Contribution to conservation and sustainable use): Parties encourage users and providers to direct benefits arising from the utilization of genetic resources towards the conservation of biodiversity and the sustainable use of its components.

Article 7 bis (Global multilateral benefit-sharing mechanism): Parties consider the need for, and modalities of, a global multilateral benefit-sharing mechanism to address the fair and equitable sharing of benefits derived from the utilization of genetic resources and TK associated with genetic resources that occur in transboundary situations, or for which it is not possible to grant or obtain PIC. The benefits shared by users of genetic resources and TK associated with genetic resources through this mechanism shall be used to support the conservation of biodiversity and the sustainable use of its components globally.

Article 8 (Transboundary cooperation): In instances where the same genetic resources are found *in-situ* within the territory of more than one party, those parties endeavor to cooperate, as appropriate, with the involvement of ILCs concerned, where applicable, with a view to implementing the Protocol. Where the same TK associated with genetic resources is shared by one or more ILCs in several parties, those parties shall endeavor to cooperate, as appropriate, with the involvement of the ILCs concerned, with a view to implementing the Protocol's objective.

Article 9 (TK associated with genetic resources): In implementing their obligations under the Protocol, parties, in accordance with domestic law, take into consideration ILCs' customary laws, community protocols and procedures, as applicable, with respect to TK associated with genetic resources.

Parties, with the effective participation of the ILCs concerned, shall establish mechanisms to inform potential users of TK associated with genetic resources about their obligation (including measures) as made available through the ABS CHM for access to, and fair and equitable sharing of benefits arising from the utilization of, such knowledge.

Parties shall endeavor to support, as appropriate, the development by ILCs, including women within these communities, of: community protocols in relation to access to TK associated with genetic resources and the fair and equitable sharing of benefits arising out of the utilization of such knowledge; and minimum requirements for MAT and model contractual clauses for benefit-sharing arising from the utilization of TK associated with genetic resources.

Parties, in implementing the Protocol, shall, as far as possible, not restrict the customary use and exchange of genetic resources and associated TK within and amongst ILCs in accordance with the objectives of the Convention.

Article 10 (National focal points (NFP) and competent national authorities): Parties designate a NFP on ABS to make information available: for applicants seeking access to genetic resources, information on procedures for obtaining PIC and establishing MAT, including benefit-sharing; for applicants seeking access to TK associated with genetic resources, where possible, information on procedures for obtaining PIC or approval and involvement, as appropriate, of ILCs and establishing MAT including benefit-sharing; and information on competent national authorities, relevant ILCs and relevant stakeholders. The NFP shall be responsible for liaison with the Secretariat. Each party shall designate one or more competent national authorities on ABS who, in accordance with applicable national legislative, administrative or policy measures, will be responsible for granting access or, as applicable, issuing written evidence that access requirements have been met and

be responsible for advising on applicable procedures and requirements for obtaining PIC and entering into MAT. A party may designate a single entity to fulfill the functions of both focal point and competent national authority.

Article 11 (ABS Clearing-house and information-sharing):

The article establishes an ABS Clearing-house as part of the CHM. Among others, the article requires that, without prejudice to the protection of confidential information, parties make available to the ABS Clearing-House any information required by the Protocol, as well as information required pursuant to decisions taken by the COP/MOP, including: legislative, administrative and policy ABS measures; and permits or their equivalent issued at the time of access as evidence of the decision to grant PIC and of the establishment of MAT.

Article 12 (Compliance with domestic legislation or regulatory requirements on ABS): Parties take appropriate, effective and proportionate legislative, administrative or policy measures to provide that genetic resources utilized within its jurisdiction have been accessed in accordance with PIC and that MAT have been established, as required by the domestic ABS legislation or regulatory requirements of the other party. Parties shall take appropriate, effective and proportionate measures to address situations of non-compliance with measures adopted as above, and as far as possible and as appropriate, cooperate in cases of alleged violation of domestic ABS legislation or regulatory requirements.

ARTICLE 12 bis (Compliance with domestic legislation or regulatory requirements on ABS for TK associated with genetic resources): Parties take appropriate, effective and proportionate legislative, administrative or policy measures, as appropriate, to provide that TK associated with genetic resources utilized within their jurisdiction has been accessed in accordance with PIC or approval and involvement of ILCs and that MAT have been established, as required by domestic ABS legislation or regulatory requirements of the other party where such ILCs are located. As in the previous article, parties shall take measures to address non-compliance and cooperate in cases of alleged violation.

Article 13 (Monitoring the utilization of genetic resources):

To support compliance, parties take measures, as appropriate, to monitor and to enhance transparency about the utilization of genetic resources, including the designation of one or more checkpoints, as follows:

- designated checkpoints would collect or receive, as appropriate, relevant information related to PIC, to the source of the genetic resource, to the establishment of MAT, and/or to the utilization of genetic resources, as appropriate;
- each party shall, as appropriate and depending on the particular characteristics of a designated checkpoint, require users of genetic resources to provide the information specified (in the above paragraph) at a designated checkpoint;
- such information, including from internationally recognized certificates of compliance where they are available, will, without prejudice to the protection of confidential information, be provided to relevant national authorities, to the party providing PIC and to the ABS Clearing-House, as appropriate; and

- checkpoints: must be effective; should have functions relevant to implementation; and should be relevant to the utilization of genetic resources, or to the collection of relevant information at, *inter alia*, any stage of research, development, innovation, pre-commercialization or commercialization.

Other measures shall include: encouraging users and providers of genetic resources to include provisions in MAT to share information on the implementation of such terms, including through reporting requirements; and encouraging the use of cost-effective communication tools and systems.

A permit or its equivalent issued in accordance with Article 5(2)(d) and made available to the ABS Clearing-House, shall constitute an internationally recognized certificate of compliance, serving as evidence that the genetic resource that it covers has been accessed in accordance with PIC and that MAT have been established, as required by the domestic ABS legislation or regulatory requirements of the party providing PIC.

This certificate shall contain the following minimum information when it is not confidential: issuing authority; date of issuance; the provider; unique identifier of the certificate; the person or entity to whom PIC was granted; subject matter or genetic resources covered by the certificate; confirmation that MAT were established; confirmation that PIC was obtained; and commercial and/or non-commercial use.

Article 14 (Compliance with MAT): Parties encourage providers and users of genetic resources and/or TK associated with genetic resources to include provisions in MAT to cover, where appropriate, dispute resolution including: the jurisdiction to which they will subject any dispute resolution processes; the applicable law; and/or options for alternative dispute resolution, such as mediation or arbitration.

Each party shall ensure that an opportunity to seek recourse is available under their legal systems, consistent with applicable jurisdictional requirements, in cases of disputes arising from MAT. Each party shall take effective measures, as appropriate, regarding access to justice and the utilization of mechanisms regarding mutual recognition and enforcement of foreign judgments and arbitral awards. The effectiveness of this article shall be reviewed by the COP/MOP in accordance with Protocol Article 25.

Article 15 (Model contractual clauses): Parties encourage, as appropriate, the development, update and use of sectoral and cross-sectoral model contractual clauses for MAT.

Article 16 (Codes of conduct, guidelines and best practices and/or standards): Parties encourage, as appropriate, the development, update and use of voluntary codes of conduct, guidelines and best practices and/or standards in relation to ABS.

Article 17 (Awareness-raising): Parties take measures to raise awareness of the importance of genetic resources and TK associated with genetic resources, and ABS-related issues, and includes an indicative list of such measures, including establishment and maintenance of a help desk for ILCs and awareness-raising of community protocols and ILC procedures.

Article 18 (Capacity): Parties cooperate in the capacity building, capacity development and strengthening of human resources and institutional capacities to effectively implement the Protocol in developing country parties, in particular the least developed countries (LDCs) and small island developing states

(SIDS) among them, and parties with economies in transition, including through existing global, regional, subregional and national institutions and organizations. In this context, parties should facilitate the involvement of ILCs and relevant stakeholders, including NGOs and the private sector. As a basis for appropriate measures, developing country parties should identify their national capacity needs and priorities through national capacity self-assessments.

Article 18 bis (Technology transfer, collaboration and cooperation): In accordance with CBD Articles 15, 16, 18 and 19, parties collaborate and cooperate on technical and scientific research and development programmes, including biotechnological research activities, as a means to achieve the Protocol's objective. The parties undertake to promote and encourage access to technology by, and transfer of technology to, developing country parties, in order to enable the development and strengthening of a sound and viable technological and scientific base for the attainment of the CBD and Protocol objectives. Where possible and appropriate, such collaborative activities shall take place in and with a party or the parties providing genetic resources that is the country or are the countries of origin of such resources or a party or parties that have acquired the genetic resources in accordance with the Convention.

Article 18 ter (Non-parties): Parties encourage non-parties to adhere to the Protocol and to contribute appropriate information to the ABS Clearing-House.

Article 19 (Financial mechanism and resources): The Convention's financial mechanism shall be the financial mechanism for the Protocol. In providing guidance, the COP/MOP shall take into account the needs of developing country parties as well as the capacity needs and priorities of ILCs, including women within these communities.

Article 24 (Procedures and mechanisms to promote compliance with the Protocol): The COP/MOP, at its first meeting, consider and approve cooperative procedures and institutional mechanisms to promote compliance with the provisions of the Protocol and to address cases of non-compliance. These procedures and mechanisms shall include provisions to offer advice or assistance, where appropriate. They shall be separate from, and without prejudice to, the dispute settlement procedures and mechanisms under CBD Article 27.

Article 25 (Assessment and review): The COP/MOP undertakes four years after the entry into force of the Protocol and thereafter at intervals determined by the COP/MOP an evaluation of the Protocol's effectiveness.

The remaining articles include institutional provisions and final clauses: Article 20 (Conference of the Parties serving as the Meeting of the Parties to the Protocol); Article 21 (Subsidiary bodies); Article 22 (Secretariat); Article 23 (Monitoring and reporting); Article 26 (Signature); and Article 27 (Entry into force). An annex to the protocol includes an indicative list of monetary and non-monetary benefits.

STRATEGIC ISSUES FOR EVALUATING PROGRESS AND SUPPORTING IMPLEMENTATION

PROGRESS TOWARD THE 2010 BIODIVERSITY TARGET AND GLOBAL BIODIVERSITY OUTLOOK (GBO): The item was first discussed in WG II on Monday,

18 October. Draft decisions on GBO 3 (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.1) and on implementation of the Convention and the Strategic Plan (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.2 and Rev.1) were discussed on Friday, 22 October, and accepted on Monday, 25 October. Under the same agenda item, a draft decision on biodiversity and poverty eradication (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.5) was reviewed and adopted on Monday, 25 October. In closing plenary, delegates approved the decisions removing brackets around "subject to financial resources" where they existed.

Discussions focused on financial resources, with some developed countries noting that priorities should be determined according to available resources, whereas developing countries warned that financial resource considerations should not limit necessary steps for CBD implementation. Regarding the draft decision on the GBO, Mexico, Brazil, Ecuador, India and Malaysia supported including a provision on liaising with the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) to achieve full synergy with the CBD.

Final Decisions: In the decision on implementation of the Convention and the Strategic Plan (UNEP/CBD/COP/10/L.24), the COP emphasizes the need for increased support to parties to strengthen capacity to implement the CBD objectives in line with the Strategic Plan and its Strategy for Resource Mobilization, including through updating national biodiversity strategies and action plans (NBSAPs) as effective instruments to promote implementation of the strategic plan and mainstreaming biodiversity and regional and subregional cooperation. Calling for financial support, the COP invites parties to: establish mechanisms at all levels to foster full and effective participation of ILCs and all stakeholders in the full implementation of the CBD, the strategic plan and the biodiversity targets; and involve NFPs of all biodiversity-related conventions in the process of updating NBSAPs. It further requests the Secretariat to: subject to availability of funds, and in collaboration with parties and international organizations, facilitate support to countries for capacity-building initiatives, including workshops on updating NBSAPs and mainstreaming biodiversity; prepare a further in-depth analysis of the main reasons why the 2010 biodiversity target has not been met; continue to develop guidance on integrating biodiversity into relevant sectors and cross-sectoral policies, plans and programmes; and collaborate with the biodiversity-related conventions to facilitate the participation of NFPs in the updating of NBSAPs.

In the decision on integration of biodiversity into poverty eradication strategies (UNEP/CBD/COP/10/L.16), the COP welcomes increased efforts to mainstream biodiversity and the initiative of developing countries to develop a MYPOW on South-South cooperation, and invites developed country parties, governments, donors and the GEF to provide financial and technical support for mainstreaming biodiversity into poverty eradication and development processes. Noting the draft provisional framework for capacity building and mainstreaming biodiversity and ecosystem services for sustainable development and poverty eradication forwarded by WGRI 3, the COP decides to establish an expert group on biodiversity for poverty eradication with the terms of reference (ToRs) attached to the decision and requests the Secretariat to: convene a meeting of the

expert group; prepare documentation for the meeting; and, taking into account its outcomes, continue and improve related activities listed in the decision.

In the decision on GBO 3 (UNEP/CBD/COP/10/L.9), the COP notes the GBO 3 conclusions that: the 2010 biodiversity target has not been fully met; limited capacities and financial and technical resources were an obstacle in that regard; most future scenarios project continuing high levels of extinction and loss of habitats; and there are greater opportunities to address the biodiversity crisis through well-targeted policies focusing on critical areas, species and ecosystem services. It then notes that a strategy for reducing biodiversity loss requires action at multiple levels; and the need to place greater emphasis on restoration of degraded ecosystems. The COP urges parties to take urgent action to implement COP decisions and the actions identified in GBO 3 to curb the continuing loss of biodiversity; and requests the Secretariat to: collaborate with relevant organizations to enhance evaluation of the post 2010 targets drawing on the GBO-3 conclusions; commission a review of the production of GBO 3; further develop a communication strategy for GBO 3; promote dissemination of GBO 3 and hold workshops; and liaise with IPBES to achieve full synergy between the two processes.

REVISED STRATEGIC PLAN, BIODIVERSITY

TARGET AND INDICATORS: The issue was first discussed in WG II on Monday, 18 October, and then in a contact group co-chaired by Asghar Fazel (Iran) and Finn Katerås (Norway). On Monday, 25 October, WG II adopted draft decisions on the UN Decade on Biodiversity (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.10) and on outcome-oriented goals and targets (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.15).

Discussions regarding the revised strategic plan focused on the mission and headline targets that still contained brackets. Initially there were two options for the mission: New Zealand, Iceland and Thailand supported the first option to take action towards halting the loss of biodiversity and, by 2020, to have reduced the pressures on biodiversity and restored ecosystems and ecosystem services. The African Group supported the second option to take action to halt biodiversity loss by 2020 provided sufficient funding is made available. Norway and the CBD Alliance said the mission should be to halt biodiversity loss by 2020. The European Union (EU) said the strategic plan is an effective and flexible framework that could enhance international governance among conventions. A number of developing countries stressed the connection between the revised strategic plan and the Strategy for Resource Mobilization, and called for mobilizing sufficient financial resources for implementing the strategic plan. Delegates debated a third compromise proposal, prepared by a small group, on taking action to halt biodiversity loss to ensure functional and resilient ecosystems. Delegates agreed to reference science, poverty alleviation, effective policy measures and mainstreaming biodiversity, while references to financial resources remained in brackets. Delegates identified contentious references, including on minimizing the negative social and economic impacts of biodiversity loss.

The contact group discussed: strategic plan implementation; monitoring, review and evaluation; and the mission and headline targets. On support mechanisms, developing countries proposed, and some developed countries opposed, including language

regarding the Strategy for Resource Mobilization and the provision of adequate, predictable and timely new and additional resources for the strategic plan's implementation. Regarding the draft decision, delegates debated whether to: request or invite the GEF to provide support in an expeditious manner for revising eligible parties' NBSAPs in line with the strategic plan; include references to ILCs and UNDRIP; request the Secretariat to further develop the technical rationale and suggested milestones for the targets, to be considered by SBSTTA and WGRI 4; and link the strategic plan with IPBES and the Millennium Development Goals.

Regarding the target on the values of biodiversity to be integrated into national and local development and poverty reduction strategies and planning processes, some developed countries supported integration of biodiversity values into "national accounts." Many developing countries were cautious about such a reference and finally agreed to refer to "national accounting and/or reporting systems."

Regarding the target on incentives, all countries agreed to references to positive incentives. While developing and many developed countries favored strong reference to elimination of subsidies, some developed countries registered opposition. Finally, delegates agreed to state that by 2020, at the latest, incentives, including subsidies, harmful to biodiversity are eliminated, phased out or reformed. Regarding reference to consistency with international obligations, delegates debated two options on consistency with CBD Article 22 (Relationship with Other Conventions); and on consistency with other relevant international obligations. Delegates finally agreed to state "consistent and in harmony with the Convention and other relevant international obligations."

Regarding the target on safeguarding ecosystems that provide ecosystem services, most delegates agreed to delete references to equitable access to ecosystem services in accordance with national legislation, as long as a specific reference to water was maintained.

Starting on Wednesday, 27 October, WG II discussed a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.26), considering the one remaining bracketed provision on adequate financial resources for implementation. The EU, supported by Switzerland, requested keeping the provision bracketed, pending discussions on financial issues. The African Group, China and several developing countries asked to remove the brackets, with Mexico and Brazil pointing out that the proposed wording was the same in previous COP decisions. Liberia stated that without an agreement on financing, there was no need to discuss the strategic plan. South Africa and Mexico stressed that discussions on the strategic plan should inform discussions on resource mobilization and financial resources, and not *vice versa*. The EU pointed out that the level of available resources should determine priorities for the strategic plan, and that the provision should be left pending. Delegates finally agreed to remove reference to the GEF and lift the brackets from the paragraph. The EU proposed, and delegates agreed to, an additional provision requesting the GEF to provide adequate, timely and predictable financial support to eligible countries to enable the strategic plan implementation. The International Indigenous Forum on Biodiversity (IIFB), supported by Paraguay

and Gabon, requested inviting parties to take note of UNDRIP in implementing the strategic plan, with New Zealand adding “as appropriate and in accordance with national legislation,” to which delegates agreed.

Delegates then discussed the annexed revised strategic plan. Canada, supported by Brazil, proposed specifying that the strategic plan constitutes a “flexible” framework. Regarding the mission, the EU, with Australia, the Pacific Islands, Switzerland and Norway, called for a strong political message supporting the option “to halt by 2020” biodiversity loss. Brazil, China, the African Group, Ecuador, India and others supported the option “towards halting” the loss of biodiversity by 2020. While supporting the latter, Malaysia and Mexico indicated flexibility to consider “to halt” without including a deadline.

Brazil, supported by the African Group and Switzerland, proposed compromise language that: by 2020 the rate of loss of all natural habitats, including forests, is at least halved and, where feasible, brought close to zero, and degradation and fragmentation is significantly reduced. The EU stressed the need to highlight forests, opposed by the Pacific Islands, Malaysia, Colombia and South Africa.

Regarding the target on TK, the IIFB proposed that, by 2020, the TK, innovations and practices of ILCs relevant for conservation and sustainable use of biodiversity and traditional and customary uses of biological resources are respected and fully integrated in CBD implementation, with the full and effective participation of ILCs. New Zealand, Canada, the EU, Norway, Mexico, Malaysia, Japan, the Philippines and Ecuador supported the proposal. India, supported by Guatemala and the African Group, requested a reference that TK be protected through “*sui generis* and other systems,” but delegates finally agreed to reference national legislation and relevant international obligations instead.

On the target dealing with financial resources for the strategic plan implementation, Brazil, supported by many developing countries, introduced a new proposal, stating that by 2020 at the latest, the current levels of financial resources should be increased from all sources through a consolidated and agreed process, and should reach at least US\$200 billion. Norway also introduced a new proposal stating that by 2020, resources (financial, human and technical) be increased at least according to the goals set out in the Strategy for Resource Mobilization. The EU, supported by Canada, proposed alternative language calling for a substantial increase of resources from all sources for effective implementation of the CBD and its strategic plan through a consolidated and agreed process and against an agreed baseline. Australia requested a prior funding needs analysis.

During the last session of WG II, on Friday, 29 October, and in closing plenary, the strategic plan contact group Co-Chair Katerås tabled a compromise package developed in informal consultations, which adds a reference to the resources provided through the Strategy for Resource Mobilization in the operative paragraph on development of national and regional targets. It further finalizes the chapeau of the mission to include the reference to the year 2020 and reads: “take effective action to halt the loss of biodiversity in order to ensure that by 2020 ecosystems are resilient and continue to provide essential services thereby securing the planet’s variety of life, and

contributing to human wellbeing and poverty eradication.” Regarding outstanding targets, delegates agreed to references to: forests in the target on rate of loss of natural habitats; 17% terrestrial and inland water, and 10% coastal and marine areas to be designated as PAs; and to services related to water in the target on ecosystem restoration. The targets related to ABS and mobilization of financial resources were also finalized and included in the package. Finally, delegates included a reference to the Strategy for Resource Mobilization and the process for its further development to provide adequate, predictable and timely new and additional financial resources, in support of implementing the strategic plan. Delegates accepted the compromise package. Following a request by Norway, delegates agreed to anticipate the deadline for ensuring entry into force of the Nagoya ABS protocol to 2015, rather than 2020. Delegates further agreed to refer to the targets as the Aichi Targets. The closing plenary adopted the revised strategic plan as amended.

Final Decisions: In the decision on outcome-oriented goals and targets (UNEP/CBD/COP/10/L.4), the COP agrees to: pursue the use of the global headline indicators in monitoring progress towards selected targets; complement them with additional indicators; and develop measures or specific indicators to complement the existing indicators taking into account indicators developed under other MEAs. The COP requests the Secretariat to convene a meeting of the *Ad Hoc* Technical Expert Group on indicators for the Strategic Plan to: provide advice on further development of indicators and on strengthening linkages between global and national indicators; and suggest additional ones and develop further guidance for establishment of mechanisms to support parties in their efforts to develop national indicators and associated biodiversity monitoring and reporting systems.

In the decision on the UN Decade on Biodiversity (UNEP/CBD/COP/10/L.20), the COP invites the UN General Assembly to consider declaring 2011-2020 the UN Decade on Biodiversity and requests the Secretariat, in cooperation with biodiversity-related conventions, to encourage full participation in such a decade in support of implementation of the Convention and the Strategic Plan 2011-2020.

In the decision on the revised Strategic Plan (UNEP/CBD/COP/10/L.44), the COP adopts the annexed revised Strategic Plan and urges governments to: implement it by, *inter alia*, developing national and regional targets, using the Strategic Plan as a flexible framework, in accordance with national priorities and capacities, taking into account both the global targets and trends of biodiversity in the country and the resources provided through the Strategy for Resource Mobilization; and review and update NBSAPs in line with the Strategic Plan and use them as effective tools for integration of biodiversity targets into the national development and poverty reduction strategies and national accounts, as appropriate, and for mainstreaming biodiversity at the national level. It further urges parties and donors to provide adequate, predictable and timely financial support to developing countries, in particular, LDCs, SIDS, and the most environmentally vulnerable countries and transition economies to enable the full implementation of the Strategic Plan; and the GEF to provide adequate timely and predictable financial support to eligible countries to enable Strategic Plan implementation. It further decides to consider at COP 11 the

need for, and possible development of, additional mechanisms to enable parties to meet their commitments under the Convention and Strategic Plan. Finally, the COP requests the Secretariat to:

- promote and facilitate activities to strengthen capacity for the Strategic Plan implementation, including through workshops on updating NBSAPs, mainstreaming of biodiversity and mobilization of resources;
- prepare a plan, to be considered by SBSTTA before COP 11, for the preparation of GBO 4, on the basis of the fifth national reports, use of headline global biodiversity indicators and other relevant information;
- building on The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB) study, further develop the economic aspects related to ecosystem services, and implementation tools for the integration of economic aspects of biodiversity and ecosystem services; and
- support countries in making use of the findings of the TEEB study and in integrating the values of biodiversity into relevant national and local policies, programmes and planning processes.

The annex contains the Strategic Plan 2011-2020 “Living in Harmony with Nature,” which comprises sections on: rationale; vision; mission, strategic goals and headline targets; implementation, monitoring, review and evaluation; and support mechanisms. The Strategic Plan’s vision is a world of “living in harmony with nature” where “by 2050, biodiversity is valued, conserved, restored and wisely used, maintaining ecosystem services, sustaining a healthy planet and delivering benefits essential for all people.”

The mission sets out to: take effective and urgent action to halt biodiversity loss to ensure that by 2020 ecosystems are resilient and continue to provide essential services, thereby securing the planet’s variety of life, and contributing to human wellbeing, and poverty eradication. To ensure this, pressures on biodiversity are reduced, ecosystems are restored, biological resources are sustainably used and benefits shared in a fair and equitable manner, adequate financial resources are provided, capacities are enhanced, biodiversity issues and values mainstreamed, appropriate policies are effectively implemented, and decision-making is based on sound science and the precautionary approach.

The Strategic Plan includes 20 headline targets, organized under five strategic goals.

The following targets have a 2015 deadline, so that:

- the anthropogenic pressures on coral reefs, and other vulnerable ecosystems impacted by climate change or ocean acidification are minimized, so as to maintain their integrity and functioning;
- the Nagoya Protocol on ABS is in force and operational, consistent with national legislation; and
- each party has developed, adopted as a policy instrument, and has commenced implementing an effective, participatory and updated NBSAP.

The following headline targets have a 2020 deadline:

- people are aware of the values of biodiversity and the steps they can take to conserve and use it sustainably;
- biodiversity values have been integrated into national and local development and poverty reduction strategies and into

- national accounting, as appropriate, and reporting systems;
- incentives, including subsidies, harmful to biodiversity are eliminated, in order to minimize or avoid negative impacts, and positive incentives for the conservation and sustainable use of biodiversity are developed and applied, in harmony with the Convention and other relevant international obligations;
- governments, business and stakeholders at all levels have taken steps to achieve or have implemented plans for sustainable production and consumption and have kept the impacts of use of natural resources well within safe ecological limits;
- the rate of loss of all natural habitats, including forests, is at least halved and, where feasible, brought close to zero and degradation and fragmentation is significantly reduced;
- all fish and aquatic plants are managed and harvested sustainably, legally and applying ecosystem-based approaches, so that overfishing is avoided, recovery plans and measures are in place for all depleted species, fisheries have no significant adverse impacts on threatened species and vulnerable ecosystems and the impacts of fisheries on stocks, species and ecosystems are within safe ecological limits;
- areas under agriculture, aquaculture and forestry are managed sustainably, ensuring conservation of biodiversity;
- pollution, including from excess nutrients, has been brought to levels that are not detrimental to ecosystem function and biodiversity;
- invasive alien species (IAS) and pathways are identified and prioritized, priority species are controlled or eradicated, and measures are in place to manage pathways to prevent their introduction and establishment;
- at least 17% of terrestrial and inland water, and 10% of coastal and marine areas, especially areas of particular importance for biodiversity and ecosystem services, are conserved through effectively and equitably managed, ecologically representative and well connected PA systems and other effective area-based conservation measures, and integrated into the wider landscape and seascapes;
- the extinction of known threatened species has been prevented and their conservation status, particularly of those most in decline, has been improved and sustained;
- the genetic diversity of cultivated plants and farmed and domesticated animals and of wild relatives, including other socio-economically as well as culturally valuable species, is maintained, and strategies have been developed and implemented for minimizing genetic erosion and safeguarding their genetic diversity;
- ecosystems that provide essential services, including services related to water, and contribute to health, livelihoods and well-being, are restored and safeguarded, taking into account the needs of women, indigenous and local communities, and the poor and vulnerable;
- ecosystem resilience and the contribution of biodiversity to carbon stocks has been enhanced, through conservation and restoration, including restoration of at least 15% of degraded ecosystems, thereby contributing to climate change mitigation and adaptation and to combating desertification;

- TK, innovations and practices of ILCs relevant for the conservation and sustainable use of biodiversity, and their customary use of biological resources, are respected, subject to national legislation and relevant international obligations, and fully integrated and reflected in the implementation of the Convention with the full and effective participation of ILCs, at all relevant levels;
- knowledge, the science base and technologies relating to biodiversity, its values, functioning, status and trends, and the consequences of its loss, are improved, widely shared and transferred, and applied; and
- the mobilization of financial resources for effectively implementing the Strategic Plan 2011-2020 from all sources, in accordance with the consolidated and agreed process in the Strategy for Resource Mobilization should increase substantially from current levels. This target will be subject to changes contingent on resource need assessments to be developed and reported by parties.

The Strategic Plan includes a reference that: the Strategy for Resource Mobilization, including the provided concrete initiatives, targets/indicators to be developed and processes for developing innovative mechanisms, provides a roadmap for achieving the effective implementation of CBD Article 20 (financial resources) in order to provide adequate, predictable and timely new and additional financial resources, in support of implementing the Strategic Plan.

OPERATIONS AND MYPOW: MYPOW: This item was discussed in WG II on Tuesday, 19 October, and Friday, 22 October. A draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.4) was adopted in WG II on Monday, 25 October, with outstanding text on the periodicity of SBSTTA meetings and on a possible joint work programme among the Rio Conventions, pending parallel negotiations.

Discussions focused on the operation of the Convention and its MYPOW including: issues to be addressed at both COP 11 and 12, and the periodicity of meetings of the COP and SBSTTA. Bosnia-Herzegovina and Brazil supported that the COP meetings after 2014 take place every three years, while Mexico, Grenada, Saint Lucia and Thailand supported holding biannual meetings. Canada, Japan, Malaysia and the EU suggested that the periodicity of COP meetings beyond 2014 be reviewed at COP 11, whereas Brazil and the African Group supported review at COP 12. Delegates eventually agreed to keep it under review and decide at COP 11.

Concerning SBSTTA meeting periodicity, Grenada, Saint Lucia and Thailand supported holding two SBSTTA meetings during each intersessional period. Following the agreement on financial issues, the closing plenary agreed to hold two SBSTTA meetings. The closing plenary adopted the decision replacing reference to the preparation of a possible joint work programme with reference to the preparation of possible joint activities.

Final Decision: The decision (UNEP/CBD/COP/10/L.8) defines issues to be addressed at both COP 11 and 12, including the review of progress in: the implementation of the strategic plan (2011-2020), the strategy for resource mobilization and the provision of support to assist parties, especially developing

countries, in implementing the Convention and the strategic plan. It also includes the review of the status and implementation of the ABS Protocol.

On the periodicity of meetings, the COP decides that the COP meeting periodicity will be kept under review and decided at COP 11; and two SBSTTA meetings will be held during each intersessional period until COP 12.

It also provides that WGRI 4 will prepare a message for submission to the Rio+20 Summit and that at its meeting in 2020 the COP will conduct a review of the implementation of the Convention and its strategic plan.

Fifth national reports: The item was discussed in WG II on Tuesday, 19 October, and Friday, 22 October. A revised draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.3/Rev.1) was adopted in WG II on Monday, 25 October. Discussions focused on the provision of funding by the financial mechanism for report preparation, alignment of the report's format and an integrated approach to reporting.

Regarding a request to parties to start the preparation of their fifth national report as soon as possible, some developing country parties pointed to difficulties in obtaining funds in a timely manner for reporting. Cuba and the African Group suggested providing the GEF with a clear mandate to make funds available for report preparation.

On the report's format, the EU supported aligning the format of the fifth and sixth reports to enable measuring of trends, and proposed that additional guidance for the fifth national report may be supplemented at COP 11. Australia and Samoa called for a harmonized and integrated approach, with New Zealand proposing to first refer to use of common formats and then to the use of narrative formats, where appropriate. Canada expressed concern about use of common formats, highlighting the need for flexibility.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.10), the COP adopts the guidelines for the fifth national report, noting that these may be supplemented by additional guidance from COP 11. It further requests: all parties to submit their fifth national report by 31 March 2014; parties expecting difficulty in meeting the deadline to initiate the preparation of the report as early as possible; and the GEF to provide adequate and timely financial support for the preparation of the fifth and future national reports, and to ensure an early and expeditious disbursement of funds. It also decides that the fifth national report should include, *inter alia*: focus on the implementation of the strategic plan, an overall assessment of the national implementation of the Convention, obstacles encountered, and successful experiences and lessons learned from implementation. Finally, it decides that the fifth national report will use a narrative format, where appropriate, combined with use of suggested tools, and that the format for the fifth and sixth national reports should be consistent to allow for long-term tracking of progress towards the 2020 targets.

The guidelines for the fifth national report address: an update on the biodiversity status; NBSAPs; and progress towards the 2020 biodiversity targets and contributions to the relevant targets of the Millennium Development Goals.

IPBES: The item was discussed in WG II on Tuesday, 19 October. A draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.6) was adopted on Tuesday, 26 October.

Discussions focused on the establishment of IPBES, its characteristics and possible synergies with the CBD. Delegates agreed to encourage the UN General Assembly to establish IPBES as soon as is practicable. Norway proposed, and delegates agreed, to request the Secretariat to consider how the CBD could make effective use of IPBES in conjunction with the SBSTTA Bureau and report to SBSTTA and the COP.

Final Decision: In its decision (UNEP/CBD/COP/10/L.25), the COP: welcomes the outcome of the third stakeholder dialogue on an IPBES, held in Busan, Republic of Korea, and its conclusion that IPBES should be established; encourages the 65th session of the UN General Assembly to consider IPBES establishment at the earliest opportunity; emphasizes the need for it to be responsive to the needs of the Convention and strengthen SBSTTA; and requests the CBD Secretariat to consider how the Convention could make use of the platform once the IPBES arrangements are decided.

SBSTTA effectiveness: WG II first discussed this item on Tuesday, 19 October and approved a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.25) on Wednesday, 27 October. Discussions addressed synergies with other initiatives such as IPBES and provision of guidance for SBSTTA work.

The African Group and New Zealand supported requesting the Secretariat to submit a draft *modus operandi* on the relationship between SBSTTA and IPBES to COP 11. Mexico proposed, and delegates agreed, that IPBES be responsive to CBD needs, thereby strengthening SBSTTA consistent with prior decisions. Norway supported joint meetings of Rio Conventions' bodies dealing with scientific advice, whereas India expressed concerns about different mandates.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.27), the COP, noting that IPBES could be responsive to the needs of the Convention, strengthening SBSTTA, requests: SBSTTA to focus its work on the scientific and technical aspects of the Strategic Plan and the MYPOW, under the authority of and in accordance with COP guidance; and the Secretariat to prepare a guidance reference manual for SBSTTA NFPs, an updated *modus operandi* (including the procedure for new and emerging issues), and make it available through the CHM.

Retirement of decisions: WG II first discussed this issue on Tuesday, 19 October and adopted a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.8) on Monday, 25 October.

Brazil proposed reference to paragraph 16 of Decision IX/29 (Operations of the Convention) on requesting the Secretariat to maintain the full text of all decisions on the CBD website while indicating elements that have been retired.

Final Decision: In its decision (UNEP/CBD/COP/10/L.37), the COP decides to retire the decisions and elements of decisions adopted at its fifth and sixth meetings listed in the annex, and requests the Secretariat to continue the practice of maintaining the full text of all decisions on the Secretariat website, while indicating those decisions and elements of decisions that have been retired.

New and emerging issues: WG II first discussed this issue on Tuesday, 19 October, and adopted a draft decision (UNEP/

CBD/COP/10/WG.2/CRP.7) on Monday, 25 October, except for a paragraph inviting parties to submit information on synthetic biology and geo-engineering for SBSTTA consideration, pending parallel discussions, which was adopted on Tuesday, 26 October.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.26), the COP decides not to add any new and emerging issues. The COP recognizes that ocean acidification, Arctic biodiversity, ocean noise, and ground-level ozone meet the criteria for consideration as new and emerging issues and requests SBSTTA to, *inter alia*: consider the impacts of ocean acidification on marine biodiversity and habitats under the marine and coastal biodiversity work programme; invites parties and organizations to submit information on synthetic biology and geo-engineering, while applying the precautionary approach to the field release of synthetic life, cell or genome into the environment.

STRATEGY FOR RESOURCE MOBILIZATION: WG II first addressed this issue on Tuesday, 19 October. The issue was then discussed in the contact group on financial issues, from 20-28 October, co-chaired by M.F. Farooqui (India) and Robert Lamb (Switzerland), and in a Friends of the Chair group facilitated by Kevin Love (Australia) that met to tackle issues on indicators and targets for the Strategy for Resource Mobilization. The proposal was then presented in the contact group. On 28 October, WG II considered two draft decisions: on the strategy activities, indicators and targets (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.29), and on policy options for innovative financial mechanisms (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.30), but did not reach agreement. In the closing plenary, the decision on the strategy activities, indicators and targets was addressed and text on outstanding issues agreed. The draft decision on concrete activities was approved by the plenary. The closing plenary agreed not to adopt the decision on innovative financial mechanisms (UNEP/CBD/COP/10/L.46).

Discussions focused on the development of targets and indicators for the Strategy for Resource Mobilization and on policy options to address the innovative financial mechanisms as a tool to support ecosystem services and additional funding for the Convention's implementation.

Targets under the strategy: Many developing countries supported a Strategy for Resource Mobilization with a monitoring mechanism, with Brazil emphasizing the need for quantitative targets and indicators. The EU said that a balance between the ambition of the strategic plan, adequate capacity and commitment by all parties should be ensured and, with many developed countries, highlighted the need for assessments and baselines to provide accurate information on funding needs. Noting the difficulties on agreeing on targets, the EU made a proposal on a roadmap for adopting targets, and adjustments were made in informal consultations. The provision on targets had two options: that "the targets would be adopted at COP 11," and that "the COP decided to define targets, for consideration at COP 11." During the closing plenary, parties agreed to the first option.

Indicators and other issues: During the closing plenary, Bolivia requested introducing reference to "relevant organizations and initiatives such as the World Peoples' Conference on Climate Change and Mother Earth Rights to submit their views on innovative financial mechanisms with

potential to generate new and additional financial resources, as well as social and economic problems.” Delegates eventually agreed to include it. Outstanding text referring to the ABS protocol and the intrinsic value of nature was also agreed.

Innovative financial mechanisms: Many developing countries were cautious about innovative financial mechanisms, requesting that they should be supplementary to the CBD’s financial mechanism and opposed reference to the Green Development Mechanism. Bolivia underscored the need for public funds in developed countries and cautioned against commodification of nature. Bolivia with Ecuador, and other developing countries proposed amendments throughout the text, including references to: ensure the rights of nature, the full respect of human rights, “net benefit for biodiversity,” not permitting that improvements in one country compensate for worsening situations in others, and cautions against commodification of biodiversity. Many developed countries opposed reference to commodification, and delegates agreed to refer instead to the intrinsic value of biodiversity. Bolivia also requested deletion of reference to TEEB, opposed by many developed countries. In the closing plenary, delegates agreed to withdraw the draft decision.

Final Decision: The decision (UNEP/CBD/COP/10/L.45) contains two sections on: concrete activities and initiatives including measurable targets and/or indicators and review of implementation of the Convention’s strategy for resource mobilization (goals 1, 3 and 4, as well as goals 6 and 8).

The COP, *inter alia*: emphasizes that any new and innovative funding mechanisms are supplementary and do not replace the CBD’s financial mechanisms; reiterates that national implementation of the strategy should include the design of a country-specific Strategy for Resource Mobilization, with the involvement of key stakeholders; and requests the GEF to provide timely and adequate financial support to update NBSAPs, which may include the development of country-specific resource mobilization strategies.

The COP adopts indicators for monitoring the implementation of the Strategy for Resource Mobilization, based on the Strategy’s mission and eight goals, *inter alia*: aggregated financial flows from categories including official development assistance, domestic budgets, private sector and NGOs; countries that have assessed values of biodiversity, identified funding needs, and national financial plans for biodiversity; funding provided through the GEF; number of international financing institutions; and funds and programmes that report to the OECD Development Assistance Committee.

Committed to substantially increasing resources (financial, human and technical) from all sources, including innovative financial mechanisms, balanced with the effective implementation of the CBD and its Strategic Plan, against an established baseline, the COP, *inter alia*:

- invites governments and initiatives such as the World People’s Conference on Climate Change and Mother Earth Rights to submit their views and information concerning innovative financial mechanisms with potential to generate new and additional financial resources, as well as social and economic problems related to those mechanisms that could undermine achievement of the three CBD objectives;

- decides to adopt targets at COP 11, provided that baselines have been identified and that an effective reporting framework has been adopted;
- considers for the development of targets, among others: increase in the annual international financial flows by 2020 to partner countries and that all parties, provided with adequate financial resources, will have, by 2015: reported funding needs, gaps and priorities and assessed and/or evaluated the intrinsic value, ecological, genetic, social, economic, and other values of biodiversity and its components; and
- invites donor parties to provide timely and adequate financial support to the realization of the concrete activities and initiatives to achieve the strategic goals of the Strategy for Resource Mobilization.

SCIENTIFIC AND TECHNICAL COOPERATION AND THE CHM: WG II first discussed this issue on Wednesday, 20 October, and adopted a draft (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.14) on Monday, 25 October.

Brazil stressed quality information to facilitate the implementation of NBSAPs. Brazil, India, the Philippines and Malaysia highlighted the need for further financial support to implement and maintain national CHMs. The EU called on parties to increase national implementation efforts.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.5), the COP adopts the mission, goals and objectives of the CHM for the period 2011-2020, which are annexed to the decision; and requests the Secretariat and GEF to cooperate to facilitate access to funding for the CHM as a key component to support implementation of the strategic plan, as well as implementation of NBSAPs.

TECHNOLOGY TRANSFER AND COOPERATION: This was first discussed in WG II on Wednesday, 20 October, and a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.9) was adopted on Monday, 25 October. On the biodiversity technology initiative (BTI), the EU said that institutions already working on technology transfer, rather than the CBD Secretariat, should host the proposed BTI, and that details of governance for the BTI had to be further elaborated. The African Group preferred the Secretariat hosting the BTI and, supported by Colombia, India, the Philippines, Singapore, Haiti and Jordan, but opposed by Switzerland and Japan, stressed that the BTI should be binding. Brazil maintained that a binding BTI under the CBD was necessary to correct the imbalance regarding access to information and technology. Canada called for further elaboration of its ToRs for consideration at a later stage.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.3), the COP emphasizes that the future BTI needs to: provide support for the implementation of the CBD and technology transfer work programme; be demand-driven, well-defined and based on technology needs; and be adequately funded and contribute to leveraging new and additional funding. The COP also requests the Secretariat to identify gaps in ongoing activities that support, facilitate and promote technology transfer of relevance to the CBD; and to analyze the technology needs assessments for COP 11 consideration.

GLOBAL STRATEGY FOR PLANT CONSERVATION (GSPC): The item was first discussed in WG II on Thursday, 21

October. A draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.18) was discussed on Monday, 25 October.

Many delegates supported the updated GSPC and targets, with the Philippines adding that they should correspond to the targets in the revised strategic plan. The EU stressed the need to include protection of plant diversity into national policies. Mexico and New Zealand welcomed the GSPC as a flexible framework to be adapted to national and local priorities. The Philippines and Singapore drew attention to fungi, with Benin adding pollinators. Canada requested further work on the technical rationale for the GSPC. Guatemala called for integration of indigenous knowledge and more holistic approaches. On the GSPC's objectives, the EU suggested making only a general reference to the three CBD objectives, opposed by Brazil, Malaysia and others, who preferred reference to the conservation and sustainable use of plant diversity, and to fair and equitable sharing of the benefits arising from the utilization of plant genetic resources.

In the closing plenary, the Secretariat announced the deletion of the provision requesting the Secretariat to seek the resources necessary for the establishment of a Secretariat position to strengthen the coordination and support towards the implementation of the GSPC beyond 2010. Delegates adopted the decision as amended.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.19), the COP: adopts the annexed consolidated update of the GSPC including the outcome-oriented global targets for 2011-2020, emphasizing that they should be viewed as a flexible framework within which national and/or regional targets may be developed, according to national priorities; and agrees to conduct a mid-term review of GSPC implementation and its targets in 2015. It invites parties and other governments to update national and regional targets, as appropriate; and along with the financial mechanism and other funders to provide adequate, timely and sustainable support for GSPC implementation. The annexed updated GSPC contains sections on: vision, mission statement, objectives, rationale, general principles, the targets 2011-2020, and implementation.

COMMUNICATION, EDUCATION AND PUBLIC AWARENESS (CEPA) AND THE INTERNATIONAL YEAR OF BIODIVERSITY (IYB): This was first discussed in WG II on Wednesday, 20 October, and a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.12) was adopted on Monday, 25 October. Many countries supported proposing an international decade on biodiversity. The EU suggested establishing a baseline on awareness and called for promoting synergies to raise financial resources. Canada urged use of indicators for measuring achievements of CEPA. The IIFB called for involvement of indigenous peoples and inclusion of references to indigenous rights throughout the draft decision. Peru recommended that the Secretariat conduct an assessment of the impact of all IYB activities.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.32), the COP invites parties to: further improve CEPA activities with the full and effective participation of all stakeholders, including ILCs; use indicators and guidelines for survey methodologies to participate in national, regional and subregional assessment of the state of public awareness on biodiversity; and report to the

Secretariat before COP 11 with the goal of setting priorities for the work programme. The COP also invites the Secretariat to assess the results of the IYB.

COOPERATION: Cooperation with other Conventions: This was first discussed in WG II on Wednesday 20 October, and a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.20) was adopted on Tuesday, 26 October. The EU proposed: revising the mandate of the Liaison Group of Biodiversity-related Conventions; and requesting WGRI 4 to determine a process to enhance coordination among the biodiversity-related conventions. CITES, supported by Brazil, but opposed by Norway and the EU, suggested taking into account existing strategies related to biodiversity and the independence of their governing bodies when considering the strategic plan a useful framework that is relevant to all biodiversity-related conventions. The reference remained in brackets and was eventually deleted during the closing plenary.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.28), the COP, *inter alia*:

- requests the Secretariat to prepare in consultation with the executives of the biodiversity-related conventions, proposals to strengthen the effectiveness of the Liaison Group of Biodiversity-related Conventions, its relevance to parties' needs and its linkages with the Joint Liaison Group of the Rio Conventions;
- requests WGRI 4 to determine the form and content of a process to enhance coordination, coherence and national-level strategies among the biodiversity-related conventions; and
- welcomes the agreement among the biodiversity-related conventions to consider the Strategic Plan a useful framework for all of them.

Promoting business engagement: This was first discussed in WG II on Wednesday, 20 October, and a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.20) was adopted on Monday, 25 October. Canada encouraged reporting on biodiversity conservation by the private sector; and the EU exploring innovative financial mechanisms such as payments for ecosystem services and partnerships to support the strategic plan implementation.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.18), the COP, *inter alia*:

- invites parties to promote a public policy enabling environment for private sector engagement and biodiversity mainstreaming into corporate strategies; and
- encourages the private sector to monitor and assess impacts on biodiversity and ecosystem services, develop processes and production methods that minimize or avoid negative impacts, take into account the Akwé: Kon Guidelines, and publicly report on biodiversity conservation and sustainable use.

Cities and local authorities: This was discussed in WG II on Wednesday, 20 October and in a Friends of the Chair group. A draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.21) was adopted on Tuesday, 26 October by WG II. Brazil recommended recognizing the role of subnational governments and local authorities. The EU proposed reviewing the draft plan at WGRI 4. The Asia-Pacific Group stressed the role of cities in implementing and financing core CBD activities.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.23), the COP endorses the plan of action on subnational governments, cities and other local authorities for biodiversity (2011-2020), contained in an annex and including a mission, objectives, indicative list of activities, a partnership and coordination mechanism, monitoring and reporting, and funding. The COP also requests the Secretariat to prepare an assessment of links and opportunities between urbanization and biodiversity for COP 11.

South-South cooperation: This was first discussed in WG II on Wednesday, 20 October, and a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.19) was adopted on Monday, 25 October. The EU suggested reviewing the proposed South-South cooperation multi-year plan of action at WGRI 4, whereas China called for its adoption at COP 10. Brazil urged richer countries not to block South-South cooperation. The Republic of Korea offered to host an expert meeting in 2011 to discuss a roadmap towards the possible adoption of the plan at COP 11.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.40), the COP:

- welcomes the plan of action for South-South cooperation on biodiversity for development, adopted by the Group of 77 and China;
- requests WGRI 4 to further develop the plan for COP 11 consideration; and
- welcomes the Republic of Korea's offer to host an expert meeting in 2011 on the roadmap towards the possible adoption of the plan at COP 11.

Gender mainstreaming: This was first discussed in WG II on Wednesday, 20 October and Thursday, 21 October, and a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.11) was adopted on Monday, 25 October. Cameroon, the CBD Women's Caucus, Thailand and Tanzania called for enhancing implementation of the Gender Plan of Action and creating a CBD staff position on gender.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.17), the COP, *inter alia*, requests the Secretariat to enhance efforts to fully implement the Plan of Action to mainstream gender considerations in all aspects of the CBD work; and invites parties to consider gender as a cross-cutting issue in the implementation of biodiversity-related activities.

FOURTH REVIEW OF THE FINANCIAL MECHANISM:

The item was first addressed by WG II on Tuesday, 19 October, and then discussed in the contact group on financial issues, chaired by M.F. Farooqui (India) and Robert Lamb (Switzerland), from 20-26 October. WG II adopted three draft decisions on Wednesday, 27 October, on: the review of guidance to the financial mechanism (UNEP/CBD/COP/10/CRP.23); the assessment of the amount of funds needed for the GEF's 6th replenishment (UNEP/CBD/COP/10/CRP.24); and the preparation for the GEF's fourth review (UNEP/CBD/COP/10/CRP.25). On Friday, 29 October, WG II approved a draft decision on additional guidance (UNEP/CBD/COP/10/CRP.31).

Discussions mainly focused on the process for collecting the consolidated guidance, the assessment of the effectiveness and the need for incremental funding for implementation of the Convention's objectives, including for updating NBSAPs.

On the review of the guidelines on the financial mechanism, many parties supported the consolidated guidelines proposed

in the draft decision, which included text agreed by WGRI 3. Bolivia proposed, and parties agreed, to include additional text on inviting parties and relevant stakeholders, including ILCs, to submit information and views on the further development of programme priorities.

On the preparation of the fourth review of the effectiveness of the financial mechanism, the EU, Switzerland, Ukraine and Japan requested that the review draw on information from "all" parties, whereas the African Group requested specific reference to LDCs and SIDS, with the Philippines adding the "most environmentally vulnerable" countries. The Russian Federation proposed, and delegates agreed, to list those countries along with countries with economies in transition and developed countries.

Final Decisions: The decision on review of guidance (UNEP/CBD/COP/10/L.29) includes an annex with consolidated guidance to the financial mechanism, which is based on text collected from prior guidance provided by the COPs to the GEF.

The COP decides that guidance to the financial mechanism, for a specific replenishment period, consists of a consolidated list of programme priorities that defines what is to be financed, and an outcome-oriented framework; invites parties and relevant stakeholders, including ILCs, to submit information and views on further development of programme priorities, by 30 November 2011, and requests the Secretariat to compile the information for WGRI 4 consideration.

The annex includes sections on policy and strategies and programmes priorities and eligibility criteria, among others.

The decision on the assessment of the funds needed for the implementation of the Convention for the sixth GEF replenishment (UNEP/CBD/COP/10/L.30) contains the ToRs for a full assessment of the funds needed for the implementation of the Convention for the sixth GEF replenishment.

In the decision, the COP, *inter alia*: adopts the ToRs for a full assessment of the amount of funds that are necessary to assist developing country parties in fulfilling their commitments under the Convention for the sixth GEF replenishment; requests the Secretariat to ensure completion of the assessment in time for WGRI 4 consideration; and invites parties to expedite the development of country-specific resource mobilization strategies as part of revised NBSAPs.

The annexed ToRs for a full assessment of the funds needed for the implementation of the Convention contain sections on objective, scope, methodology, procedures for implementation, and consultation process.

The decision on preparation for the fourth review of the effectiveness of the financial mechanism (UNEP/CBD/COP/10/L.31) contains annexed ToRs for the fourth review of the effectiveness of the financial mechanism. In the decision, the COP: decides to adopt the ToRs; requests the Secretariat to ensure the implementation of the review; and decides to consider further actions to improve the effectiveness of the financial mechanism at COP 11.

The annexed ToRs contain objectives, methodology, criteria and procedures for implementation, including that the effectiveness of the financial mechanism shall be assessed taking into account, *inter alia*: the actions taken by the financial mechanism in response to the guidance of COP; and the number

of developing country parties that receive timely, adequate and predictable funds to meet the agreed full incremental cost to them of implementing measures that fulfill the CBD obligations.

The decision on additional guidance to the financial mechanism (UNEP/CBD/COP/10/L.47) contains sections on NBSAPs, biodiversity integration, country specific resource mobilization strategies, GTI, indicators and monitoring, GSPC, PAs, Article 8(j) and related provisions, ABS, technology transfer and cooperation, the CHM, South-South cooperation on biodiversity, national reporting, marine and coastal biodiversity, the Cartagena Protocol on Biosafety and biodiversity and climate change.

In the decision, the COP, requests the GEF to, *inter alia*:

- provide adequate and timely financial support for updating NBSAPs;
- further develop approaches on the integration of biodiversity into poverty eradication and development processes;
- provide financial and technical support to eligible countries;
- continue to provide funding for GTI proposals;
- provide support to respond to the capacity needs of eligible parties in developing national targets and monitoring frameworks; and
- provide financial support to assist with the early ratification of the Nagoya Protocol on ABS and its implementation.

The decision urges parties, in particular developed country parties, and invites other governments and international financial institutions to provide adequate, predictable and timely financial support to eligible countries to enable the full implementation of the PA work programme. The decision invites the GEF and others to extend support for capacity building to eligible countries, in order to identify ecologically or biologically sensitive areas (EBSAs) and/or vulnerable marine areas in need of protection; and requests the Secretariat to, *inter alia*, identify indicators to measure and facilitate reporting on the achievement of social, cultural and economic benefits for biodiversity, climate change and combating desertification or land degradation.

ISSUES FOR IN-DEPTH CONSIDERATION

INLAND WATERS: Delegates first discussed inland waters in WG I on Monday, 18 October, and considered a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.2) on 22 and 25 October. Discussion focused on references to water security. Switzerland proposed referring to water security “for ecosystem services.” Brazil, supported by Canada and the Arab Countries, proposed replacing references to water security with “natural resources,” “water supply,” “sustainable water supply,” “sustainable use of water resources” and “water quality and availability,” depending on the context. The African Group, supported by New Zealand, suggested referring to “water for ecosystem services,” stressing that this should be reflected in the strategic plan. Norway favored reference to water security. The EU suggested replacing the term with “adequate quantity and quality water supply.” Delegates decided to address the issue on a case-by-case basis.

Final Decision: The decision (UNEP/CBD/COP/10/L.11) contains sections on: implementation of the work programme; climate change; scientific needs; biodiversity and natural disasters; and biodiversity, water and the strategic plan. An annex

contains ToRs for an expert group on the role of biodiversity in supporting the water cycle and associated ecosystem services. The COP, *inter alia*:

- invites the Secretariat, the Ramsar Convention Scientific and Technical Review Panel and others to establish an expert group to provide key policy relevant messages on maintaining the ability of biodiversity to continue to support the water cycle;
- invites parties and others to submit to the Secretariat science- and/or local-knowledge-based information and case studies relevant to the work of the expert group; and
- urges parties and others to mainstream biodiversity into all sectors and levels of government and society as a contribution to the achievement of CBD objectives.

MARINE AND COASTAL BIODIVERSITY: This item was addressed in WG I on Monday and Tuesday, 19-20 October. It was then taken up in a contact group chaired by Renée Sauv  (Canada), a drafting group, and a Friends of the Chair group also chaired by Sauv . A draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.13) was adopted on Thursday, 28 October.

Discussions focused on: the proposed establishment of a CBD global inventory of EBSAs; designation of marine protected areas (MPAs) in areas beyond national jurisdiction (ABNJ); and an expert workshop on marine biodiversity and climate change.

Ecologically or biologically sensitive areas: On applying the CBD criteria for the establishment of EBSAs, Mexico, Brazil, Canada, India, Honduras, Guatemala and Ukraine, speaking also for Georgia and the Russian Federation, favored emphasizing the role of the UN General Assembly. The African Group, Haiti and Venezuela preferred emphasizing the role of the CBD. Thailand, Fiji and Egypt suggested a combination of the two options. Norway emphasized the role of regional competent organizations. Delegates eventually agreed to note that the application of CBD scientific criteria on EBSAs is a scientific and technical exercise and that the selection of conservation and management measures for EBSAs is a matter for states and competent intergovernmental organizations.

Mexico, Brazil and Jamaica opposed the creation of a CBD global inventory of EBSAs in ABNJs; while the EU, Birdlife International, Census of Marine Life and WWF supported it, with the EU suggesting that it be funded by the GEF. Delegates eventually agreed to establish a repository for scientific and technical information related to the application of the scientific criteria on EBSAs identification and other relevant nationally and internationally agreed scientific criteria.

MPAs: Norway, Venezuela and Brazil opposed reference to a process towards the designation of MPAs in ABNJ. The African Group supported a process towards designation of MPAs in ABNJ in the framework of the UN General Assembly, with the Deep Sea Conservation Coalition and Pew Environment Group recommending this as a matter of high priority. Delegates eventually agreed to invite the General Assembly and its Working Group on Marine Biodiversity in ABNJs to expedite work on its agenda, including consideration of issues of MPAs.

Climate change: Malaysia, the African Group and Timor Leste supported an expert workshop on climate change impacts on ocean areas. Thailand, Egypt, Canada, India and Honduras favored a joint CBD-United Nations Framework

Convention on Climate Change (UNFCCC) expert workshop to promote better understanding of issues of common interest. Tanzania, Costa Rica, Venezuela, Uruguay, Guatemala, Haiti, Pakistan and Jamaica preferred requesting the CBD to include the interaction between oceans and climate change in future collaboration with the UNFCCC, with El Salvador proposing inclusion of mitigation alternatives and adaptation options. Papua New Guinea noted that the expert workshop can result in CBD-UNFCCC collaboration. The IIFB urged studies of climate change impacts on marine biodiversity and indigenous peoples' livelihoods. Delegates eventually agreed to request the Secretariat to: include the interaction between oceans and climate change, and alternatives for mitigation and adaptation strategies, in the proposal to develop joint activities among the Rio Conventions; and hold an expert workshop on marine biodiversity and climate change, inviting collaboration with the UNFCCC, as inputs for the development of joint activities between the Rio Conventions.

Final Decision: The decision (UNEP/CBD/COP/10/L.42) includes sections on: in-depth review of progress in implementing the programme of work; identification of EBSAs and scientific and technical aspects relevant to environmental impact assessment in marine areas; impacts of unsustainable fishing, and illegal, unreported and unregulated fishing; impacts of ocean fertilization; impacts of ocean acidification; impacts of human activities; and an annex containing an indicative list of activities for enhancing the conservation and sustainable use of biodiversity of marine living resources in ABNJ.

On EBSAs, the COP notes that: the application of the CBD scientific criteria for identifying EBSAs is a tool that parties and competent intergovernmental organizations may choose to use to progress towards the implementation of ecosystem approaches in relation to ABNJs; their application is a scientific and technical exercise; and the identification of EBSAs and selection of conservation and management measures is a matter for states and competent intergovernmental organizations. The COP requests the Secretariat, in collaboration with relevant international organizations and governments, to establish a repository for scientific and technical information and experience related to the application of the scientific criteria on EBSAs identification and other relevant nationally and internationally agreed scientific criteria.

On MPAs, the COP invites the UN General Assembly and its Working Group on marine biodiversity in ABNJs to expedite its work on approaches to promote international cooperation and coordination for the conservation and sustainable use of biodiversity in ABNJs, and consideration of issues of MPAs, and urges parties to take action to advance the work of its Working Group.

On climate change, the COP requests the Secretariat to convene, inviting collaboration with UNFCCC, an expert workshop on the role of marine biodiversity and ecosystems in climate change adaptation and mitigation, in support of the development of elements on marine biodiversity and climate change as inputs to the development of joint activities between the Rio Conventions.

MOUNTAIN BIODIVERSITY: WG I discussed mountain biodiversity on Monday, 18 October, and adopted a draft decision

(UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.1) on Friday, 22 October. New Zealand, opposed by the EU and the African Group, proposed deleting references to people's well-being. Delegates eventually agreed to refer to "providing ecosystem services thus contributing to ensuring the well-being of people." Delegates also discussed the establishment of conservation corridors, taking into account the need to avoid the spread of IAS.

Final Decision: The decision (UNEP/CBD/COP/10/L.2) contains sections on: the status and trends of mountain biodiversity, and three programme elements on direct actions, means, and supporting actions for implementation for conservation, sustainable use and benefit-sharing. The COP, *inter alia*: invites parties and others to establish conservation corridors and connectivity taking into account particular endemic species, while avoiding the spread of IAS; and encourages parties and others to develop upland-lowland interactions, with the aim of strengthening the conservation and sustainable use of mountain biodiversity through the provision of ecosystem services, thus contributing to ensuring the well-being of people.

PROTECTED AREAS: WG I first considered this issue on Tuesday, 19 October, and approved a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.3) on Monday, 25 October. Discussions mainly focused on sustainable finance and climate change.

Sustainable finance: Belarus called for preparing methodological guidelines for estimating costs of establishing PAs. The Philippines, supported by China, Argentina, India, Honduras, Indonesia and Saint Lucia, proposed removing brackets regarding the provision of adequate, predictable and timely financial support to developing countries. Uruguay proposed text to remind the UNFCCC to pay attention to climate financing mechanisms related to PAs. The EU stressed the role of NBSAPs as a basis for accessing resources under the fifth GEF replenishment. Nepal noted that an increase in the number of PAs requires an increase in funding. On a call to parties to express their funding needs, delegates agreed to reference the LifeWeb Initiative, and to urge donors and countries in a position to do so to support funding needs.

Climate change: Delegates discussed text calling for developing tools for use by relevant national authorities and stakeholders for planning of PA networks and climate change adaptation and mitigation measures; and substituted a request to the Secretariat to convene a special meeting of the Joint Liaison Group on the role of PAs, with one to ensure inclusion of the role of PAs when conveying a proposal to develop joint activities among the Rio Conventions.

Final Decision: The decision (UNEP/CBD/COP/10/L.12) contains sections on: strategies for strengthening implementation; issues that need greater attention; target and timetable issues; and an annex setting out a national profile on the implementation of the work programme. Issues that need greater attention include, amongst others: sustainable finance, climate change, management effectiveness, IAS management, inland water PAs, and the programme element on governance, participation, equity and benefit sharing.

The COP, *inter alia*:

- encourages developing countries to express their PA system-wide and project-funding needs based on their NBSAPs for

the PAs work programme, including through the LifeWeb Initiative;

- urges donors and countries in a position to do so to support funding needs;
- requests the Secretariat to ensure inclusion of the role of PAs when conveying a proposal to develop joint activities to the Secretariats of the UNFCCC and the UN Convention to Combat Desertification (UNCCD);
- invites parties to explore how funding opportunities under climate change adaptation and mitigation strategies could contribute to the implementation of the work programme, while enhancing co-benefits for biodiversity and climate change adaptation and mitigation; and
- invites parties, *inter alia* to establish clear mechanisms and processes for equitable cost and benefit-sharing and for full and effective participation of ILCs, related to PAs, in accordance with national laws and applicable international obligations.

SUSTAINABLE USE: WG I first addressed this issue on Wednesday, 20 October, with a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.4) discussed on Monday and Tuesday, 25-26 October. The discussions focused on an AHTEG on sustainable use in agriculture and forestry, and the Satoyama Initiative. A Friends of the Chair group, chaired by Alfred Oteng-Yeboah (Ghana), discussed the Satoyama Initiative.

Technical expert group: The Philippines supported convening an AHTEG on sustainable use in agriculture and forestry, including non-timber forest products, whereas Australia, Argentina, Brazil, Guatemala and the African Group opposed it, raising concerns about duplication of efforts within the UN system. Norway, Indonesia, New Zealand, Switzerland and the Arab Countries expressed concern about the AHTEG's ToRs being too broad, and the EU called for their careful consideration. IUCN proposed that the AHTEG also consider fisheries, aquaculture and wildlife management. Chair Hufler proposed, and delegates agreed, to request the Secretariat to compile relevant information for SBSTTA 15 consideration, rather than convene an AHTEG.

Satoyama Initiative: Many delegates supported the Satoyama Initiative, but some expressed concern about distorting trade or production, and others called for further information on it. Delegates eventually supported further discussion, analysis and understanding of the initiative.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.15), the COP, *inter alia*:

- invites parties to encourage the application of the polluter pays principle, and effective market-based instruments that have the potential to support sustainable use and improve the sustainability of supply chains, and to strengthen initiatives that link biodiversity, development, and poverty alleviation, for example the BioTrade Initiative of UN Conference on Trade and Development (UNCTAD);
- requests the Secretariat to report on information on how to improve sustainable use, including on international guidelines and best practices for sustainable agriculture and forestry to SBSTTA prior to COP 11; and
- recognizes and supports further discussion, analysis and understanding of the Satoyama Initiative to further

disseminate knowledge, build capacity and promote projects and programmes for the sustainable use of biological resources.

BIODIVERSITY AND CLIMATE CHANGE: This item was first addressed in WG I on Wednesday, 20 October. Discussions mainly focused on geo-engineering, cooperation among the Rio Conventions, and REDD+. Text on geo-engineering was considered in a Friends of the Chair group chaired by Horst Korn (Germany). Text on collaboration among the Rio Conventions and REDD+ was discussed in a contact group chaired by Hesiquio Benitez (Mexico), with REDD+ being further discussed in a Friends of the Chair group chaired by Robyn Bromley (Australia), as well as in informal ministerial consultations. On Thursday, 28 October, WG I adopted a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.11), with the exception of text on REDD+ safeguards, pending informal ministerial consultations, and with bracketed text on supporting development of guidance on enhancing complementarity between national forest biodiversity-related and climate change measures. The closing plenary adopted the decision, lifting the remaining brackets and approving compromise language on REDD+ safeguards resulting from the informal ministerial consultations.

Geo-engineering: Tuvalu, the Philippines, Costa Rica, the African Group, Switzerland, the Alianza Bolivariana para los Pueblos de Nuestra América (ALBA) Group, Grenada, Greenpeace, Ecosystems Climate Alliance and ETC Group requested that no geo-engineering is undertaken until an adequate scientific basis justifies it and associated risks are considered. The Philippines also proposed inserting language on the urgent need for a global transparent regulatory framework on geo-engineering. Brazil proposed allowing scientific activities on a small scale and within national jurisdiction. Japan noted that certain geo-engineering activities could be beneficial for biodiversity and climate change. The Russian Federation requested deletion of language on geo-engineering. Delegates then discussed: a definition or understanding of geo-engineering; the wording for a *de facto* moratorium; and an exception for scientific research.

On the definition, delegates discussed a preliminary understanding of geo-engineering, making reference to technologies reducing solar insolation or increasing carbon sequestration from the atmosphere and debating whether to explicitly exclude carbon capture and storage (CCS). Eventually delegates agreed in the Friends of the Chair group to insert, in a footnote, an understanding of geo-engineering without prejudice to future deliberation on the definition, excluding CCS from fossil fuels when it captures carbon dioxide before it is released into the atmosphere. During WG I discussions, Bolivia requested to clarify that the exclusion of CCS cannot be interpreted as an acceptance of geo-engineering activities in the draft decision, eventually agreeing to just note this concern in the meeting report.

On the *de facto* moratorium, delegates discussed whether it should be lifted after the creation of a global, transparent and effective regulatory and control mechanism. They eventually decided to mention the absence of such mechanisms, but task the Secretariat with a study of gaps in existing global

mechanisms for consideration by SBSTTA, taking into account that such mechanisms may not be best placed under the CBD. Delegates then discussed how to qualify the moratorium, eventually agreeing to refer to “climate-related geo-engineering activities that may affect biodiversity,” in accordance with the precautionary approach and CBD Article 14 (Impact Assessment and Minimizing Adverse Impacts).

On the exception for scientific research, delegates debated whether to request that it is carried out in a “confined” and “controlled” environment, within national jurisdiction, subject to prior assessment of potential impacts on the environment, and justified on the need to gather specific data. They eventually agreed to refer to a “controlled setting” and to CBD Article 3 on ensuring that activities within CBD parties’ jurisdiction or control do not cause damage to the environment of other states or beyond national jurisdiction.

Cooperation among the Rio Conventions: China opposed a joint work programme among the Rio Conventions, stressing the need to respect the expertise and independent mandate of the UNFCCC. Mexico, Tuvalu, Bosnia-Herzegovina, Pakistan, Mauritius, Palau, the African Group, Nepal, Switzerland, Timor Leste, Costa Rica and Greenpeace favored calling upon the CBD to convey a proposal for joint activities and a joint work programme to the other Rio Conventions. The Philippines, Colombia, South Africa, Papua New Guinea, India and Brazil preferred suggesting that parties consider the pertinence of undertaking joint activities and a joint work programme. Several parties expressed concern about the already over-burdened agenda of the UNFCCC. Delegates eventually agreed to eliminate reference to the joint work programme, and rather ask the Secretariat to convey to the other Rio Conventions a proposal for joint activities, taking note of the difference in mandate and membership of the Rio Conventions. Delegates also agreed to invite the UNFCCC and UNCCD COPs to collaborate with the Secretariat in consulting with the Bureau of the Preparatory Committee for the Rio+20 Summit on developing its agenda and submit the outcome to the Rio Convention COPs.

Finally, delegates discussed the possible convening of a joint high-level session of the Rio Conventions in connection with the Rio+20 Summit. The EU accepted to delete it, but requested specifying that the Rio Conventions’ COPs will explore how to make use of preparatory work in connection with the summit, with Brazil adding “together with the Rio+20 Bureau.”

REDD+: The African Group, Pakistan, Indonesia, Thailand, Japan, Switzerland, the Russian Federation, Malaysia, Switzerland, Greenpeace and IIFB called on the Secretariat to contribute to discussions on biodiversity safeguards and mechanisms to monitor impacts of REDD+ on biodiversity. Costa Rica, Mauritius, Timor Leste and Nepal preferred that the Secretariat explore opportunities, based on consultation with parties, to provide advice on REDD+ upon request. Some delegates expressed concern about referring to “biodiversity safeguards,” noting that this is not agreed language under the UNFCCC and cautioned against prejudging ongoing UNFCCC negotiations. The Ecosystems Climate Alliance noted that biodiversity safeguards do not exist in land-use provisions of the Kyoto Protocol applied to developed countries. Norway proposed calling on Collaborative Partnership on Forests (CPF) partners to

assess potential mechanisms to monitor impacts on biodiversity from ecosystem-based approaches to climate change mitigation including REDD+, the conservation of forest carbon stocks and sustainable management of forests and forest carbon stocks.

Delegates eventually agreed to request the Secretariat to: include “biodiversity concerns” in connection with REDD+ when conveying a proposal on joint activities between the Rio Conventions; identify possible indicators to assess the contribution of REDD+ to reaching the CBD objectives, in addition to assessing potential mechanisms to monitor impacts on biodiversity, without pre-empting future decisions taken under UNFCCC; and, as proposed by the informal ministerial consultations, provide advice on relevant safeguards for biodiversity without pre-empting future decisions under the UNFCCC.

Final Decision: The decision (UNEP/CBD/COP/10/L.36) addresses: financial issues; assessing the impacts of climate change on biodiversity; reducing climate change impacts on biodiversity and biodiversity-based livelihoods; ecosystem-based approaches for adaptation and for mitigation; recognizing biodiversity impacts of climate change mitigation and adaptation measures; valuation and incentive measures; climate change and the biodiversity of dry and sub-humid lands; and ways and means to achieve biodiversity co-benefits.

On geo-engineering, the COP invites parties and governments, according to national circumstances and priorities, to ensure, in line with decision IX/16 C on ocean fertilization, in the absence of a science-based, global, transparent and effective control and regulatory mechanism for geo-engineering, and in accordance with the precautionary approach and CBD Article 14, that no climate change-related geo-engineering activities that may affect biodiversity take place, until there is an adequate scientific basis on which to justify them and appropriate consideration of the associated risks for the environment and biodiversity and associated social, economic and cultural impacts, with the exception of small-scale scientific research studies that would be conducted in a controlled setting in accordance with CBD Article 3 (Principle), and only if they are justified by the need to gather specific scientific data and are subject to a thorough prior assessment of the potential impacts on the environment. A footnote clarifies that without prejudice to future deliberations on the definition of geo-engineering activities, the COP understands that any technologies that deliberately reduce solar insolation or increase carbon sequestration from the atmosphere on a large scale that may affect biodiversity (excluding CCS from fossil fuels when it captures carbon dioxide before it is released into the atmosphere) should be considered as forms of geo-engineering that are relevant to the CBD until a more precise definition can be developed.

The COP also requests the Secretariat to:

- compile scientific information and views of ILCs and other stakeholders on the possible impacts of geo-engineering techniques on biodiversity and associated social, economic and cultural considerations, and options on definitions and understandings of climate-related geo-engineering relevant to the CBD for SBSTTA consideration;
- undertake a study on gaps in existing science-based global, transparent and effective control and regulatory mechanisms

for climate-related geo-engineering relevant to the CBD for SBSTTA and COP consideration and communication to relevant organizations, bearing in mind that such mechanisms may not be best placed under the CBD.

On cooperation among the Rio Conventions, the COP requests the Secretariat to convey a proposal to develop joint activities between the Rio Conventions to their Secretariats; and invites the UNFCCC and UNCCD COPs to collaborate with the Secretariat through the Joint Liaison Group in:

- considering the proposed elements on joint activities on climate change, biodiversity, land degradation and ecosystem-based approaches to climate change mitigation and adaptation;
- exploring the possibility of convening a joint preparatory meeting between the Rio Conventions on possible joint activities; and
- consulting the Bureau of the Preparatory Committee of the Rio+20 Summit and exploring together with the Bureau how to make use of the preparatory work in connection with Rio+20.

On REDD+, the COP requests the Secretariat to:

- provide advice, for approval by COP 11, including on the application of relevant safeguards for biodiversity, without pre-empting any future decisions taken under the UNFCCC, based on effective consultation with parties, and with ILC participation, so that actions are consistent with the CBD objectives and avoid negative impacts on and enhance benefits for biodiversity; and
- support the development of guidance on how to create synergies between the implementation of national forest biodiversity-related measures and climate-change measures.

OTHER SUBSTANTIVE ISSUES

AGRICULTURAL BIODIVERSITY: WG I first considered this issue on Thursday, 21 October, and approved a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.10) on Wednesday, 27 October.

Discussion focused on the second phase of the joint work plan between the CBD and the FAO Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture (CGRFA). The Philippines, Ecuador, the Pacific Islands, the African Group, the EU, Norway and Malaysia supported, opposed by Australia, work on trends in patents and other IPRs. Peru, opposed by Canada, suggested adding analysis of the use of species important for food security in other sectors. Ethiopia drew attention to the rights of subsistence farmers in developing countries. The EU, opposed by the CBD Alliance and Norway, requested deleting reference to impacts of IPRs on small-scale farmers.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.33), the COP: requests the Secretariat and invites the CGRFA to work together in designing the second phase of their joint work plan, considering, amongst others: ways and means to promote the positive and minimize/avoid the negative impacts of biofuel production and use on biodiversity, and impacts on biodiversity that affect related socioeconomic conditions.

DRY AND SUB-HUMID LANDS: WG I first considered this issue on Wednesday, 20 October, and discussed a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.6) on Tuesday, 26 October. Delegates discussed, among others, criteria for the definition of drylands under the UNCCD and CBD. Iran and the African Group, opposed by China, supported reference to differences

between the UNCCD and CBD criteria for the definition of drylands. After discussions, delegates agreed to delete this reference and adopt the revised delineation of dry and sub-humid lands for transmission to the UNCCD instead.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.14), the COP:

- adopts the revised delineation of dry and sub humid lands and requests the Secretariat to convey it to the UNCCD to inform the ongoing process on the revision of the UNCCD strategic plan;
- requests the Secretariat to ensure inclusion of the role of dry and sub-humid lands when conveying a proposal to develop joint activities between the Rio Conventions to the UNFCCC and the UNCCD; and
- urges parties and others to support activities identified in national capacity self-assessments that promote synergies among the Rio Conventions at the subnational, national and regional level, within dry and sub-humid lands.

FOREST BIODIVERSITY: WG I first discussed this on Wednesday, 20 October, and adopted a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.5) on Tuesday, 26 October, with the exception of outstanding text on REDD+, which was only included in the decision on climate change. Discussions focused on CBD work on the definition of forest and forest types in the context of cooperation with UN Forum on Forests (UNFF).

Definitions of forest and forest types: Norway, the EU and the Philippines, opposed by Brazil, Malaysia and Australia, favored work on improved definitions of forest and forest types. Delegates eventually agreed on compromise language noting the need to follow up on Decision IX/5 (Forest Biodiversity) as it relates to work on definitions, with the objective of further improving the biodiversity components of the Global Forest Resources Assessment.

Final Decision: The decision (UNEP/CBD/COP/10/L.21) includes sections on: cooperation with the UNFF, the International Tropical Timber Organization (ITTO) and the Low-Forest Cover Countries Secretariat; targeted joint activities between the CBD and UNFF; cooperation with FAO; and cooperation with CPF.

Regarding targeted joint activities with UNFF, the COP requests the Secretariat to streamline forest-related reporting, including by organizing, in collaboration with FAO, a meeting of the CPF Task Force on Streamlining Forest-related Reporting, to investigate whether there are inadequacies in forest biodiversity reporting and monitoring, aware of the need to follow up on decision IX/5, paragraph 3(g) on clarifying the definitions of forest and forest types that reflect forest biodiversity at the level appropriate for reporting and monitoring the status of forest biodiversity.

BIOFUELS: This item was addressed in WG I on Thursday, 21 October, and then in a contact group and Friends of the Chair group co-chaired by Giannina Santiago (Colombia) and Ole Hendrickson (Canada). WG I adopted a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.12) on Thursday, 28 October. Discussions mostly focused on: references to land tenure security and water; national inventories of lands; CBD work on a toolkit; and synthetic biology.

Land tenure security and water: The African Group, Japan, Switzerland, Jamaica and India favored a call to ensure ILCs' land rights and sustainable practices and redress negative impacts on ILCs. Brazil, Argentina and Japan opposed reference to land rights, with Brazil stressing that there is no internationally agreed definition of land tenure security. Delegates decided to discuss issues related to land and water as included in "related socio-economic conditions," recognizing the implications for ILCs. The Dominican Republic supported the inclusion of water and land tenure. Switzerland, with India, favored land tenure. The African Group, supported by the Philippines, proposed "land and land tenure, security and resources rights." Brazil preferred "access to land, water and other resources." Delegates agreed to reference "land tenure and resource rights, including water."

National inventories: On an invitation to parties to develop national inventories to identify areas of high biodiversity value, critical ecosystems and areas important to ILCs, the African Group and the Philippines, opposed by Brazil, supported the development of inventories of no-go areas. Eventually the Philippines accepted deletion of reference to no-go areas, provided that delegates agreed to inviting parties to assess and identify areas and ecosystems that not only could be used for biofuel production, but also that could be exempted from it.

CBD future work: Brazil, the Pacific Islands, the Dominican Republic, Japan and El Salvador requested the Secretariat to disseminate information on tools on biofuels and biodiversity for voluntary use. The African Group, Switzerland, Kenya, Cuba and the Arab Countries preferred that the CBD develop a toolkit of standards and methodologies on biofuels and biodiversity. Delegates eventually agreed to delete reference to a "toolkit," and instead requested the Secretariat to: analyze and disseminate information on tools for voluntary use to assess direct and indirect impacts of biofuel production and use on biodiversity and related socioeconomic conditions; and contribute to, and assist with, the ongoing work of relevant partner organizations and processes, with several qualifiers.

Synthetic biology: Brazil, Argentina and the EU opposed text on convening an AHTEG on synthetic biology and requesting parties to avoid release of synthetic biology into the environment. The Pacific Islands preferred undertaking an assessment of synthetic biology, rather than convening an AHTEG. New Zealand and Ghana suggested that synthetic biology be addressed intersessionally as a new and emerging issue. The Philippines, Cameroon, the Dominican Republic and Bolivia recommended ensuring that synthetic life, cell or genome, are not released into the environment. The EU proposed inviting parties to consider the issue of synthetic biology for biofuel production and use related to the three CBD objectives when implementing this decision and decision IX/2 (Biofuels and Biodiversity). Delegates eventually agreed to: urge parties to apply the precautionary approach to the release of synthetic life, cell or genome, into the environment; and acknowledge parties' entitlement in accordance with domestic legislation to suspend the release of synthetic life into the environment.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.41), the COP:

- recognizes that the impacts of biofuel production and use on biodiversity can positively or negatively affect related socioeconomic conditions, including food and energy security, as well as the consideration of land tenure and resource rights, including water, where relevant for CBD implementation, and in particular implications for ILCs;
- invites governments and relevant organizations to develop national inventories to identify areas of high biodiversity value, critical ecosystems, and areas important to ILCs, and assess and identify areas and, where appropriate, ecosystems that could be used in, or exempted from, biofuel production;
- requests the Secretariat to: compile, analyze and summarize information on tools for voluntary use, including on available standards and methodologies to assess direct and indirect effects and impacts on biodiversity of biofuel production and use, in their full life cycle as compared to that of other types of fuels, and impacts on biodiversity that affect related socioeconomic conditions; take into account the work and collaborate with relevant partner organizations and processes; and disseminate and facilitate access to such information; and
- urges governments to apply the precautionary approach to the field release of synthetic life, cell, or genome into the environment, acknowledging parties' entitlement, in accordance with domestic legislation, to suspend the release of synthetic life, cell, or genome into the environment.

INVASIVE ALIEN SPECIES: WG I considered this item on Thursday, 21 October, and discussed a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.8) on Tuesday and Wednesday, 26-27 October. Discussion focused on a proposed AHTEG on IAS introduced as pets, aquarium and terrarium species, and as live bait and live food, with particular regard to the possibility to develop international standards. In addition, language on IAS for biofuel production was discussed by the contact group on biofuels and eventually placed in the decision on IAS.

Expert group: The EU, Belarus, Norway, Thailand, the Republic of Korea, Costa Rica, Argentina and the African Group, opposed by Brazil, Australia, Malaysia and New Zealand, recommended that the AHTEG provide practical guidance on the development of international standards. South Africa proposed that the AHTEG develop "scientific and technical" guidance on international standards. Supporting the AHTEG, the Global Invasive Species Programme stressed the need for guidance for national implementation. Following informal consultations, delegates agreed on establishing an AHTEG to provide scientific and technical information, advice and guidance on the possible development of standards by appropriate bodies that can be used at an international level to avoid the spread of IAS that current international standards do not cover.

IAS for biofuel production: The Pacific Islands, Switzerland, India, the Russian Federation and the African Group favored applying the precautionary approach to the use of IAS in biofuel production and use; while Brazil and Argentina requested deletion. The Dominican Republic, Japan, Paraguay, Malawi, Jamaica and New Zealand preferred applying the precautionary approach if species used in biofuel production become invasive. Delegates eventually agreed to recognize threats to biodiversity posed by existing and new IAS, and to urge parties to apply the precautionary approach to the introduction and spread of IAS for

agricultural and biomass production, including biofuel feedstocks and for carbon sequestration, following the CBD guiding principles on IAS.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.35), the COP establishes an AHTEG to suggest ways and means, including providing scientific and technical information, advice and guidance, on the possible development of standards by appropriate bodies that can be used at an international level to avoid the spread of IAS that current international standards do not cover, to address the identified gaps and to prevent the impacts and minimize the risks associated with the introduction of IAS as pets, aquarium and terrarium species, as live bait and live food. The ToRs of the AHTEG are annexed to the decision.

The COP also urges parties to apply the precautionary approach with regard to the introduction, establishment and spread of IAS for agricultural and biomass production, including biofuel feedstocks, and for carbon sequestration, following the CBD guiding principles on IAS.

GLOBAL TAXONOMY INITIATIVE: WG I first discussed this on Thursday, 21 October, and addressed a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.7) on Tuesday and Wednesday, 26-27 October. Discussions dwelt on scientific and technical collaboration subject to the outcomes of the ABS negotiations. Delegates also discussed the inclusion of ILCs' PIC. Brazil suggested using language emerging from the ABS negotiations on "PIC and/or approval and involvement of ILCs, in accordance with national legislation," but delegates did not agree. Peru reiterated the need to require PIC for accessing ILCs' taxonomic knowledge. After deliberations, delegates agreed to make reference to the CBD objectives and, where applicable, PIC and/or approval and involvement of ILCs, as well as relevant national legislation.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.34), the COP, *inter alia*, encourages parties and others to find ways of facilitating and benefiting from regional and subregional scientific and technical collaborations in accordance with relevant national legislation and relevant requirements where applicable; and urges parties and invites others to support and implement, as appropriate, in accordance with all CBD objectives and, where applicable, with PIC and/or approval and involvement of ILCs, such actions as supporting ILCs in capturing and preserving their taxonomic knowledge.

ARTICLE 8(J): The issue was discussed in WG I on Thursday, 21 October, and in a Friends of the Chair group focusing on the Article 8(j) MYPOW and bracketed provisions of the ethical code. Draft decisions on ILC participation (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.16) and *sui generis* systems (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.17) were tabled and approved by WG II on Monday, 25 October. Draft decisions on the code of ethical conduct (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.28) and the Article 8(j) MYPOW (UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.27) were tabled and adopted by WG II on Thursday, 28 October. In the closing plenary, delegates adopted the draft decisions lifting brackets around references to financial resources and the international ABS regime.

Discussions in WG II focused on the full and effective participation of ILCs in all CBD decision-making processes and the need for capacity-building activities, especially for

negotiating ABS arrangements and to ensure benefit-sharing for TK use. Many delegates supported further work on *sui generis* systems for TK protection, with the African Group requesting benefit-sharing for TK accessed through *sui generis* systems. The EU and New Zealand recommended that the Secretariat continue to inform the WIPO Intergovernmental Committee on Intellectual Property and Genetic Resources, Traditional Knowledge and Folklore (IGC) on CBD work in that regard.

Regarding the ethical code, Bolivia, Brazil, the IIFB and many others requested reference to PIC, rather than references to "approval and involvement," of ILCs.

Eventually, the group agreed to clarify in the rationale that the code should not be interpreted as altering domestic laws, treaties or other constructive arrangements that may already exist; and in turn to remove the brackets from numerous references to "lands and waters traditionally used and occupied by ILCs." Delegates further agreed to use language from the ABS negotiations on "PIC and/or approval and involvement of ILCs."

Regarding the MYPOW, many delegates welcomed the inclusion of a component on CBD Article 10 (sustainable use), with a focus on 10(c) (customary use) and an international meeting on the issue. In the Friends of the Chair group, discussions centered on the issue for in-depth consideration at Article 8(j) WG 7. Most delegates preferred biodiversity and climate change, with disagreement remaining about the extent to which mitigation should be considered. The EU preferred PAs and Brazil benefit-sharing modalities. Delegates agreed on ecosystem management, ecosystem services and PAs.

Final Decisions: The decision on ILC participation (UNEP/CBD/COP/10/L.6) contains sections on capacity-building efforts; development of communication mechanisms and tools; ILC participation in the work of the Convention; and other initiatives. The COP, *inter alia*, requests the Secretariat to convene, subject to availability of resources, capacity-building workshops.

In the decision on *sui generis* systems (UNEP/CBD/COP/10/L.7), the COP notes that: *sui generis* systems include useful elements to consider when developing such systems for TK protection at local, national, regional and international levels; and that they should be developed taking into account customary laws, practices and community protocols with the effective participation, approval and involvement of ILCs. It further invites parties to submit information and reports on measures taken for TK protection. Noting the decision of the WIPO General Assembly to undertake text-based negotiations on an international legal instrument to prevent misuse and misappropriation of TK, the COP requests the Secretariat to continue to inform the WIPO ICG on work undertaken on *sui generis* systems.

The decision on the Article 8(j) MYPOW (UNEP/CBD/COP/10/L.39) contains sections on progress reports, the in-depth review and the revised MYPOW, CBD Article 10 (sustainable use); the revised agenda for the Article 8(j) WG; indicators; participation, including the voluntary fund and local communities; capacity building; CEPA; technical guidelines for recording and documenting TK; and recommendations of the UN Permanent Forum on Indigenous Issues (UNPFII). It further

includes annexed ToRs for task 15 (development of guidelines to facilitate repatriation of information, including cultural property to facilitate recovery of TK) of the Article 8(j) MYPOW.

The COP decides: that there will be one intersessional Article 8(j) meeting, preferably back-to-back with another CBD meeting; to include a new agenda item for future Article 8(j) WG meetings, namely an in-depth dialogue on thematic areas or cross-cutting issues; and that at Article 8(j) WG 7 such dialogue will be on: ecosystem management, ecosystem services and PAs. The COP further decides to include a new major component on Article 10 (sustainable use) with a focus on Article 10(c) (customary use); requests the Article 8(j) WG to develop further guidance on sustainable use and related incentive measures; and authorizes the Secretariat to convene an international meeting to provide advice on the content and implementation of the new major component for consideration at Article 8(j) WG 7. The COP further adopts indicators on status and trends in land-use change and land tenure in the traditional territories of ILCs; and status and trends in the practice of the traditional occupations.

In the decision on the ethical code (UNEP/CBD/COP/10/L.38), the COP adopts the annexed elements of the ethical code of conduct; decides to entitle it the “Tkarihwaié:ri Code of Ethical Conduct on the Respect for the Cultural and Intellectual Heritage of ILCs Relevant to the Conservation and Sustainable Use of Biological Diversity,” with Tkarihwaié:ri being the Mohawk term for “the proper way.” It further invites parties and governments to: make use of the code to guide the development of models of codes of ethical conduct for research, access to, and use of information concerning TK, for the conservation and sustainable use of biodiversity; and to undertake education, awareness-raising and communication strategies on the code for incorporation, as appropriate, into policies and processes governing interactions with ILCs. It finally invites the GEF and funders to consider providing assistance to ILCs, particularly women, to raise their awareness and build capacity and understanding of the code.

The annexed code contains a preamble and sections on: ethical principles, including general principles and specific considerations; and methods. The rationale sets out that the elements of the code: are voluntary and intended to provide guidance for interactions with ILCs and for the development of local, national and regional codes of ethical conduct, with the aim of promoting respect, preservation and maintenance of TK relevant for the conservation and sustainable use of biodiversity; and should not be construed as altering the obligations of CBD parties or any other international instrument. They should not be interpreted as altering domestic laws, treaties, agreements or other constructive arrangements that may already exist. Where consent or authority of ILCs is required, it is the right of ILCs, according to their customary law and procedures, to identify the relevant holders of their knowledge.

The general ethical principles relate to: respect for existing settlements; intellectual property; non-discrimination; transparency/full disclosure; PIC and/or approval and involvement; intercultural respect; safeguarding collective and individual ownership; fair and equitable sharing of benefits; protection; and the precautionary approach. The specific considerations deal with: recognition of sacred and culturally

significant sites and lands and waters traditionally occupied or used by ILCs; access to traditional resources; avoidance of arbitrary removal or relocation; traditional guardianship/custodianship; recognition of ILC social structures, extended families, communities and indigenous nations; restitution and/or compensation; repatriation; peaceful relations; and supporting ILCs’ research initiatives. The methods include: negotiations in good faith, subsidiarity and decision-making; partnership and cooperation; gender considerations; full and effective participation/participatory approach; confidentiality and reciprocity.

INCENTIVE MEASURES: WG I considered this item on Thursday, 21 October, and discussed a draft decision (UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.8) on Tuesday and Wednesday, 26-27 October. Discussion dwelt on text concerning pervasive incentives and sustainable consumption and productions patterns.

On pervasive incentives, the EU proposed actively eliminating, phasing out or reforming existing harmful incentives to minimize or avoid their negative impacts. Canada, opposed by the EU and the Dominican Republic, suggested deleting a list of sectors impacted by perverse incentives. Delegates eventually agreed to replace the list with reference to “sectors that can potentially impact biodiversity.”

On sustainable consumption and production patterns the EU, opposed by Brazil, proposed referencing Decision IX/26 (Promoting Business Engagement) to ensure procurement policies that are in line with the CBD objectives. Delegates agreed to the EU proposal.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.22), the COP, amongst others: urges governments to prioritize and significantly increase their efforts in actively identifying, eliminating, phasing out or reforming, with a view to minimize or avoid negative impacts from, existing harmful incentives for sectors that can potentially affect biodiversity; and invites parties and others to foster implementation of sustainable consumption and production patterns for the conservation and sustainable use of biodiversity, both in the public and the private sector, including through business and biodiversity initiatives, and procurement policies that are in line with the CBD objectives.

ADMINISTRATIVE AND BUDGETARY MATTERS

On Monday, 18 October, Ahmed Djoghlaif reported on the administration of the Convention and the budget (UNEP/CBD/COP/10/7 and Add.1-2) and the proposed budget for the biennium 2011-2012 (UNEP/CBD/COP/10/25/Rev.1 and Add.2). Delegates established a budget group, chaired by Conrad Hunte (Antigua and Barbuda), which met throughout the two weeks.

Discussions focused on identifying priorities for core funding and funding for future ABS activities. In the closing plenary, Hunte reported a 4.3% increase to the core budget with increases for ABS and the Strategic Plan. The EU made adoption of the budget conditional on successful adoption of the ABS protocol, Strategic Plan and decisions related to financial issues, which were all adopted. Argentina, for G-77/China, accepted the budget as a carefully negotiated compromise and delegates adopted it without amendments. Delegates also accepted withdrawal of the draft decision on administrative arrangements with UNEP (UNEP/CBD/COP/10/L.13) as agreed in the budget group, noting that the issue is addressed in the decision on the budget.

Final Decision: In the decision (UNEP/CBD/COP/10/L.48), the COP: welcomes the contribution from Japan to support the implementation of the revised Strategic Plan; notes with concern that a number of parties have not paid their contributions to the core budget for 2009 and prior years urging them to pay without delay; and endorses the annexed revised administrative arrangements between UNEP and the CBD Secretariat. The COP then approves a core budget of US\$11,769,300 for the year 2011 and of US\$12,989,700 for the year 2012; urging all governments and others to contribute to the appropriate trust funds of the Convention and noting that in the preparation for the entry into force and the implementation of the ABS Protocol the current staffing component servicing the Protocol will need to be reviewed in the budget for the biennium 2013-2014. Priority meetings to be funded from the core budget include: SBSTTA 14 and 15; Article 8(j) WG 7; WGRI 4; and two Intergovernmental Committee meetings for the ABS Protocol. The budget contains a number of tables on the biennium budget, staffing requirements, resource requirements for the trust funds, and contributions. The annexed revised administrative arrangement between UNEP and the CBD Secretariat consists of: the guiding principle; financial arrangements; reimbursement for services provided to the CBD Secretariat; conference and other services, delegation of authority; and review of the agreement.

HIGH-LEVEL SEGMENT

The high-level segment was held from 27-29 October. It included: statements by heads of state and relevant international organizations; a stakeholder panel; and statements by ministers and other high-level representatives. *Earth Negotiations Bulletin* coverage of the discussions is available at: <http://www.iisd.ca/vol09/enb09542e.html>; and <http://www.iisd.ca/vol09/enb09543e.html>.

CLOSING PLENARY

COP President Matsumoto convened the closing plenary at 4:38 pm on Friday, 29 October. He reported on the high-level segment, underscoring participants' strong wish to adopt an ABS protocol, a revised strategic plan and a decision on resource mobilization. Plenary then approved pending regional group nominations for the Bureau; elected Senka Barudanovic (Bosnia and Herzegovina) as SBSTTA Chair; and heard a report on credentials. The COP 10 Bureau is made up of: Snežana Prokić (Serbia) and Ioseb Kartsivadze (Georgia) for CEE; Akram Eissa Darwich (Syria) and Chan-woo Kim (Republic of Korea) for Asia-Pacific; Spencer Thomas (Grenada) and José Luis Sutura (Argentina) for Latin America and the Caribbean; Andrew Bignell (New Zealand) and Ines Verleye (Belgium) for Western Europe and Others; and Betty Kauna Schroder (Namibia) and Ahmed Skim (Morocco) for Africa.

Regarding the date and venue for the Biosafety Protocol COP/MOP 6 and CBD COP 11, plenary adopted a decision (UNEP/CBD/COP/10/L.49) welcoming India's offer to host it in October 2012.

Following a reception hosted by India, informal consultations on outstanding issues regarding the strategic plan and resource mobilization, and a brief WG II session to adopt its report, plenary resumed at 11:10 pm. WG I Chair Hufler and WG II Chair Luna presented the Working Group reports (UNEP/CBD/

COP/10/L.1/Add.1 and UNEP/CBD/COP/10/WG.2/L.1/Rev.1). Amb. Conrad Hunte (Antigua and Barbuda) reported on the budget group's deliberations and presented the relevant decision.

COP 10 President Matsumoto introduced the draft decision on the Nagoya Protocol on ABS (UNEP/CBD/COP/10/L.43/Rev.1), noting that clean text had been submitted by the informal ministerial consultations. The EU asked to adopt the ABS protocol together with the decisions on the revised strategic plan and the Strategy for Resource Mobilization. Cuba, Bolivia and the African Group, later supported by El Salvador and Guatemala, requested adopting the three decisions one by one, noting that there was no link between them and adoption as a package would violate the rules of procedure. The EU suggested addressing outstanding brackets in the decisions on the revised strategic plan and the decision on resource mobilization. After further discussion, COP 10 President Matsumoto asked delegates to: confirm their approval of the ABS protocol; address outstanding issues regarding the revised strategic plan and the Strategy for Resource Mobilization and confirm their approval of these decisions; and then adopt all decisions one by one. Switzerland, New Zealand, the Republic of Korea and the African Group supported the proposal. Delegates then proceeded as suggested by the President and confirmed that there was no opposition to adopting the three decisions. Venezuela, Cuba, Bolivia, the African Group and the CEE made statements for the record with regard to the ABS protocol. Delegates then adopted the ABS protocol, followed by the Strategic Plan and the decision on resource mobilization, each followed by a standing ovation. Plenary then adopted the report of the meeting (UNEP/CBD/COP/10/L.1).

Ukraine, for CEE, said the protocol is a good basis for future work. Malawi, for the African Group, said that thanks to the protocol, biodiversity has great potential for green development in Africa. The Cook Islands, for Asia and the Pacific, urged countries to secure resources for Strategic Plan implementation. Saudi Arabia, for the Arab Countries, called on participants to engage in the protection of Mother Earth. Argentina, for Latin America and the Caribbean, lauded the more than 40 decisions adopted, noting that COP 10 will make a huge contribution to CBD implementation. The IIFB highlighted the Nagoya Protocol and the Ethical Code of Conduct calling for meaningful implementation. Belize, for the Central American Integration System (SICA), highlighted the decision on marine biodiversity and its importance for establishing the Mesoamerican marine corridor. India invited participants to COP 11, to be held 2012 in India. The Republic of Korea said COP 10's achievements are not perfect but will advance planet protection. New Zealand, on behalf of the Like-minded in Spirit Group of Women, lauded the reference to women's role in conserving genetic resources in the Nagoya Protocol. Two youth representatives lauded efforts by the CBD to strengthen youth participation.

Malawi presented a tribute to the Government and the people of Japan, which was adopted by acclamation. COP 10 President Matsumoto underlined Japan's commitment during the COP 10 presidency and thanked translators, chairs and co-chairs, and the *Earth Negotiations Bulletin*. CBD Executive Secretary Ahmed Djoghlaflaf underlined record numbers in participation during COP 10, including delegates, ministers, heads of states, members

of parliament, business and municipalities, and presented the CBD Award to COP 10 President Matsumoto and Japan's Prime Minister Naoto Kan.

President Matsumoto gaveled COP 10 to a close at 2:59 am on Saturday, 30 October 2010.

A BRIEF ANALYSIS OF CBD COP 10

Standing ovations, tears of joy and a great feeling of relief. To some delegates, the success of COP 10 in adopting the "package" of an ABS Protocol, a revised Strategic Plan and a decision on implementation of the Strategy for Resource Mobilization marked the rebirth of environmental multilateralism. The failure, less than a year ago, to adopt a climate change agreement sparked concerns over the ability of the UN system to take decisive action on pressing global environmental problems. Against this backdrop, the poor performance against the 2010 biodiversity target and the fact that the three main challenges of COP 10 had been tied together by the G-77/China as an "all-or-nothing" package raised fears that COP 10 would suffer a similar fate as the Copenhagen Climate Conference. But delegates prevailed in Nagoya and this brief analysis will examine the elements of the package and how they will affect the future direction of the CBD.

THE ABS PROTOCOL

After 10 years and a grueling 15 straight days of negotiation, the Nagoya Protocol on ABS was adopted. Even so, until the very end, it appeared unlikely that agreement would be reached on the most contentious points relating to scope, derivatives and compliance. In a move that was criticized by many for its lack of transparency, the Japanese COP presidency decided to convene a "secret" meeting of the EU, the African Group, Norway and Brazil in order to produce draft guidance for the informal ministerial consultations. The procedure enraged many regions, in particular the Like-Minded Asia-Pacific and Latin American and Caribbean group members who felt excluded from the key meeting in the process. As could be expected, the deal emerging from these consultations, which was accepted by the ministers involved, was not unanimously supported as a compromise proposal. It took another night of consultations and an informal ministerial breakfast to reach agreement on a text that had a chance of getting the support of all parties. While many commended the commitment and support of the Japanese Presidency to finalize the agreement, others worried that the procedure would set a dangerous precedent for future negotiations. "Behind-the-scenes deals cannot be the standard for negotiating such important issues," one delegated noted. Others felt that Japanese initiative was a "highly risky, but necessary maneuver" that evoked somber memories of the procedure that led to the Copenhagen anticlimax. In the end, it allowed cutting a deal that would have otherwise not have been reached in Nagoya as negotiations had ground to a halt.

The final compromise text was characterized by many as a "masterpiece in creative ambiguity." Instead of resolving outstanding issues by crafting balanced compromise proposals—an endeavor that would have been doomed to fail—the contentious references were either deleted from the text or replaced by short and general provisions allowing

flexible interpretation, but possibly also too wide a berth for implementation. The fundamental question of whether the protocol would cover derivatives of genetic resources was addressed by including definitions of utilization and derivatives in the provision on use of terms, complemented by indirect references in the articles on scope and benefit-sharing. This enabled the use of a rather broad definition of derivatives, as had been demanded by many developing countries. Yet the term "derivatives" does not appear in any operative paragraphs and has to be read into substantive provisions. At the same time, it is clear that products or commodities cannot be subjected to benefit-sharing obligations as they are not covered under the definition of derivatives—a key concern to developed countries.

A similar approach was taken to resolve the question of sharing benefits from new and continuing uses of genetic resources and traditional knowledge acquired prior to the entry into force of the Protocol, previously known as "temporal scope," and one of the key demands of the African Group. While there is no reference to this issue in the article on scope, a new provision envisages creation of a global multilateral benefit-sharing mechanism to address benefit-sharing in transboundary situations or situations where it is not possible to grant or obtain PIC. Such a mechanism, once established, could thus cover benefits arising from genetic resources obtained from *ex situ* collections or from countries that acquired them outside the framework of the CBD.

A long-negotiated provision on publicly available traditional knowledge, which had been strongly defended by some countries within the Like-Minded Asia-Pacific group, was deleted from the text. Still, the effect is that countries are free to subject such knowledge to ABS-related obligations in their domestic law, as such traditional knowledge is generally covered under the Protocol. At the same time, since the Protocol provides some flexibility with regard to "relevant ongoing work and practices" under other international instruments, the possibility of regulating publicly available TK under the WIPO Intergovernmental Committee on Intellectual Property and Genetic Resources, Traditional Knowledge and Folklore remains open—a point that has been strongly defended by developed countries, primarily the EU and Canada.

The icing on the cake of ingenious ambiguity was added in the form of vague language on the establishment of checkpoints to monitor utilization of genetic resources. The final text obliges parties to establish one or more checkpoints, as requested by developing countries; but allows for flexibility on the information that must be disclosed. The disclosure requirements were the main reason for opposition from developed countries, weary of burdensome administrative procedures and unconvinced of the need for an obligation to disclose potentially confidential information. Thus, parties shall "take effective and proportional measures to address situations of non-compliance," without any indication of what such measures may be. An additional paragraph states that checkpoints "must be effective" and should have functions "relevant" to the utilization of genetic resources at stages such as research, development and commercialization. One negotiator lauded the vagueness of these provisions, as they "will provide lots of work for lawyers," who will be tasked with sorting out how to operationalize them.

Overall, most delegates felt that the compromise package was the best possible solution at this point in time, given the entrenched positions that had emerged. Some noted that the text “is not the most elegant” and that further negotiation could have produced an outcome that is more legally sound. On the other hand, most noted that failure to adopt the protocol at COP 10 would result in a loss of momentum and jeopardize the Protocol’s eventual completion. Also speaking from experience, one negotiator noted: “the longer you keep negotiating these provisions the more substance you stand to lose.”

In the end, the main strength of the protocol is also its weakness: its creative ambiguities could lead to differing interpretations at the national level and create legal uncertainty and hinder implementation. Depending on how these issues are addressed, both by the Interim Committee—possibly including the speedy establishment of the ABS-Clearing House and other facilitative mechanisms—and through implementation at the national level, the Protocol could become a powerful tool for a more balanced implementation of the CBD’s three objectives.

THE STRATEGIC PLAN

The Strategic Plan was paraphrased by some as the “post-2010 global deal on biodiversity,” in an analogy to the discussions on a post-2012 international climate change regime. The poor performance against the 2010 biodiversity target fueled the expectation that the new Strategic Plan would provide not only ambitious targets for the next decade, but also a comprehensive set of measures on how to achieve them. This view, however, ignored the fact that the main function of the Strategic Plan is to serve as overarching framework to coordinate and align the myriad of CBD’s activities under its different programme areas, as well as a guide to collaboration with other MEAs, particularly biodiversity-related ones, and for coherent and effective national implementation.

This guiding function of the Strategic Plan makes it an important instrument to transition the CBD towards a stronger emphasis on mainstreaming biodiversity concerns across all human activities. The wording of the Plan’s vision “by 2050 biodiversity is valued, conserved, restored and wisely used, maintaining ecosystem services, sustaining a healthy planet and delivering benefits essential for all people” points towards several trends in the work of the CBD. The reference to valuing ecosystem services, along with several paragraphs on the TEEB study and methodologies for integrating biodiversity values into national accounting, provides for the further development of these within the various work programmes of the CBD.

Furthermore, delegates resisted the temptation of overloading the Strategic Plan with measurable outcome-oriented targets at the global level. Instead, the plan provides a flexible framework for setting targets at the regional, national and subnational levels, allowing parties to integrate biodiversity concerns into all sectors. On the one hand, this avoids the fallacy of aggregating data on biodiversity and ecosystem services at the global level, using indicators that are likely to ignore the diversity of circumstances under which measures for conservation and sustainable use are being implemented—an approach conceptually at odds with the objective of mainstreaming. On the other hand, this approach places an immense responsibility on parties to diligently set their own targets and monitor progress.

The weakness of the Strategic Plan is therefore that all actions that would allow monitoring and enforcing progress towards the achievement of the new global mission—to take effective measures to halt biodiversity loss to ensure that by 2020 ecosystems are resilient—are voluntary.

THE STRATEGY FOR RESOURCE MOBILIZATION

The third part of the package was further refinement of the Strategy for Resource Mobilization. Developing countries had added the strategy to the package to back up their long-standing demands for sufficient financing of national implementation of the CBD. Consequently, they focused on developing targets and indicators to assess financing flows, whereas developed countries wanted to prioritize innovative financing mechanisms, allegedly in an attempt to shift at least part of the burden towards the private sector. Positions on the latter became particularly polarized. One of the reasons is that the concept of innovative financing mechanisms remains vague and subject to different interpretations across the developed-developing country divide.

One of the concepts advanced, for instance, was the Green Development Mechanism, a market-based certification scheme modeled after the UNFCCC’s Clean Development Mechanism that could reward trade-certified “land areas managed in compliance with the CBD” in accordance with requirements for offsets and restoration for the private sector. Because of such similarities with the CDM, the initiative was opposed by most developing countries concerned that the distribution of benefits will be similarly unbalanced as under the CDM. The lack of studies and documented successful experiences of innovative financing more generally also fueled the concerns of the ALBA group over undue “commodification” of nature, which could arguably not only have detrimental effects on biodiversity, but also violate human rights. On the other hand, developed country delegates regretted the lost opportunity for the CBD to fully engage innovative financing mechanisms, in particular since the TEEB study demonstrated that there is potential to generate funding for at least some elements of CBD implementation through market-based schemes. At the end of the day, however, delegates didn’t seem too preoccupied with this. As one seasoned observer commented, “I am glad that we still focused on the most innovative financing mechanism for CBD implementation—the ABS Protocol.”

NAGOYA EXORCISES THE GHOST OF COPENHAGEN

The adoption of the package, in particular the Nagoya Protocol on ABS, was rightfully celebrated as a major success in the history of the CBD. And in this light, fears of “another Copenhagen,” popularized by the media, seem both overblown and inadequate. Aside from the package, COP 10 adopted more than 40 other decisions, including unprecedented developments on new complex issues such as geo-engineering and synthetic biology. Not all other decisions lived up to expectations, but taken together, they represent a significant step forward in multilateral cooperation on biodiversity. The CBD’s approach to implementation based on the ecosystem approach, and its mechanism for addressing new and emerging issues would have allowed work on implementation of the Convention to continue whether or not the package had been adopted. In contrast to the climate change regime, where key activities on implementation,

such as the carbon market, depend on adopting a global deal on mitigation, the CBD's agenda is being advanced through a multi-faceted system of work programmes, collaborations and partnerships across the environmental-policy board. So, even if COP 10 had failed to adopt "the package," the remaining decisions would have allowed work on implementation of the Convention to continue.

A number of developments indicate that the CBD is in the middle of an important transformation process, towards an approach that integrates biodiversity concerns into all areas of human activity. The Strategic Plan and activities such as the TEEB study can give an important impulse to accelerate this transition. With the adoption of the ABS Protocol, it can be expected that future COPs will devote more attention to repositioning the CBD as the key international instrument to further efforts towards "life in harmony with biodiversity." COP 10 has been a necessary and important step in that direction, not least because it showed that "Copenhagen" was a phenomenon specific to the politics of global climate change cooperation, rather than a crisis of the UN System and of global environmental multilateralism as a whole.

UPCOMING MEETINGS

Global Conference on Agriculture, Food Security and Climate Change: This meeting, organized by the Government of the Netherlands in cooperation with the Governments of Ethiopia, Norway and New Zealand, the World Bank and the FAO, aims to provide concrete actions to link the implementation of agriculture-related investments, policies, and measures with long-term carbon emission reductions and adaptation benefits. **dates:** 31 October – 5 November 2010 **location:** The Hague, the Netherlands **contact:** Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality of the Netherlands **email:** agriculture2010@minlnv.nl **www:** <http://www.afcconference.com/>

Progress on Ecosystem-Based Fisheries Management (EBFM) Symposium: The 26th Lowell Wakefield Fisheries Symposium will bring together fisheries scientists from around the world to evaluate whether EBFM is being successfully implemented. The meeting is co-sponsored by the FAO. **dates:** 8-11 November 2010 **location:** Anchorage (Alaska), United States of America **contact:** Alaska Sea Grant **phone:** +1-907-474-7086 **fax:** +1-907-474-6285 **email:** seagrant@uaf.edu **www:** <http://seagrant.uaf.edu/conferences/2010/wakefield-ecosystems/info.php>

UNFCCC COP 16 and COP/MOP 6: The 16th session of the Conference of the Parties (COP) to the UNFCCC and the sixth session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol (COP/MOP) will be held together with the 33rd meetings of the SBI and SBSTA. **dates:** 29 November - 10 December 2010 **location:** Cancun, Mexico **contact:** UNFCCC Secretariat **phone:** +49-228-815-1000 **fax:** +49-228-815-1999 **email:** secretariat@unfccc.int **www:** http://unfccc.int/meetings/cop_16/items/5571.php

Agriculture and Rural Development Day 2010: The fourth Agriculture and Rural Development Day (ARDD) will convene in conjunction with the Cancun Climate Change Conference.

date: 4 December 2010 **location:** Cancun, Mexico **contact:** ARDD Secretariat **email:** info@agricultureday.org **www:** <http://www.agricultureday.org>

Forest Day 4: This event will convene in conjunction with the Cancun Climate Change Conference. **date:** 5 December 2010 **location:** Cancun, Mexico **www:** <http://www.cifor.cgiar.org/Events/ForestDay4/>

Meeting on "Regions and Biodiversity in a Context of Climate Change": This event is jointly sponsored by FAO, UNDP and UNEP. **dates:** 14-16 December 2010 **location:** Brest, France **contact:** FAO **email:** Climate-change@fao.org **www:** <http://www.fao.org/climatechange/49362/en/>

Closing of IYB - Contribution to the International Year of Forests: This activity is organized by the CBD Secretariat. **dates:** 18-19 December 2010 **location:** Kanazawa, Japan **contact:** David Ainsworth, CBD Secretariat **phone:** +1-514-287-7011 **fax:** +1-514-288-6588 **email:** david.ainsworth@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/events>

UNFF 9: The theme for the ninth session of the UN Forum on Forests is forests for people, livelihoods and poverty eradication. UNFF 9 is also expected to complete consideration of the means of implementation for sustainable forest management. **dates:** 24 January - 4 February 2011 **location:** UN Headquarters, New York **contact:** UNFF Secretariat **phone:** +1-212-963-3401 **fax:** +1-917-367-3186 **email:** unff@un.org **www:** <http://www.un.org/esa/forests/>

ITPGR GB 4: The fourth session of the Governing Body of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture will address, among others, compliance, implementation issues regarding the Treaty's Multilateral System, and the outstanding financial rules. **dates:** 14-18 March 2011 **location:** Bali, Indonesia **phone:** +39-06-570-53441 **fax:** +39-06-570-56347 **email:** pgrfa-treaty@fao.org **www:** <http://www.planttreaty.org/>

CITES PC 19: The 19th meeting of the CITES Plants Committee is organized by the CITES Secretariat. **dates:** 18-21 April 2011 **location:** Geneva, Switzerland **contact:** CITES Secretariat **phone:** +41-22-917-81-39/40 **fax:** +41-22-797-34-17 **email:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/eng/news/calendar.shtml>

Nagoya Protocol IC 1: The first meeting of the Intergovernmental Committee of the Nagoya Protocol on ABS is organized by the CBD Secretariat. **dates:** 6-10 June 2011 **location:** to be determined **contact:** CBD Secretariat **phone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **email:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/>

Sixth Forest Europe Ministerial Conference: This conference is organized in the framework of the pan-European policy process for the sustainable management of the continent's forests. **dates:** 14-16 June 2011 **location:** Oslo, Norway **contact:** Liaison Unit Oslo **phone:** +47-64-94-8930 **fax:** +47-64-94-8939 **email:** liaison.unit.oslo@foresteurope.org **www:** <http://www.foresteurope.org/eng/Events/>

CGRFA 13: The 13th session of the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture will be preceded by a special event on climate change. **dates:** 16-22 July 2011 **location:**

Rome, Italy **contact:** CGRFA Secretariat **phone:** +39-06-5705-4981 **fax:** +39-06-5705-5246 **email:** cgrfa@fao.org **www:** <http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-home/en/>

CITES AC 25: The 25th meeting of the CITES Animals Committee is organized by the CITES Secretariat. **dates:** 18-22 July 2011 **location:** Geneva, Switzerland **contact:** CITES Secretariat **phone:** +41-22-917-81-39/40 **fax:** +41-22-797-34-17 **email:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/eng/news/calendar.shtml>

CITES SC 61: The 61st meeting of the CITES Standing Committee is organized by the CITES Secretariat. **dates:** 15-19 August 2011 **location:** Geneva, Switzerland **contact:** CITES Secretariat **phone:** +41-22-917-81-39/40 **fax:** +41-22-797-34-17 **email:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/eng/news/calendar.shtml>

UNCCD COP 10: The tenth session of the Conference of the Parties (COP 10) to the UN Convention to Combat Desertification (UNCCD) will take place in October 2011. **dates:** 10-21 October 2011 **location:** Changwon City, Republic of Korea **contact:** UNCCD Secretariat **phone:** +49-228-815-2800 **fax:** +49-228-815-2898 **email:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int/>

CMS COP 10: The 10th meeting of the Conference of the Parties to the Convention on Migratory Species will be preceded by the 17th meeting of the Scientific Council (17-18 November), the 38th meeting of the Standing Committee (19 November) and the first Meeting of the Signatories to the Bukhara Deer MoU (19 November). It will be followed by the first Meeting of Signatories to the Andean Flamingo MoU (26 November), the second Meeting of the Parties to the Gorilla Agreement (26-27 November) and the seventh meeting of the Standing Committee of the African Eurasian Waterbird Agreement (AEWA) (26-27 November). **dates:** 20-25 November 2011 **location:** Bergen, Norway **contact:** UNEP/CMS Secretariat **phone:** +49-228-815-2426 **fax:** +49-228-815-2449 **email:** secretariat@cms.int **www:** <http://www.cms.int/news/events.htm>

Nagoya Protocol IC 2: The second meeting of the Intergovernmental Committee of the Nagoya Protocol on ABS is organized by the CBD Secretariat. **dates:** 23-27 April 2012 **location:** to be determined **contact:** CBD Secretariat **phone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **email:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/>

AEWA MOP 5: The fifth session of the Meeting of the Parties to African-Eurasian Waterbird Agreement (AEWA) is organized by the UNEP/AEWA Secretariat. **dates:** 14-18 May 2012 **location:** La Rochelle, France **contact:** UNEP/AEWA Secretariat **phone:** +49-228-815-2414 **fax:** +49-228-815-2450 **email:** aewa@unep.de **www:** http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop_overview.htm

Biosafety Protocol COP/MOP 6: The sixth meeting of the Conference of the Parties to the CBD serving as Meeting of the Parties to the Cartagena Protocol on Biosafety is tentatively scheduled for October 2012. **dates:** 1-5 October 2012 **location:** India **contact:** CBD Secretariat **phone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **email:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/>

CBD COP 11: The eleventh meeting of the Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity is tentatively scheduled for October 2012. **dates:** 8-19 October 2012

location: India **contact:** CBD Secretariat **phone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **email:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/>

GLOSSARY

ABNJ	Areas beyond national jurisdiction
ABS	Access and benefit-sharing
AHTEG	Ad hoc Technical Expert Group
CBD	Convention on Biological Diversity
CEPA	Communication, education and public awareness
CHM	Clearing House Mechanism
COP	Conference of the Parties
CPF	Collaborative Partnership on Forests
EBSA	Ecologically and biologically significant area
GBO	Global Biodiversity Outlook
GEF	Global Environment Facility
GSPP	Global Strategy for Plant Conservation
GTI	Global Taxonomy Initiative
IAS	Invasive alien species
ICG	Intergovernmental Committee
IIFB	International Indigenous Forum on Biodiversity
ILC	Indigenous and local community
IPBES	Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services
IPR	Intellectual property rights
LDCs	Least developed countries
MAT	Mutually agreed terms
MEA	Multilateral environmental agreement
MPA	Marine protected area
MYPOW	Multi-year programme of work
NBSAP	National biodiversity strategy and action plan
NFP	National focal point
PA	Protected area
PIC	Prior informed consent
REDD+	Reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries, and forest conservation, sustainable forest management and enhancement of forest carbon stocks
SBSTTA	Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice
SIDS	Small island developing states
TEEB study	The Economics of Ecosystems and Biodiversity study
TK	Traditional knowledge
UNCCD	UN Convention to Combat Desertification
UNDRIP	UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples
UNFCCC	UN Framework Convention on Climate Change
WG	Working Group
WGRI	Working Group on Review of Implementation of the Convention
WIPO	World Intellectual Property Organization



Biodiversity Policy & Practice

A Knowledgebase of UN and Intergovernmental Activities Addressing International Biodiversity Policy



The International Institute for Sustainable Development (IISD) is pleased to announce the launch of

Biodiversity Policy & Practice:

A Knowledgebase on UN and Intergovernmental Activities Addressing International Biodiversity Policy

Biodiversity-L.iisd.org

Biodiversity Policy & Practice is a knowledge management project that will track UN and intergovernmental activities related to international biodiversity policy. It is managed by the [International Institute for Sustainable Development \(IISD\) Reporting Services](http://International Institute for Sustainable Development (IISD) Reporting Services).

The launch of **Biodiversity Policy & Practice** coincides with the 10th meeting of the Conference of the Parties (COP 10) to the Convention on Biological Diversity (CBD), which is convening in Nagoya, Japan, on 18-29 October 2010.

Information on United Nations activities is provided in cooperation with the UN system agencies, funds and programmes through the United Nations System Chief Executives Board for Coordination (CEB) Secretariat.

All news articles on **Biodiversity Policy & Practice** are researched and produced by our team of thematic experts, resulting in all original content.

Features of the website include:

- A knowledgebase of summaries of activities (publications, meetings, statements or projects) by a range of actors, with the option to search by several categories (region, actor, action, issue and implementation mechanism);
- An archive of all posts on the site, organized by date;
- A clickable world map, enabling you to view the latest biodiversity policy news by region (Africa, Asia, Europe, Latin America & Caribbean, Near East, North America, and South West Pacific);
- A link to subscribe to BIODIVERSITY-L, a moderated community announcement list for policy-makers and practitioners involved with biodiversity policy;
- A link to the most recent "Biodiversity Update," a periodic feed of recent posts to the Biodiversity Policy & Practice knowledgebase;
- A Calendar of upcoming intergovernmental events related to international biodiversity policy;
- A link to our Biodiversity iCalendar, which automatically updates your own calendar program with upcoming biodiversity events; and
- A link to our RSS feed.

Start-up funding for Phase I of Biodiversity Policy & Practice has been provided by the Global Environment Facility.

For further information on this initiative or to provide us with information about your biodiversity-related activity, please contact Faye Leone, Content Editor, at faye@iisd.org.



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET